



AGENCE RÉGIONALE DE DÉVELOPPEMENT
D'INVESTISSEMENT ET D'INNOVATION

A panoramic view of Réunion Island, showing a coastal city with several high-rise buildings, a harbor with a large industrial facility, and a green hillside with wind turbines in the background under a cloudy sky. In the foreground, there are green plants.Four colorful arrows (cyan, green, yellow, and pink) point towards the title text from the left side of the page.

GUIDE DE L'INVESTISSEUR À LA RÉUNION

ÉDITION 2019/2021

invest *in*
REUNION

The logo for "invest in Réunion", featuring the word "invest" in a lowercase sans-serif font, followed by "in" in a smaller font inside a blue circle, and "REUNION" in a bold, uppercase sans-serif font. The entire logo is set against a white background with a blue outline of the island of Réunion.





Reunion Island, your future !



Un projet ? Contactez-nous ...

investinreunion@nexa.re

www.investinreunion.re



sommaire

P04-69

1

LA RÉUNION, VOTRE DESTINATION D'AFFAIRES IDÉALE

- # L'Europe au cœur de l'océan Indien.....p8
- # Des infrastructures de niveau mondial.....p12
- # La Réunion, région d'excellence en matière
de formation, recherche, développement & innovationp30
- # Des conditions d'investissement extrêmement attractives.....p52

2 LES SECTEURS D'EXCELLENCE DE LA RÉUNION

- # Présentation des secteurs
- # Les aides spécifiques à chaque secteur
- # Les acteurs et partenaires



3 BIEN VIVRE À LA RÉUNION

P138

4 NEXA, ACCÉLÉRATEUR DE PROJETS D'AVENIR

P142



**LA RÉUNION,
votre destination
d'affaires idéale**

1



Ile de La Réunion

Superficie
2 512
km²

Population
852 657
habitants
(2016)

PIB / habitant
21 500 €
(2017)

PIB en valeur
18,53
milliards d'e
(2017)

54 725
entreprises
(en 2016
selon NEXTSTAT)

Taux de croissance du PIB en monnaie courante
3,2%



5

bonnes raisons de choisir LA RÉUNION

LOCALISATION

Archipel des Mascareignes, océan Indien
55°30' de longitude Est - 21°15' de latitude Sud

GÉOGRAPHIE ET CLIMAT

Superficie : 2 512 km²
Climat : tropical tempéré

IDENTITÉ

Appellation officielle : île de La Réunion
Statut : région monodépartementale de la République Française, région Ultrapériphérique de l'Union européenne (RUP)
Découpage administratif : 1 région, 1 département, 24 communes, 5 Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI)
Chef-Lieu : ville de Saint Denis
Langue : Française

DÉMOGRAPHIE

Population : 852 657 habitants (2016)
Croissance démographique annuelle : 1,1 % (2016)
Au 1er janvier 2050, 1,071 million de personnes habiteraient à La Réunion si les tendances démographiques récentes se prolongeaient. La population de La Réunion dépasserait le million d'habitants dès 2037»*

ECONOMIE

PIB en valeur : 18,53 Mds € (2017)
PIB par Habitant : 21 500 € (2017)
Taux de croissance du PIB : 3,2 % (2017), en monnaie courante
Secteurs prioritaires de développement économique, identifiés par le Conseil régional :
Energies renouvelables (ENR) & Environnement, Tourisme, Agroalimentaire, Numérique

1

L'Europe au cœur de l'océan Indien,

La Réunion, région française et européenne (RUP) de l'hémisphère Sud, la plus riche de la zone océan Indien, « tête de pont idéale » pour le développement de vos activités vers l'Asie, le Moyen-Orient, l'Afrique et l'Europe.

2

Des infrastructures de qualité et d'excellentes connexions

qui permettent une ouverture permanente de l'île avec le monde.

3

Des conditions d'investissement extrêmement attractives

Jusqu'à 3 millions d'euros d'aides à l'investissement !

4

Un environnement des affaires stable, sécurisé et moderne

Application des normes françaises et européennes à tous les niveaux, stabilité politique et juridique, garantie de stabilité monétaire.

5

Une région d'excellence en matière de formation et de recherche

Un niveau de formation européen pour toutes les disciplines et niveaux d'expertise, une exceptionnelle capacité de recherche et d'innovation en milieu tropical.

S'implanter à La Réunion, c'est aussi profiter tout au long de l'année d'un cadre de vie exceptionnel, au sein d'un joyau du Patrimoine mondial de l'UNESCO. Un climat tropical agréable, un des rares volcans en activité au monde, des paysages uniques protégés au cœur de l'un des 11 parcs nationaux français, une population chaleureuse dont le métissage est la force.

L'EUROPE au cœur de l'océan Indien



La Réunion, territoire français et européen

Région française située dans l'archipel des Mascareignes, La Réunion est une région européenne de l'océan Indien. A proximité du continent africain, cette Région Ultrapériphérique de l'Union européenne (RUP) présente un cadre sécurisé et moderne pour le développement de vos projets.

Appartenant à la zone euro, organisée sur le modèle politique et administratif français, La Réunion constitue une solide garantie en termes de stabilité monétaire, politique et sociale. Appliquant le régime de droit commun et bénéficiant de mesures spécifiques ou dérogatoires tenant compte de sa situation spécifique, La Réunion évolue dans un cadre législatif transparent.

Ce double caractère français et ultrapériphérique lui permet d'offrir un accès à différents mécanismes nationaux et européens de soutien à l'activité économique. Répondant aux standards européens, les différentes infrastructures réunionnaises et les services qui leur sont associés présentent un haut niveau de qualité.

Un environnement des affaires stable, sécurisé et moderne

ORGANISATION POLITIQUE ET ADMINISTRATIVE

La Réunion est une région française monodépartementale (DROM) ayant le statut de région ultrapériphérique de l'Union européenne (RUP). Les lois et règlements français ainsi que le droit communautaire européen s'y appliquent de plein droit et peuvent faire l'objet de mesures à caractère spécifique ou dérogatoire, compte tenu des caractéristiques et des contraintes particulières du territoire réunionnais.

La Réunion, région administrative française et département, est composée, à l'image des autres régions d'Outre-mer, d'un seul département. Le Préfet, et le Conseil régional siègent au chef-lieu, soit à Saint Denis.

GARANTIE DES NORMES FRANÇAISES ET EUROPÉENNES

En matière d'infrastructures sanitaires, de transports, de logements ou de services, La Réunion est dotée d'un environnement similaire à celui des autres régions.

La Réunion, c'est également un cadre de vie sécurisé. Sur le plan sanitaire, les normes françaises et européennes s'y appliquent à tous les niveaux, tant en termes de santé, de restauration que de logement. L'existence d'équipements publics de pointe et de spécialistes en matière de santé, tels que le Centre Hospitalier Universitaire de La Réunion (CHU), permet la réalisation sur place de tout parcours de soins.

Sa localisation géographique l'a également conduite à prendre des mesures particulières en matière de construction, de santé publique et de protection de la biodiversité, dépassant ainsi les standards des régions européennes continentales pour répondre à sa situation insulaire et tropicale, la qualifiant véritablement de région d'excellence.

ENVIRONNEMENT MONÉTAIRE

Intégrée à la zone euro, La Réunion est un territoire stable sur le plan macro économique et présente un marché bancaire de qualité.

Fiable, moderne et connecté aux grands établissements financiers, l'environnement bancaire réunionnais apporte les ressources nécessaires au développement de l'activité économique et au soutien de la consommation des ménages. (cf. page 56-57 : «Les acteurs financiers à La Réunion»)

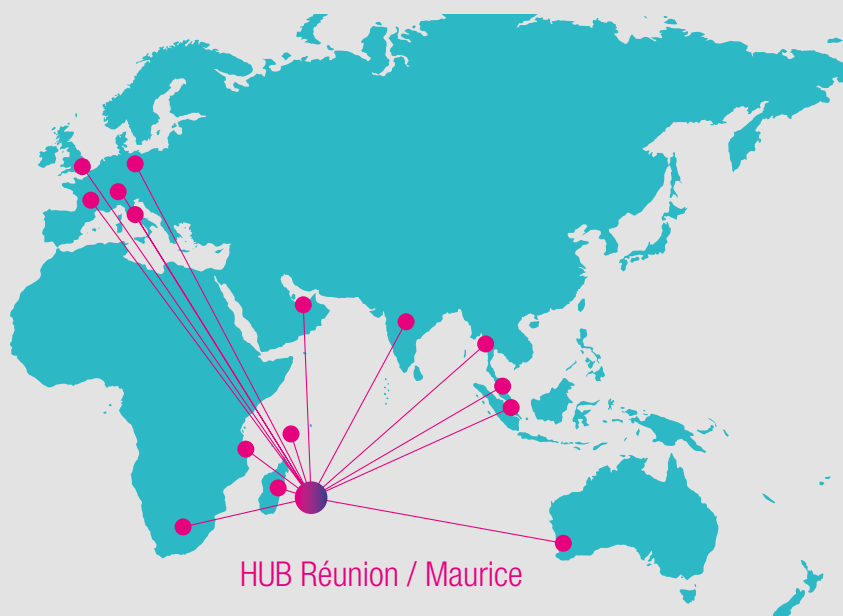
Une position géostratégique au coeur de l'océan Indien

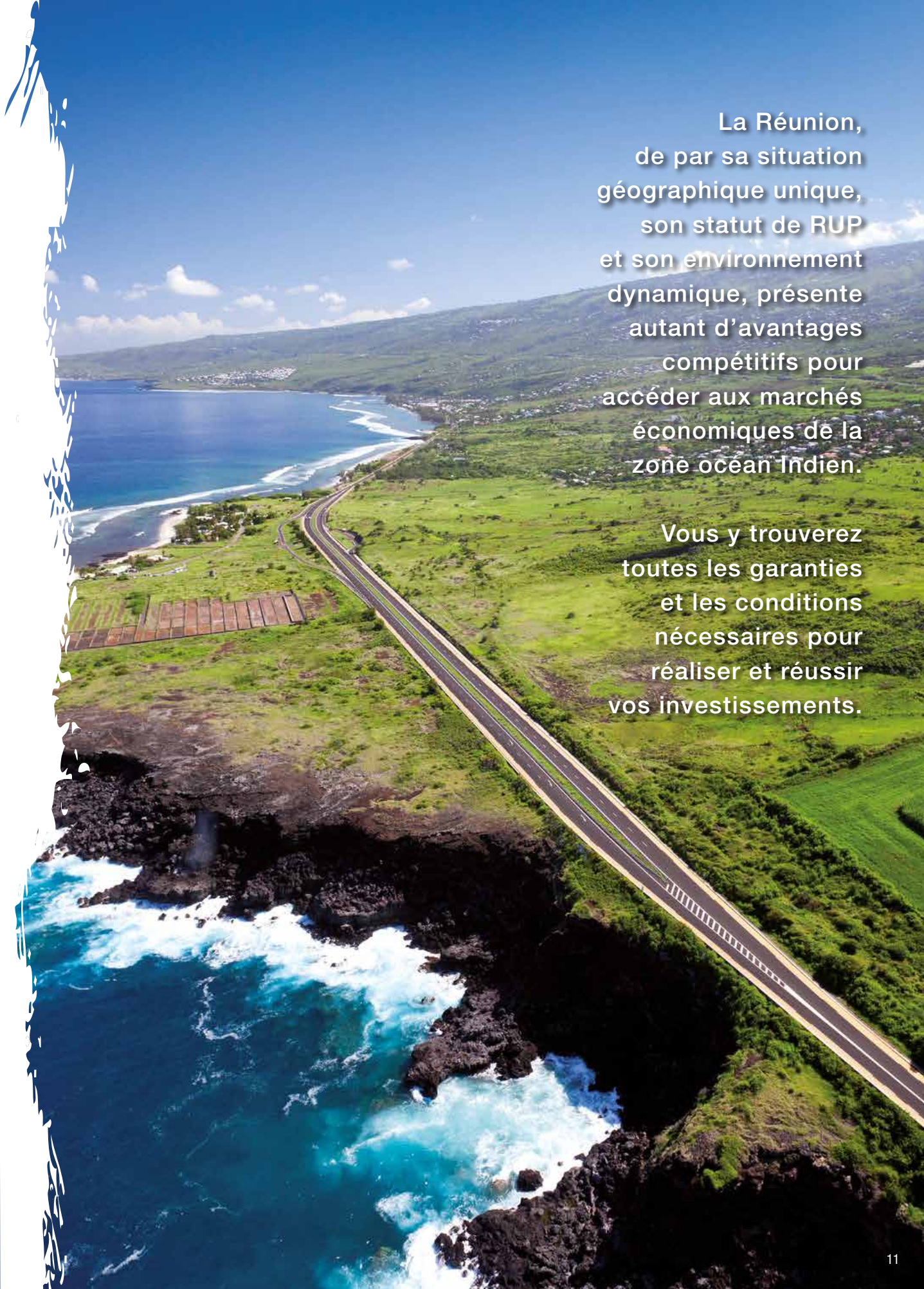
La Réunion est voisine de l'Île Maurice de 200 km, de Madagascar d'environ 800 km et de l'Afrique de 2 000 km : elle est ainsi au centre de la zone sud-ouest de l'océan Indien, espace à la fois continental et insulaire.

La Réunion développe depuis plusieurs années d'importantes relations avec plusieurs pays africains (Afrique du Sud, Mozambique, Madagascar, Maurice...) et des organisations d'intégration régionale et de coopération telles que le COMESA (Marché commun de l'Afrique orientale et australe) et la SADC (Communauté de développement d'Afrique australe). La Réunion est membre de la Commission de l'océan Indien (COI), qui regroupe également les Seychelles, l'Île Maurice, Madagascar et les Comores.

Région européenne principalement entourée de territoires africains, parmi lesquels de nombreux "Pays En Développement" (PED), La Réunion est concernée au premier chef par l'application des Accords de Partenariat Economique (APE) entre l'Union européenne (UE) et les pays ACP (Afrique, Caraïbe, Pacifique). Parce qu'ils redéfinissent les conditions d'échanges commerciaux aux frontières de l'UE et des Etats ACP, ces accords auront un impact direct sur la dynamique d'intégration économique de la zone océan Indien, dans laquelle La Réunion est appelée à jouer un rôle déterminant.

Ces liens se renforcent à travers différents cadres : accords de coopération décentralisée signés entre le Conseil régional de La Réunion et des régions étrangères, échanges commerciaux ou partenariats entre entités économiques privées, projets multilatéraux définis en réponse à des problématiques communes aux états de la zone (risques climatiques, sécurité alimentaire, santé, préservation de la biodiversité, sécurité maritime, coopération militaire...).





La Réunion,
de par sa situation
géographique unique,
son statut de RUP
et son environnement
dynamique, présente
autant d'avantages
compétitifs pour
accéder aux marchés
économiques de la
zone océan Indien.

Vous y trouverez
toutes les garanties
et les conditions
nécessaires pour
réaliser et réussir
vos investissements.

Des infrastructures DE NIVEAU MONDIAL



Des infrastructures de transport

au carrefour des routes Asie/Amérique et Europe/Afrique



Les ports



GRAND PORT MARITIME DE LA RÉUNION (GPMDLR)

Situé au carrefour de grandes routes, le port de l'île de La Réunion, GPMDLR, constitue un point privilégié pour l'éclatement des marchandises dans tout l'océan Indien. Leader des ports ultramarins, il connaît une croissance soutenue. Le Grand Port Maritime de La Réunion est le seul port de France à cumuler les fonctions de gare maritime, port de commerce, base navale, port de plaisance et port de pêche, mais c'est aussi un hub stratégique majeur dans l'océan Indien.

Situé au nord-ouest de l'île sur la commune du Port, il se compose de deux sites distants de 3 kilomètres, le Port Ouest et le Port Est. Ce port, aux multiples vocations (commerce, pêche, réparation navale, plaisance, croisière ou même activité militaire), n'a cessé de voir son trafic s'accroître sous l'impulsion de son dynamisme commercial et du développement économique de l'île.

Port d'intérêt national, le GPMDLR dispose d'infrastructures, d'équipements et d'outillages aux standards européens, qui en font un port moderne et performant au cœur de l'océan Indien.

GPMDLR a traité 5,2 millions de tonnes de marchandises en 2016 pour 683 escales de navires (répartition par conditionnement en tonnes) avec un trafic conteneurisé majoritaire avec l'Europe, mais également avec l'Asie et le Pacifique.

Source : Port Réunion

Volume en nombre de containers traités (en tonnes en 2016)

+ de 30 millions

Marchandises (en tonnes)

5,2 millions
(2016)

Nombre d'escales de navires

683
(2016)

Nombre d'escales bateaux de croisières

32
(2016)

74 944
passagers
(2016)

TOTAL TRAFIC Hors NRL 2017* :
Entrées : 4 104 509
+ Sorties : 1 259 356

5 363 865
Tonnes
(+4% / 2016)



PORTS DE PLAISANCE

Le Port de la Pointe des Galets, à proximité immédiate de l'enceinte portuaire commerciale et industrielle de GPMDLR, dispose de tous les équipements nécessaires permettant d'accueillir des navires de plaisance d'une longueur allant jusqu'à 17 m, et compte aujourd'hui quelques 450 anneaux répartis sur 12 pontons et 3 quais dont 2 réservés aux visiteurs.

Le Port de Saint-Gilles-les-Bains peut accueillir 352 bateaux et compte quelques 50 locaux commerciaux.

Seul port de la région nord-est, **le Port de Sainte-Marie** abrite environ 180 bateaux de plaisanciers et de pêcheurs. Un projet de création d'un pôle motonautique associé au pôle balnéaire est en cours.

Le Port de Saint-Pierre est un petit port de pêche et de plaisance situé près du centre-ville, avec une vie diurne et nocturne animée. Ce port de 400 places se voue aussi bien au trafic touristique régional qu'à la pêche hauturière et traditionnelle, comme à la plaisance à voile ou aux sports nautiques.

Les aéroports



L'AÉROPORT DE LA RÉUNION ROLAND GARROS

Situé en bord de mer au nord de l'île dans la commune de Sainte-Marie, l'Aéroport de La Réunion Roland Garros bénéficie d'une situation privilégiée de par sa proximité au chef-lieu de La Réunion, accessible en quelques minutes par la RN 2.

En chiffres...

- # Une plate-forme de 261 hectares
- # Plus de 35 000 m² de surfaces d'aérogares : 27 000 m² pour l'aérogare passagers (dont 28 banques d'enregistrement, 5 carrousels de tri bagages, 3 tapis de livraison des bagages et 8 passerelles télescopiques, vitrées et climatisées) et 8 000 m² pour l'aérogare Fret (magasins, entrepôts, station animalière, bureaux)
- # Une piste de 3 200 m privilégiée pour les décollages de gros porteurs et une piste de 2 670 m dotée d'un système d'atterrissage tout temps
- # Une capacité de 2,5 millions de passagers par an
- # Un trafic record : près de 2,3 millions de passagers en 2017 (+8,8% / 2016)
- # Plus de 200 millions d'euros engagés sur un programme d'investissement allant jusqu'en 2020 et incluant des extensions à l'est et à l'ouest de l'aérogare et le renforcement et l'élargissement des pistes

Source : Aéroport Roland Garros - Rapport annuel 2016



Nombre
de passagers
(en 2016)

2,1
millions

Evolution du
Chiffre d'affaires
(2016)

3,8%

Investissements
2016 (en euros)

6,4
millions

Postes de
stationnement
gros porteurs

8

Capacité
fret / an

40 000
tonnes

LE TERMINAL DE FRET DE L'AÉROPORT ROLAND GARROS



Il offre un service de qualité reposant sur un Poste d'Inspection Frontalier aux normes européennes, et traite annuellement près de 30 000 tonnes de marchandises. Son agrément d'agent habilité au titre de la sûreté du transport aérien et son statut de magasin sous douane, en font un partenaire efficace pour les entreprises, à l'importation comme à l'exportation.

En chiffres...

- # 7 510 m² d'entrepôts (magasin export : 3 410 m² / magasin import : 4 100 m²)
- # 5 200 m² de bureaux
- # 2 parkings cargo nose-in
- # 20 engins de manutention (tracteurs et chariots élévateurs piste et entrepôt)
- # Des entrepôts frigorifiques
- # 40 000 tonnes/an de capacité nominale

Surface
de bureaux

5 200
m²

Fret aérien
postal (en 2016)

5 734
tonnes

Trafic fret
(en 2016)

26 775
tonnes

Source : Aéroport de La Réunion Roland Garros

L'AÉROPORT DE PIERREFONDS



Situé au sud-ouest de l'île, dans la commune de Saint-Pierre, il se consacre au trafic régional, notamment vers l'Île Maurice.

En chiffres...

- # Une emprise au sol de 111 hectares
- # Un terminal international de 2 500 m² avec une capacité de traitement d'environ 500 000 passagers par an
- # Une piste de 2 100 m de longueur (projet d'extension à 2 800 m)

Terminal
international

2 500
m²

Capacité
traitement / an

500 000
passagers

Nombre de
passagers (en 2016)

83 323

Trafic fret

13,262
tonnes

Fret import + fret export



Principales destinations



VERS L'EUROPE

Directs : France (Paris, Marseille, Lyon)

Indirects : Angleterre (Londres), Italie (Milan, Rome), Suisse (Genève, Zurich), Allemagne (Francfort),

VERS LA RÉGION ASIE - PACIFIQUE

Directs : Inde (Chennai), Thaïlande (Bangkok), Chine (Canton)

Indirects : Inde (Mumbai, Bangalore, Delhi), Malaisie (Kuala Lumpur), Singapour (Singapour)

VERS L'OCÉAN INDIEN

Directs : Afrique du Sud (Johannesburg), Maurice (Plaisance), Madagascar (Tamatave, Tananarive, Nosy Be, Diego Suarez, Sainte-Marie), Mayotte (Dzaoudzi-Pamandzi), Comores (Moroni), Seychelles (Mahé)

Indirects : Emirats Arabes Unis (Dubai)

Un réseau routier

conséquent et en perpétuel développement

+ de 1 200 km de routes

395 km de routes nationales
(dont 138,6 km de 2 x 2 voies)
728 km de routes départementales

LA ROUTE DES TAMARINS

Cet axe de 34 kilomètres de long livré en 2009 permet de réaliser une liaison continue en 2 x 2 voies entre Saint-Denis au nord et Le Tampon dans le sud. Au total, la route des Tamarins franchit plus de 120 ravines.

Saint-Denis > Le Tampon

120 ravines franchies

26 ouvrages d'art non courants

4 ouvrages d'art exceptionnels

LA NOUVELLE ROUTE DU LITTORAL

Le plus gros chantier jamais engagé à La Réunion et l'un des plus importants en France : une route en 2 x 3 voies, partie en digue, partie en viaduc sur la mer.

La Possession > Saint-Denis

Le + gros chantier engagé

2 x 3 voies

Un chantier de 1,6 milliards d'euros





Les transports en commun

LE RÉSEAU INTER-URBAIN DU CONSEIL RÉGIONAL « CAR JAUNE »

Il dessert principalement les villes de la périphérie de l'île situées sur le littoral ainsi que les hauts de la côte Ouest.

17 lignes, un parc d'environ 70 véhicules, quelques 264 arrêts
5,6 millions de voyageurs

LES RÉSEAUX DE TRANSPORT PUBLIC URBAIN PAR MICRO RÉGION

NORD > RÉSEAU Citalis

65 lignes, 179 véhicules, 1 200 arrêts
20,6 millions de voyageurs

EST > RÉSEAU Estival

42 lignes, 44 véhicules, 3 000 arrêts
1,7 millions de voyageurs

SUD > RÉSEAU Carsud

43 lignes, 63 véhicules, 2 196 arrêts
2,2 millions de voyageurs

RÉSEAU Alternéo

56 lignes, 156 véhicules, 2 331 arrêts
5,5 millions de voyageurs

OUEST > RÉSEAU Kar'Ouest

67 lignes, 156 véhicules, 1 760 arrêts
4,4 millions de voyageurs

LE PROJET TRANS ECO EXPRESS (TEE)

51 lignes, 188 véhicules

Le programme TEE engagé en 2010, vise à doter La Réunion d'un réseau de transport public modernisé, performant et à haut niveau de service, pour mieux répondre aux besoins de déplacements des Réunionnais aux quatre coins de l'île.

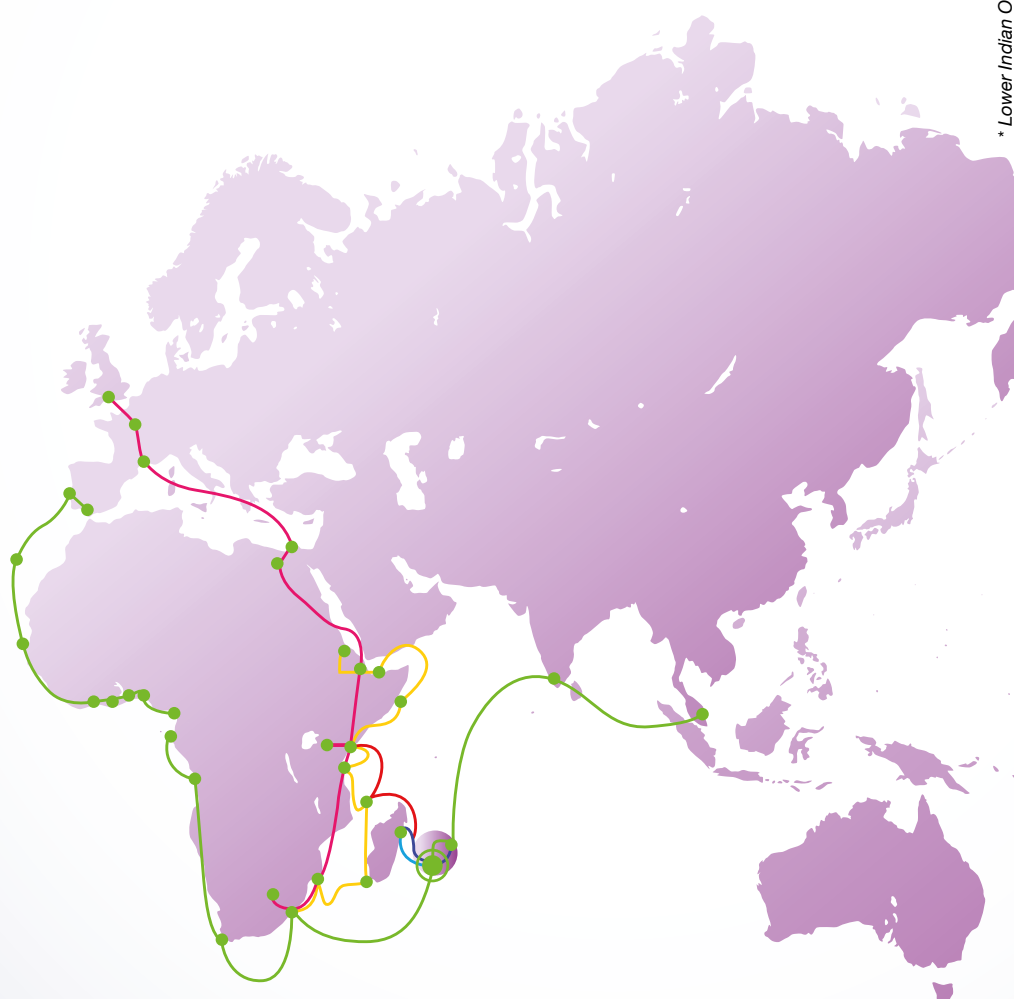


Des infrastructures numériques répondant aux standards internationaux

Reliée au monde par satellite ainsi que par le câble sous-marin SAFE (South Africa - Far East), La Réunion est également connectée aux câbles sous-marins en fibre optique :

LION* I, relié à Madagascar et Maurice

LION II, qui rejoint le câble LION I au nord pour se déployer vers Mayotte et le Kenya.



- SEACOM
- LION I
- EASSy
- SEGANET
- SAT3 / WASC / SAFE
- LION II

* Lower Indian Ocean Network



Réseau Haut Débit Régional

En matière de téléphonie mobile, le taux de couverture de l'île est supérieur à 95 %, avec une continuité sur l'Europe et l'océan Indien.

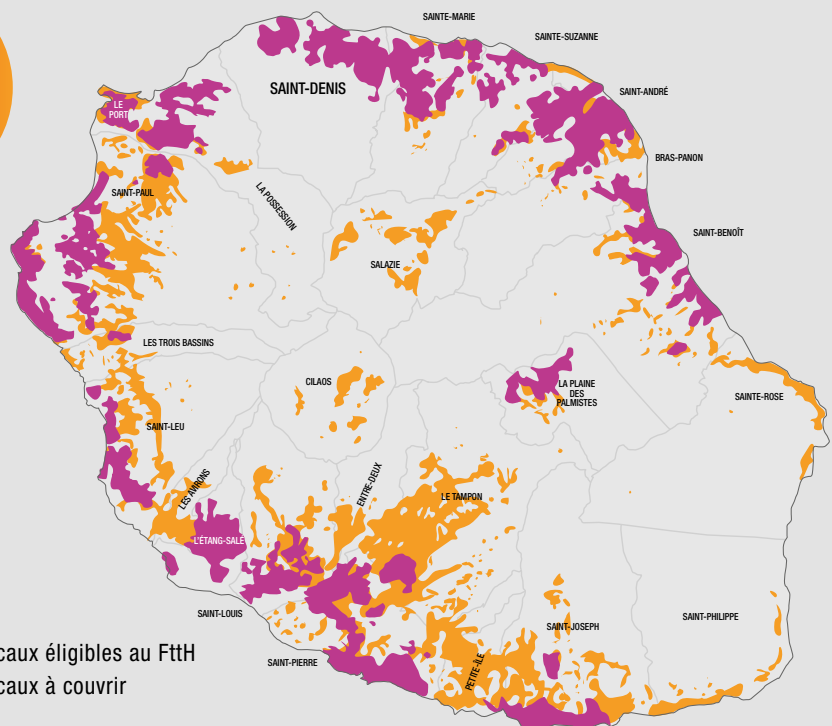
Recherchant l'amélioration de la qualité et de la performance liées à leurs activités, les acteurs réunionnais ont initié le développement de réseaux thématiques dans différents domaines, reliés pour certains à des réseaux nationaux.

Exemples :

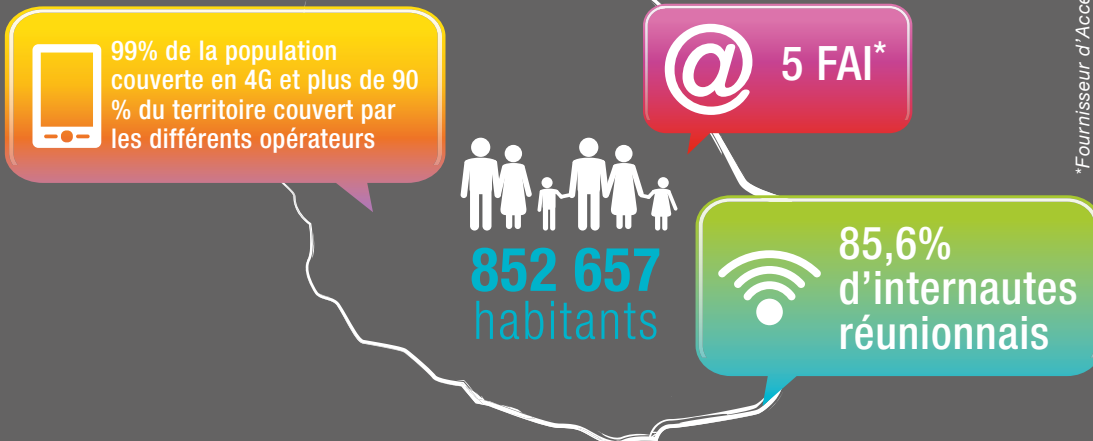
- # Projets de dématérialisation des procédures administratives portés par les collectivités locales
- # Plateforme de communication entre établissements scolaires et parents d'élèves, mise en réseau des lycées
- # Développement et mise en réseau des espaces publics numériques
- # Mise en œuvre d'un réseau régional de cancérologie
- # Intégration au Réseau National de télécommunications pour la Technologie l'Enseignement et la Recherche (RENATER) via l'Université de La Réunion

Réseau de Haut Débit Régional GAZELLE

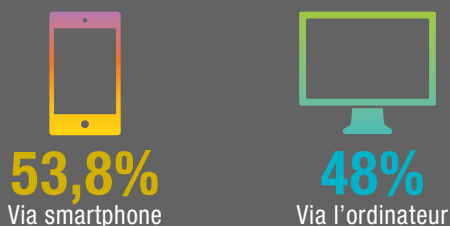
couverture
HAUT DÉBIT
99 %



Quelques chiffres...



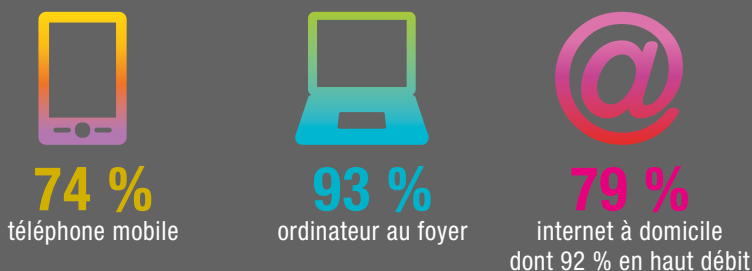
Taux de connexion par équipement des internautes réunionnais



Source : Médiamétrie 2017

Des offres de haut débit atteignant 10 Mbit/s et des offres de débits de l'ordre de 20 Mbit/s sous forme de packages « triple-play » incluant téléphonie fixe et télévision numérique

Un taux d'équipement des internautes réunionnais en constant développement :



Source : Médiamétrie 2015

Des entreprises connectées

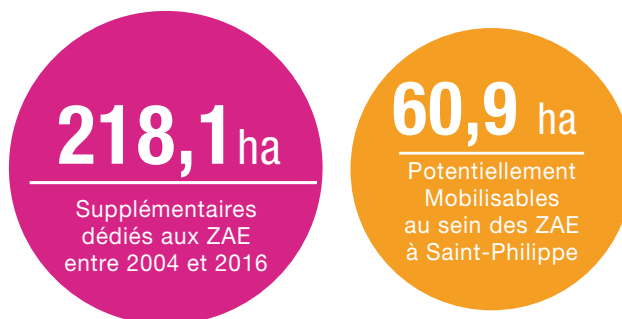


Source : Région Réunion - ECASOI - 2014

Des zones d'activités économiques innovantes et tournées vers l'international

On recense 116 zones d'activités à La Réunion (2016), pour une surface d'environ 1469 ha. Les parcelles directement liées à l'économie représentent environ 88 % de cette surface, soit 1256 ha, dont la vocation est multiple (artisanale, industrielle, commerciale). Plus de 60 % des surfaces en activité sont ainsi occupées par le secteur productif, plus de 20 % par le secteur tertiaire commercial, et enfin, plus de 15 % par le secteur tertiaire qualifié.

Les 72 ZA réunionnaises ont une surface moyenne de 14 ha. Elles sont concentrées au niveau de quatre polarités.

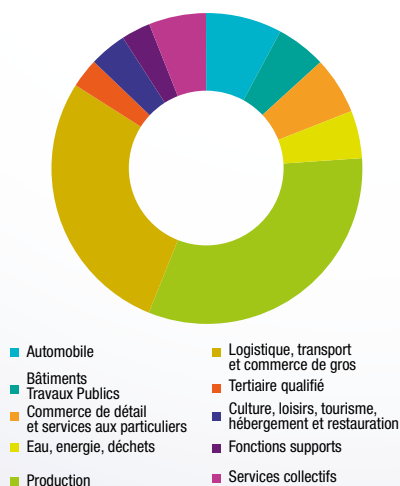


La mesure 8.01 «Création d'immobiliers d'entreprises et de zones d'activités économiques» du fonds FEDER* favorise l'aménagement de zones d'activités qui contribue ainsi au développement et à la compétitivité des entreprises en leur offrant un environnement adapté, à des coûts comparables à ceux pratiqués en France métropolitaine.

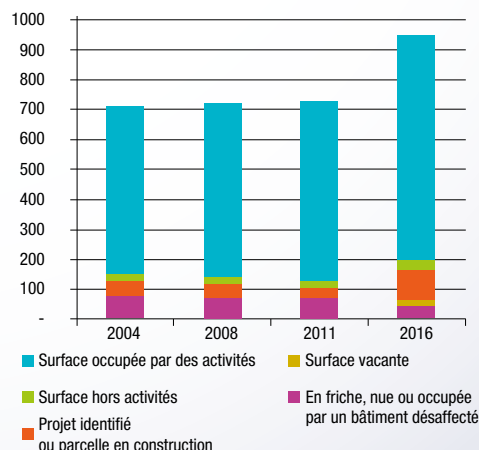
Elle vise à accroître l'offre d'espaces d'accueil à vocation économique en termes de foncier et de bâtiments, réalisée par des aménageurs, en faveur des entreprises locataires locales et extérieures, à des coûts comparables à ceux pratiqués en France métropolitaine.

Elle doit par ailleurs contribuer à la structuration de l'espace urbain.

PART DES SURFACES OCCUPÉES PAR CHAQUE FILIÈRE D'ACTIVITÉS dans les ZAE



RÉPARTITION DES SURFACES RÉPERTORIÉES dans les ZAE entre 2004 et 2016



*FEDER : Fonds Européen de Développement Régional

Ouverture vers l'international

Des zones portuaires et arrière-portuaires principalement dédiées aux filières liées à la logistique-distribution, BTP et aux activités de production. Exemples : la ZAC Environnement, dédiée aux activités de recyclage et de valorisation des déchets (30 ha), et la ZAC 2000 (62 ha).

Des zones aéroportuaires proches des aéroports de Roland Garros / Gillot (Nord) et de Pierrefonds (Sud), qui accueillent les fonctions tertiaires et logistiques nécessaires à l'activité exportation.

La Zone d'Activités Aéroportuaire de Gillot accueille sur 25 ha un centre d'affaires, une zone d'activités et une zone logistique regroupant les activités reliées à l'aérogare fret.

La Zone d'Activités Aéroportuaire de Pierrefonds est en cours de réalisation. A terme, ce projet d'envergure s'étendra sur 100 ha et deviendra une zone économique à vocation environnementale, regroupant des équipements structurants (pôle d'échanges, pôle logistique, port sec, aéroport...), des équipements culturels et touristiques (centre de congrès, hall d'exposition, salle de spectacle, multiplexe...), et des dessertes favorisant les transports en commun en site propre.

Innovation, recherche et nouvelles technologies

Dédiés au développement d'activités à forte valeur ajoutée, les parcs technologiques TECHNOR et TECHSUD (au nord et au sud de l'île) constituent des sites de choix tant par leur qualité (réseaux de communication, services communs, services d'accompagnement) que par leur proximité avec le monde de la recherche et de la formation (Instituts Universitaires Technologiques, Université, Écoles d'ingénieurs). Leurs activités s'orientent essentiellement vers le numérique, l'agroalimentaire, la santé, le domaine pharmaceutique et le biomédical, les biotechnologies, l'environnement, la maîtrise de l'énergie et les énergies nouvelles.

Le parc technologique TECHNOR accueille une soixantaine d'entreprises, sur une superficie de 36 ha, à l'est de Saint-Denis. On y trouve notamment la plateforme technologique CYROI*, qui héberge des programmes de recherche dans le champ de la santé, et qui peut accueillir jusqu'à 4 start ups innovantes dans le domaine des bio-sciences.

Le parc technologique TECHSUD, installé dans le quartier de Terre-Sainte, entre le GHSR**, le Campus universitaire de Saint-Pierre et la route reliant Saint-Pierre à Saint-Joseph, bénéficie d'une position stratégique, au coeur d'une zone économique en plein développement (la ZAC océan Indien) et à proximité d'axes routiers rapides. La proximité de l'aéroport de Pierrefonds est également un atout important. Sur cette zone d'activités de 4,2 ha, dotée d'un aménagement HQE***, 110 000 m² sont destinés aux bureaux et services.

Agroalimentaire et artisanat

Les zones industrielles et artisanales de l'île permettent de consolider l'expertise des filières agroalimentaires (notamment dans le sud avec la présence de l'abattoir et du marché de gros, au sein de la Z.I.3, desservie par des réseaux internes de bonne qualité - voirie, éclairage, assainissement) et artisanales (notamment dans l'est avec le pôle Bois réparti sur 15 ha).

Le Pôle Bois, situé à proximité immédiate du rond-point des Plaines à Saint-Benoît, réunit les principaux acteurs de la filière Bois : scierie, transformation, exposition, commercialisation et formation. Il propose ainsi aux entreprises 19 ateliers d'une surface totale de 5 000 m² ainsi que 1 000 m² de bureaux, à des tarifs très attractifs et d'une qualité d'isolation phonique et thermique renforcée.



Environnement et énergies renouvelables

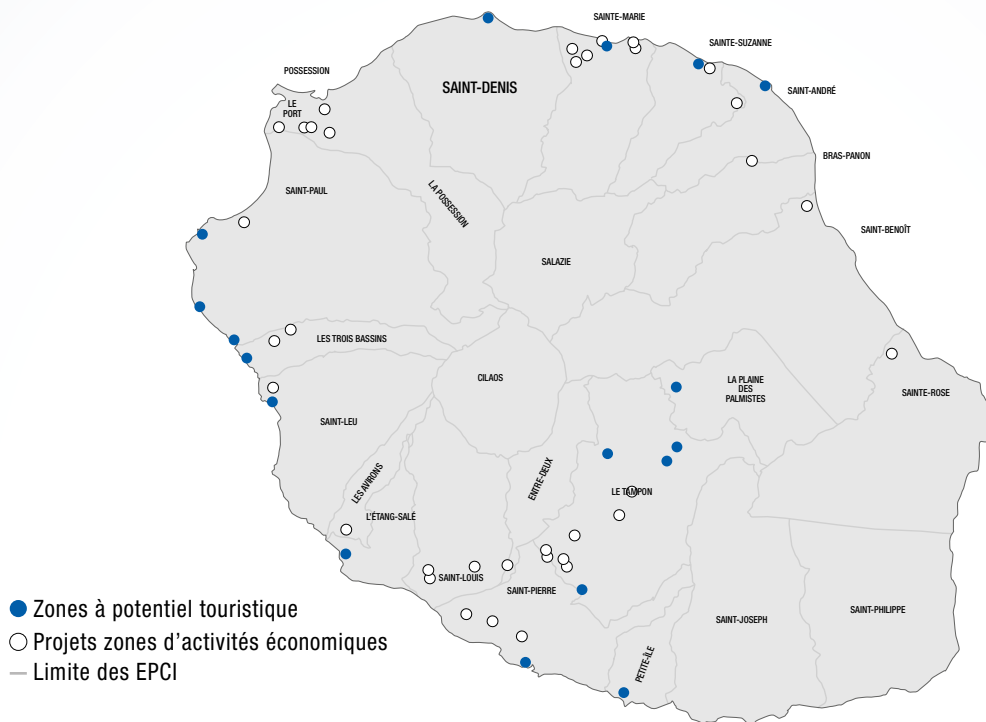
La ZAC Environnement au Port, située en bordure de La Rivière des Galets, accueille des activités et des services liés à l'environnement. Étendue sur 30 hectares, elle est notamment destinée à recevoir des installations de traitement d'élimination et de valorisation des déchets. Elle illustre ainsi les nouvelles préoccupations liées au développement durable.

Un pôle environnement est également prévu dans le cadre du parc technologique de Saint-Denis avec une spécialisation sur la maîtrise de l'énergie et la valorisation des énergies nouvelles.

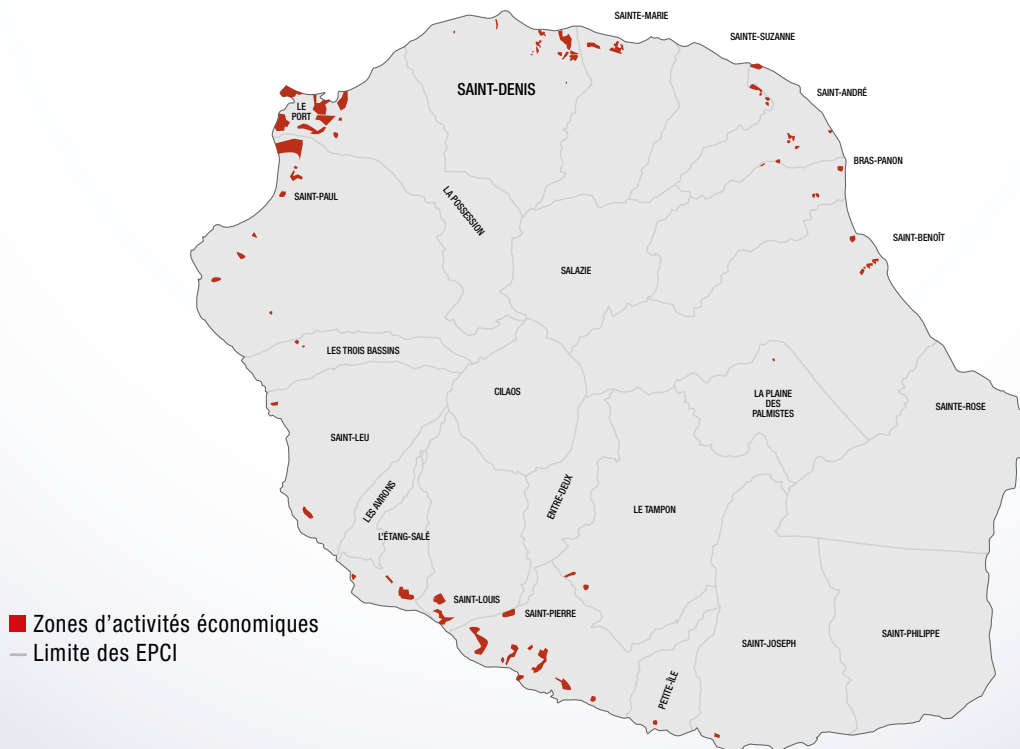
La création d'un pôle énergétique, positionné sur la filière des énergies renouvelables, incluant l'actuelle centrale charbon-bagasse de Bois Rouge à Saint-André, est en cours avec la mise en œuvre notamment de nouveaux projets autour de la production « d'énergies propres ».

Les zones d'activités à La Réunion

Projets zones d'activités économiques et zone à potentiel touristique à la Réunion



Zones d'activités économiques à La Réunion





QUARTIER D'AFFAIRES LA MARE

Programme immobilier issu de la réhabilitation de l'ancienne usine sucrière de La Mare

A proximité de l'aéroport international, de la voie express et du chef-lieu

30 000 m² de bureaux aménagés et équipés

5 000 m² d'espace public central et de nombreuses places de stationnement

Services : restaurant, service bancaire, crèche et centre de remise en forme

Pépinière d'entreprises l'Usine by CBO Territoria

Sainte-Marie



QUARTIER D'AFFAIRES SAVANNAH

Plus de 6 000 m² de bureaux

A deux pas du centre commercial, du cinéma multiplexe de Cambaie, des infrastructures sportives et de loisirs, de la 4 voies, des services et commerces du centre-ville

Sur place : plusieurs offres de restauration, une agence bancaire, une pharmacie

Saint-Paul



PÔLE D'ACTIVITÉS CAP AUSTRAL

Opération issue de la réhabilitation de l'ancienne usine sucrière de Grand-Bois

A proximité des services et commerces du centre-ville de Saint-Pierre, au cœur du futur centre-ville de Grand-Bois

Bureaux de 90 m² à 180 m²

Locaux commerciaux de 30 m² à 140 m²

Nombreux parkings, accessibilité aisée, présence d'équipements publics à terme (médiathèque, crèches)

Grand-Bois



ZONE D'ACTIVITÉS MONT ROCQUEFEUIL

Proche d'axes routiers importants (RN1 et Route des Tamarins), du centre-ville de Saint-Gilles et de la zone balnéaire de l'Ouest

A proximité : pharmacie, médecins, supérette, bureau de La Poste, Ecole HQE

Saint-Gilles





PLATEFORME LOGISTIQUE DU SUD

Pôle logistique du Sud, proposant de l'entreposage permanent ou temporaire.

À proximité de l'aéroport de Pierrefonds

Au cœur du bassin Sud, à 10 minutes des zones industrielles et des principaux centres commerciaux

À 25 minutes de Saint-Paul

85 000 m² de terrain, 27 500 m² de surface bâtie, 9 500 m² de froid dont 5 700 m² congelé et 18 000 m² sec.

10 m de hauteur de stockage

Capacité de stockage : 20 000 m³ sec et 10 000 m³ froid

Equipé en matériel de dernière technologie, garant d'une grande sécurité et qualité dans la production de froid et dans la gestion des stocks

Equipé pour accueillir simultanément 60 containers frigos

Equipé d'un stacker et de remorques facilitant la mise à quai et la gestion des containers et des transports



ZONE INTERCOMMUNALE D'ENTREPRISES

Pépinière d'entreprises du Sud répondant aux normes HQE et pouvant accueillir simultanément 50 entreprises sur une surface d'environ 12 000 m²

A proximité de la RN1, idéalement située pour rejoindre l'ouest et le nord de l'île, à quelques minutes de Saint-Louis et à moins d'un quart d'heure de Saint-Pierre

SEMIR - Pôle de Développement d'Entreprises



PARC D'ACTIVITÉS DU TRIANGLE

Zone d'activités intercommunale accueillant une vingtaine d'entreprises

Sur une superficie de 7,5 ha

Située entre le parc technologique Technor et le quartier de Commune-Primat, en aval du Boulevard Sud et à l'Est de la Ravine du Chaudron

Site de qualité offrant des équipements performants (réseaux de communication) et la proximité des services de la Technor

SEMIR - Pôle de Développement d'Entreprises



Saint-Leu

ECO PARC D'ACTIVITÉS LE PORTAIL

- # Accessible directement de la Route des Tamarins. A 15 mn de Saint-Paul et Saint-Pierre
- # Pôle tertiaire, artisanal, logistique, industriel et commercial
- # **Bureaux** : de 50 m² à 700 m² : totalement modulables, dans un parc paysager avec vue mer et montagne
- # **Parc d'activités** : de 80 m² à 800 m² ; Bâtiments clé en main, 5,5 m de hauteur sous plafond et possibilité de bureaux en mezzanine avec vue mer, parking sécurisé



Saint-Gilles

TRAPÈZES

- # Facilité d'accès depuis la Route des Tamarins ou la RN 1
- # **Parcelles constructibles** en zone artisanale, zone de stockage de conteneurs
- # Locaux d'activités, surface de 150 m² à 320 m², possibilité d'aménager une mezzanine, parkings, grande hauteur sous plafond : **idéal pour atelier artisanal et stockage**
- # **Bureaux** : cloisonnés ou en open-space, conception bioclimatique, nombreux parkings



Saint-Denis

PARC TECHNOLOGIQUE TECHNOR

- # 36 ha dans le quartier du CERF à Saint-Denis ; plus de 20 bâtiments
- # A proximité de l'aéroport, de l'Université, de la zone du Triangle, du boulevard Sud, du centre-ville



Saint-Pierre

PARC TECHNOLOGIQUE TECHSUD

- # Au cœur de la ZAC OI
- # 6 300 m² divisibles à partir de 50 m² et jusqu'à 650 m²
- # **Proche du campus universitaire** et de nombreux restaurants et services du centre-ville, et de l'hôpital
- # Parkings, bâtiments économes en énergie
- # **A proximité des entreprises du secteur numérique et du monde de la recherche**

LA RÉUNION, RÉGION D'EXCELLENCE en matière de formation, recherche, développement & innovation



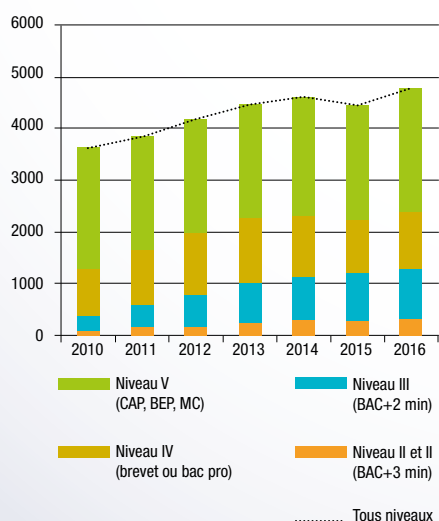
S'implanter à La Réunion...

C'est choisir une offre de formation de qualité

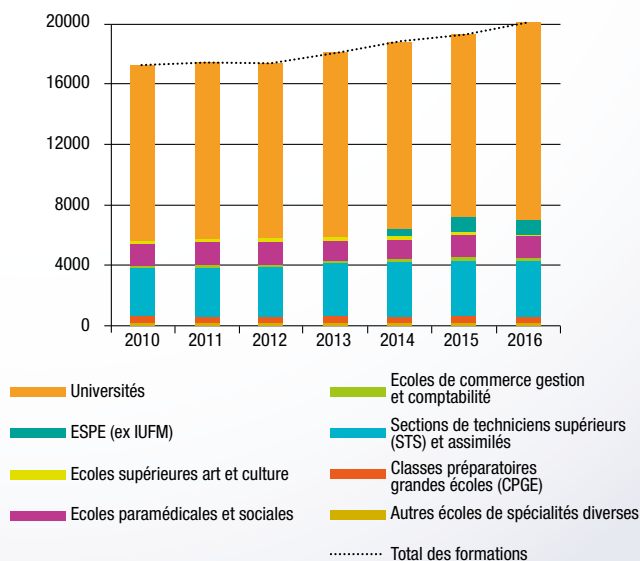
La qualité de l'enseignement à La Réunion est reconnue. Combinée avec celle de la main-d'œuvre, elle constitue un atout décisif pour les choix de localisation.

- # Une académie du Ministère Français de l'Éducation Nationale et de la Recherche
- # Un environnement de formation européen de haut niveau : vivier de compétences offrant toutes les qualifications nécessaires à votre activité
- # Une population jeune, dynamique et ouverte sur le monde :
40 % de la population a moins de 25 ans
- # Offre de formation solide, éventail complet de cursus de la formation professionnelle à l'enseignement supérieur, structuration de filières d'excellence, infrastructures modernes... grâce à un soutien renforcé des pouvoirs publics : UE, Etat et collectivités locales
- # 87% de réussite au baccalauréat en 2016 et 3 500 diplômes de l'enseignement supérieur délivrés chaque année, dont plus de 1 400 diplômes de niveau Bac+3, Bac+4 et 3^{ème} cycle
- # 400 enseignants-chercheurs présents sur le territoire
- # En 2016, près de 20 334 étudiants de l'enseignement supérieur
- # Des compétences et une main d'œuvre formée dans de nombreuses thématiques et secteurs de pointe : Agriculture, Artisanat, Agroalimentaire, Métiers de l'Automobile et des Transports, Logistique et Transport, Métiers de la pêche et de la mer, Métiers du tourisme, de l'hôtellerie et de la restauration, Architecture, Beaux-Arts, Business international, Santé, etc.
- # Une forte proportion de diplômés de l'enseignement supérieur : en matière de formation supérieure, La Réunion présente un environnement de grande qualité, ouvert sur les besoins de l'économie locale ainsi que sur les réalités internationales. Il est actuellement possible de bénéficier de formations de haut niveau dans différentes spécialités

Apprentis selon le diplôme préparé



Effectifs étudiants de l'enseignement supérieur



L'UNIVERSITÉ DE LA RÉUNION

Une université européenne

Acteur majeur de la formation à La Réunion, l'Université de La Réunion a formé, entre 2016 et 2017, 14 512 étudiants* selon un cursus européen LMD (Licence Master Doctorat) mais propose également des Licences professionnelles, des Formations en alternance, des Diplômes Universitaires de Technologie et des Cycles d'ingénieurs.

UN CHOIX DIVERSIFIÉ DE FORMATIONS ET UN LARGE CHOIX DE DISCIPLINES... PLUS DE 140 DIPLÔMES DIFFÉRENTS PROPOSÉS

5 UNITÉS DE FORMATION ET DE RECHERCHE

UFR Droit, Economie et Gestion
UFR Sciences et Technologies
UFR Lettres et Sciences Humaines
UFR Sciences de l'Homme et de L'Environnement
UFR Santé

@ Pour en savoir + : www.univ-reunion.fr

2 ÉCOLES DOCTORALES

Sciences Humaines et Sociales (SHS)
Sciences, Technologies et Santé (STS)

4 INSTITUTS

Institut d'Administration des Entreprises (IAE)

Gestion des entreprises, Tourisme, Marketing, Développement Commercial, Gestion des Ressources Humaines, Sciences techniques comptables et financières...

@ Pour en savoir + : www.iae-reunion.fr

Institut Universitaire de Technologie (IUT)

Génie biologique, Génie civil, Gestion des entreprises et des administrations, Réseaux et télécommunications...

@ Pour en savoir + : www.iut-lareunion.fr

Ecole Supérieure du Professorat et de l'Éducation (ESPE)

@ Pour en savoir + : www.espe.univ-reunion.fr

Institut Confucius

Etablissement éducatif et culturel public à but non lucratif, visant à diffuser la langue et la culture chinoise dans le monde.

@ Pour en savoir + : www.confucius.univ-reunion.fr

UN CENTRE DE FORMATION DES APPRENTIS

Qualité/Hygiène/Sécurité/Environnement, Réseaux et Télécommunication, Commerce électronique, Gestion des entreprises, Tourisme et Hôtellerie, Communication, Agriculture durable, Bâtiment...

UNE ÉCOLE SUPÉRIEURE D'INGÉNIEURS RÉUNION OCÉAN INDIEN - L'ESIROI

Première école d'ingénieurs de l'Outre-mer, habilitée par la Commission des Titres d'Ingénieur (CTI) : une ouverture à l'international, des équipements modernes et des laboratoires.

Elle forme des ingénieurs autour de 3 spécialités :

- « Services des Télécommunications, de l'Informatique et du Multimédia »
- « Innovation et Développement Agroalimentaire Intégré »
- « Construction Durable et Environnement »

@ Pour en savoir + : www.esiroi.univ-reunion.fr





DES STRUCTURES DE FORMATION SUPÉRIEURE spécialisées et renommées dans un ensemble de disciplines

COMMERCE, VENTE, MARKETING, MANAGEMENT...

- # L'Ecole de Gestion et de Commerce (EGC)
- @ Pour en savoir + : www.egc-reunion.re
- # Ecole supérieure de Management (IFAG) - CAMPUS REUNION
- @ Pour en savoir + : <http://www.tetranergy.com/ecole-ifag-tetranergy-reunion>
- # Ecole supérieure de commerce (ESCP Europe) - CAMPUS REUNION
- @ Pour en savoir + : <http://www.tetranergy.com/ecole-escp-tetranergy-reunion>

SANTÉ

- # Les écoles de formation aux professions paramédicales et sociales
- @ Pour en savoir + : www.lareunion-archi.fr

ARCHITECTURE EN MILIEU TROPICAL

- # L'Ecole d'architecture de La Réunion
- @ Pour en savoir + : www.lareunion-archi.fr

ARTS

Artiste plasticien, architecte d'intérieur, scénographe, directeur artistique, graphiste, maquettiste, médiateur culturel, galeriste...

- # L'Ecole Supérieure d'Art de La Réunion (ESA)
- @ Pour en savoir + : www.esareunion.fr

IMAGE ET NOUVEAUX MÉDIAS

Infographie, animation 2D/3D, post-production, création Web et multimédia, audiovisuel et cinéma.

- # L'ILOI, Institut de L'Image de L'Océan Indien : des infrastructures exceptionnelles, le plus grand cyberdôme au monde, plus de 300 stations infographiques
- @ Pour en savoir + : www.iloi.fr

INFORMATIQUE, NUMÉRIQUE

- # L'école d'ingénieurs en informatique SUPINFO
- @ Pour en savoir + : www.supinfo.com
- # L'Institut de Poly Informatique de Paris et Tetranergy IPI-CAMPUS REUNION
- @ Pour en savoir + : www.tetranergy.com
- # Ecole supérieure d'Informatique, HESIP de La Réunion
- @ Pour en savoir + : <http://hesip.re/>
- # SIMPLON Réunion
- @ Pour en savoir + : <https://simplonreunion.co/>
- # EPITECH
- @ Pour en savoir + : <http://www.epitech.eu/ecole-informatique-reunion.aspx>
- # DIGITAL CAMPUS
- @ Pour en savoir + : <https://www.digital-campus.fr/ecole/la-reunion>



S'implanter à La Réunion...

C'est choisir une région dotée d'établissements d'éducation, d'apprentissage et de formation professionnelle, couvrant un large éventail de thématiques.

UN RÉSEAU COMPLET DE CENTRES D'APPRENTISSAGE

12 CENTRES DE FORMATION DES APPRENTIS (CFA) dotés d'infrastructures et de matériel modernes

DES ÉTABLISSEMENTS QUI PROPOSENT DES CYCLES D'APPRENTISSAGE APPROFONDIS DANS DES THÉMATIQUES SPÉCIALISÉES

Métiers de la production agricole, de la transformation et commercialisation agroalimentaire, de l'aménagement et de l'environnement, des activités hippiques, du machinisme et de la gestion et maîtrise de l'eau

L'Établissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle Agricole (EPLEFPA)

📍 Pour en savoir + : www.reunion.educagri.fr

Métiers du tourisme, de l'hôtellerie et de la restauration

Le CENTHOR

📍 Pour en savoir plus : www.ccifformation.re

Métiers de l'automobile et du transport

Le CFAT (Centre Formation Métiers Automobile et Transports)

Métiers du commerce, de la pêche et de la mécanique marine

L'École d'Apprentissage Maritime (EAM)

📍 Pour en savoir plus : www.ecolemaritime.fr

Ingénieurs du Centre d'Études Supérieures Industrielles spécialité Bâtiment et Travaux Publics

L'École du BTP du Centre d'Études Supérieures Industrielles (EI-CESI)

📍 Pour en savoir plus : www.eibtp.re

URMA - CMA Réunion

Domaines de formation : arts, génie civil, construction, bois, transformation...



S'implanter à La Réunion...



C'est choisir une région à très fort potentiel de recherche et d'innovation

Territoire européen insulaire et tropical, La Réunion dispose d'atouts géostratégiques et de moyens matériels, humains et financiers significatifs créant un environnement propice au développement d'activités de Recherche, de Développement et d'Innovation.

UN ENVIRONNEMENT NATUREL INCOMPARABLE « source » de recherche et de développement

- # Un des 34 hotspots de la biodiversité mondiale inscrit au patrimoine mondial de l'Unesco pour ses « Pitons, cirques et remparts »
- # Un parc national, une réserve naturelle marine, un volcan actif, une porte d'accès privilégiée aux Terres Australes et Antarctiques Françaises (et ses îles éparses)
- # Une exceptionnelle dynamique des phénomènes telluriques et hydrométéorologiques : opportunité pour la recherche et l'observation des espaces de la Zone Océan Indien
- # Une position géographique qui lui confère des atouts importants pour l'étude de l'adaptation du vivant en milieu intertropical
- # Un caractère insulaire qui impose une gestion durable exemplaire en matière d'énergie, d'alimentation, de déchets, etc.

DES POLITIQUES ENGAGÉES

LA STRATEGIE DE SPECIALISATION INTELLIGENTE (S3)



Pour sortir de la crise, l'Union Européenne souhaite révéler le potentiel de croissance de ses territoires. Ainsi, l'accès aux fonds structurels est désormais conditionné à l'écriture d'un « programme de transformation économique » : la S3. Celle-ci repose sur trois principes :

- La concentration des ressources locales sur un nombre limité de priorités, d'activités et de secteurs technologiques, qui disposent d'une masse critique ou d'un avantage compétitif.
- La différenciation : passer d'une logique d'imitation à la constitution d'une offre singulière, fondée sur les spécificités locales.
- L'intégration : renforcer l'ouverture de l'économie aux échanges mondiaux et sa capacité d'exportation. Durant près de 15 mois, des ateliers participatifs réunissant des acteurs économiques, scientifiques et institutionnels ont posé une ambition partagée : faire de la réponse aux enjeux actuels et futurs auxquels est confrontée La Réunion, un levier de développement de produits et de solutions exportables, générateurs de prospérité et d'emplois. Trois priorités ont été retenues :
 - La bioéconomie tropicale
 - L'e-co-tourisme expérientiel
 - L'agilité territoriale

Pour matérialiser cette intention, 50% des fonds FEDER sont dédiés à la recherche-innovation, au numérique, à la compétitivité des entreprises et à la transition énergétique.

@ Pour en savoir + : www.innovonslareunion.com

Le SRDEII (Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation)

Responsable du développement économique, depuis la loi du 7 août 2015, la Région Réunion oriente ses interventions autour de trois axes principaux :





- Créer un milieu fertile pour l'entrepreneuriat, la créativité et l'expression des talents
- Libérer les énergies en adaptant les outils d'accompagnement et de financement aux besoins de terrain pour accroître la quantité et la qualité des projets et révéler les gisements d'activités et d'emplois de demain
- Développer des synergies territoriales pour répondre aux grands défis locaux et renforcer la résilience de l'économie

Traduction opérationnelle de ces orientations, le SRDEII organise et coordonne l'intervention publique sur le territoire.

SEFORRE

La loi NOTRe du 7 août 2015 renforce également le rôle des Régions en matière de politique de soutien à l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation.

Le Schéma de l'Enseignement et des FORMation supérieurs, et de la REcherche (SEFORRE), étroitement articulé au SRDEII et à la S3, définit trois axes prioritaires pour répondre aux enjeux majeurs du territoire :

- Favoriser la réussite étudiante
- Soutenir le modèle de développement de la Réunion fondé sur les principes de la société de la connaissance en mobilisant pleinement l'appareil régional d'enseignement supérieur et de recherche
- Développer l'ouverture internationale du territoire, notamment sur la zone indianocéanique et l'espace européen de la recherche et de l'innovation

UNE DESTINATION DE 1ER CHOIX pour vos activités de RDI*

En menant vos activités de R&D à La Réunion, vous bénéficierez des meilleurs moyens humains, matériels et financiers tout au long de votre projet. Vous pourrez tester ou confronter vos innovations à un marché local développé : un véritable tremplin pour le marché européen et international.

*RDI : Recherche, Développement et Innovation

L'EXCELLENCE EUROPÉENNE au cœur de l'océan Indien

DES CENTRES ET INSTITUTS DE RECHERCHE FRANÇAIS

Outre son Université à vocation régionale (ZOI*) qui se compose de :

- 3 fédérations de recherche : BioSécurité en Milieu Tropical ; Observation des milieux naturels et changements globaux ; observatoire des sociétés de l'océan Indien,
- 21 unités de recherche labélisées dont 12 équipes d'accueil et 9 Unités Mixtes de Recherche,

La Réunion accueille sur son territoire, des grands centres et instituts français de recherche : le CIRAD (Centre de coopération Internationale en Recherche Agronomique pour le Développement), l'IRD (Institut de Recherche pour le Développement), l'IFREMER (Institut Français de Recherche pour l'Exploitation de la MER) et le BRGM (Bureau de Recherches Géologiques et Minières). **D'autres organismes sont présents par association avec des laboratoires locaux** : l'Inserm (l'Institut national de la santé et de la recherche médicale) et son **Centre d'Investigation Clinique Epidémiologie Clinique**, le CNRS (Centre National de la Recherche Scientifique), l'IPGP (Institut de Physique du Globe de Paris), **Météo-France**, le **CIC-EC** hébergé au CHU Réunion.

📍 Pour en savoir + : **Annuaire des acteurs RDI à La Réunion /innovonslareunion**

www.innovonslareunion.com

*ZOI : Zone Océan Indien





DES ÉQUIPEMENTS DE RECHERCHE DE POINTE

La Réunion compte des grandes infrastructures de recherche, dont notamment :

L'OBSERVATOIRE DE PHYSIQUE DE L'ATMOSPHÈRE DU MAÏDO À 2 200 MÈTRES D'ALTITUDE

Equipements : un espace laboratoire de 700 m² (mesures chimiques, mesures des paramètres physiques), un espace pour recueillir des expériences extérieures, 3 lidars (télescopes laser dont un de 5 mètres de haut), photomètres solaires, des spectromètres, des radiosondes, des radars profileurs, etc.

Contribution aux Systèmes d'Observation et d'Expérimentation, sur le long terme, pour la Recherche en Environnement (SOERE).

@ Pour en savoir + : opar.univ-reunion.fr

LE SEAS-OI (Surveillance de l'Environnement Assistée par Satellite dans l'Océan Indien)

Le SEAS-OI est un pôle d'excellence en télédétection spatiale haute résolution pour la gestion des territoires du sud-ouest de l'océan Indien. @ Pour en savoir + : www.osur.univ-reunion.fr

LA PLATE-FORME BIOTECHNOLOGIQUE : CYCLOTRON RÉUNION OcéAN INDIEN (CYROI)

Le CYROI est une plate-forme technologique dans le domaine des biosciences : maladies infectieuses émergentes, maladies métaboliques (diabète, obésité, hypertension...), valorisation de la biodiversité terrestre et marine. S'étalant sur 4 500 m², elle est dotée d'un Cyclotron qui permet la production de médicaments pharmaceutiques. Elle accueille des chercheurs, offre des prestations de services et héberge des start-ups en biotechnologie.

@ Pour en savoir + : www.cyroi.fr

PLATEFORME RÉGIONALE DE RECHERCHE AGRONOMIQUE POUR LE DÉVELOPPEMENT (PRERAD).

Cette plate-forme gérée par le CIRAD est spécialisée en recherche et expérimentation végétale. Le 3P intervient dans les domaines suivants : santé des végétaux, pathologie et génétique moléculaire, écologie, ressources biologiques, formation et accueil de start-ups.

@ Pour en savoir + : umr-pvbmt.cirad.fr/plateformes/3p

PARTENAIRES ET CLUSTERS CLÉS pour l'innovation à La Réunion

Les organismes d'accompagnement,
de conseil et de valorisation



NEXA

Agence Régionale de Développement, d'Investissement et d'Innovation de La Réunion, point d'entrée pour les porteurs de projets innovants

NEXA accompagne les porteurs de projet issus du monde de la recherche comme de l'entreprise dans l'obtention de nouvelles sources de financement mais également dans la structuration économique de leurs actions.

Elle propose une offre de services complète pour les projets innovants, en phase d'amorçage ou de décollage :

Ingénierie financière, juridique, de communication

Mise en réseau optimale avec des experts de l'écosystème de l'innovation (clusters, incubateur,...)

Prestations mutualisées (veille, e-réputation...)

@ Pour en savoir + : www.nexa.re



LA CELLULE EUROPE

Créée en 2013 par NEXA et l'Université de La Réunion afin d'assurer le lien entre les programmes de recherche européens et l'écosystème réunionnais, la Cellule Europe est un outil mutualisé au service de la RDI à La Réunion.

Facilitatrice, la Cellule Europe accompagne les laboratoires universitaires, les centres de recherche, les clusters, comme les entreprises pour répondre aux appels à projets nationaux et européens de recherche et d'innovation, tel que le programme Horizon 2020.

A cette fin, elle conduit des actions de sensibilisation, joue un rôle de veille en recensant les appels à propositions adaptés aux talents locaux et accompagne les acteurs dans le montage de leur dossier, la recherche de partenaires et le suivi de leurs projets.

14 projets issus d'appels compétitifs étaient en cours en 2017.

@ Pour en savoir + : www.innovonslareunion.com



LA TECHNOPOLE DE LA RÉUNION

Faire de l'innovation un outil de développement à La Réunion

Membre du Conseil d'Administration RETIS, réseau national regroupant les Technopoles, Incubateurs, CEEI et certains pôles de compétitivité, La Technopole de La Réunion assure les missions suivantes :

Aide personnalisée et financière à la création d'entreprises innovantes, grâce à son incubateur régional de La Réunion

Mise en réseau des acteurs

Animation des parcs technologiques TECHNOR à Saint-Denis, TECHSUD à Saint-Pierre et TECHEST en cours de développement dans l'Est

@ Pour en savoir + : www.technopole-reunion.com

Maker space

Espaces d'expérimentation et d'innovation

Les « FABLAB » sont des lieux d'échanges, de bricolage, d'apprentissage et de mutualisation des compétences et d'équipements. Ils permettent la réalisation de projets développés soit pour son propre plaisir soit pour un développement entrepreneurial.

A La Réunion 4 Fablabs ont été inaugurés en 2017 et se sont installés aux quatre coins de l'île.



FABLAB O'KARTIE (SAINT-PAUL)

O'KARTIE est le seul fablab situé au cœur d'un groupe d'habitations géré par un bailleur social. Il est animé par une association à vocation d'éducation scientifique « Sciences Réunion ».

Ses activités s'adressent aux jeunes scolarisés ainsi qu'aux personnes en réinsertion professionnelle. En soirée, le fablab est également ouvert aux porteurs de projet et entreprises.

@ Pour en savoir + :

<https://sciences-reunion.net/fablab-okartie/>

Contact du fabmanager : Romain Ringwald

• 0692 51 47 76

• o-kartie@sciences-reunion.net



FAB LAB DE L'EST H30 (BRAS-PANON)

Le Fab Lab de l'Est H30 est situé dans la zone artisanale de Bras-Panon. Il compte parmi ses adhérents l'association technophile ORSIIT (Observatoire Réunionnais de la Sécurité de l'Information et de l'Innovation Technologique). Le fablab est fréquenté par des chefs d'entreprises et ingénieurs électroniciens et mécaniciens passionnés.

Ce Fablab est caractérisé par des adhérents technophiles passionnés de mécanique, d'électronique, d'informatique et de bricolage ainsi que par la confection en interne et la récupération des machines-outils et machines à commandes numériques. Ces méthodes de valorisation par l'innovation permettent d'avantage de souplesse pour les faire évoluer.

Esprit « Réduire, Réutiliser, Recycler »

Contact du fabmanager : Willy Taochy

• 0692 37 32 79

• h3oclub@hotmail.com



RUN FABLAB (SAINT-DENIS)

Implanté sur le Parc Technor et soutenu par la Région Réunion et le FEDER, Run Fablab est géré par l'association Solidarnum. Ce fabLab se caractérise par sa pluridisciplinarité et son équipement très complet installé au sein de 6 ateliers techniques. RunFabLab respecte la charte des Fab Labs du MIT.

Ouvert à tout type de public, RunFablab a été tout particulièrement pensé pour répondre aux besoins des entreprises et porteurs de projets.

@ Pour en savoir + : <http://www.runfablab.re/>

Contact du fabmanager : Thierry Gabet

- 0692 94 06 26
- contact@runfablab.re

L'IUT LAB (SAINT-PIERRE)²

Ce fablab situé dans le sud de l'île est porté par l'Institut Universitaire de Technologie de la ville de Saint-Pierre qui est une composante de l'Université de La Réunion.

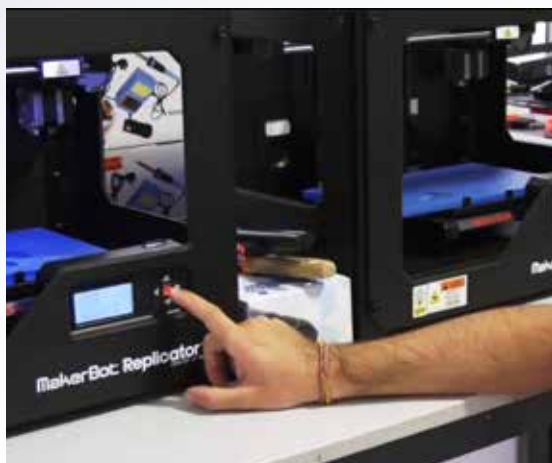
L'IUT LAB est un espace dédié à la formation, la pédagogie par le «faire» et vise prioritairement la professionnalisation des étudiants. Toutefois, cet espace est également ouvert et prisé par la communauté de Start-up toute proche. L'IUT LAB a choisi une thématique d'avenir et en lien avec es enseignements dispensés : les réseaux et télécoms, les objets connectés (IOT).

@ Pour en savoir + :

<http://iut.univ-reunion.fr/innovation/fablab/>

Contact du fabmanager : Alexandre REFAIT

- 0262 244128
- fablab@univ-reunion.fr



IOI LABS (SAINT-PIERRE)

Implanté à Saint-Pierre, IOI LABS prend en charge la réalisation d'innovation technologique, de l'idée jusqu'au produit.

En collaboration étroite avec le porteur et ses équipes, IOI LABS réalise les premières preuves de concepts, suivi des prototypes et enfin le produit. Le Fablab fait intervenir au besoin les compétences complémentaires (design industriel, ingénieur mécanique, expert en sécurité, développeur web, développeur iOS, Android) choisis dans son réseau de partenaires.

Tous les prototypes que conçoit IOI LABS sont testés sur place, dans les conditions du climat réunionnais : chaleur intense, érosion, fortes pluies, embruns marins et index UV spécialement élevés.

@ Pour en savoir + :

<http://www.ioi-labs.com/actualites/credit-dimpot-innovation-pme-qui-innovent>

- 0693 50 61 38
- contact@ioi-labs.com



FABLAB REUNION (PLAINES DES CAFRES)

Né en 2015, le Fablab Réunion est un tiers-lieu numérique ouvert à tous au service de l'innovation. L'atelier possède des machines numériques de haute technologie, comme des imprimantes 3D et notre CNC 6090, capables de passer rapidement de l'idée au prototype fonctionnel. Il est également un espace d'échanges d'idées, de processus sur n'importe quel domaine.

Fablab Réunion dispose également d'une vaste gamme de composants électroniques, pour permettre de réaliser des projets.

Le local de 100m2 permet d'accueillir un grand nombre de personnes pour travailler seul ou en équipe sur des thématiques variées comme l'architecture, la conception assistée sur ordinateur ou l'électronique sur microcontrôleur Arduino.

@ Pour en savoir + :

<https://www.fablab-reunion.fr/>

- 02 62 59 00 26
- cdv.reservations@museesreunion.re



Les Clusters et Pôles d'innovation

A La Réunion, une dynamique de regroupement des entreprises et de mutualisation est engagée à travers des structures comme les pôles de compétitivité, d'innovation et les clusters.

8 clusters sont actifs dans des domaines spécialisés.

L'environnement



CLUSTER GREEN

(Groupement Régional des Entreprises engagées pour l'Environnement)

Il a pour ambition d'identifier des projets d'innovation collaboratifs, afin de les traduire en emplois, en compétitivité du territoire, et en développement économique.

Le bâti tropical



CIRBAT

(Centre d'Innovation et de Recherche du Bâti Tropical)

Adaptation des matériaux de construction, de leur mise en œuvre et des normes encadrant la filière bâtiment aux contraintes tropicales et mise à disposition des entreprises d'une offre en termes d'étude technique, de diffusion des connaissances, de formations techniques et d'accompagnement à l'innovation.

@ Pour en savoir + : www.cirbat.re

La mer



CLUSTER MARITIME

(Centre de ressources technologiques HydroRéunion)

Son rôle est de promouvoir les activités maritimes et connexes françaises dans le sud-ouest de l'océan Indien et d'étudier des possibilités de développement pour la filière.

L'INSTITUT BLEU

(en cours de création)

Le Pôle Régional Mervise à regrouper les compétences scientifiques (recherche fondamentale, recherche & développement, innovation, formation,...) touchant à l'environnement marin, et à fédérer les acteurs locaux pour développer des projets d'innovation et structurants.

La valorisation des ressources naturelles tropicales



QUALITROPIC

(Pôle de compétitivité - Innovation et Ressources Naturelles Tropicales)

Soutien des projets de R&D, de mise au point de produits et process respectueux de l'environnement à partir des ressources naturelles tropicales dans les secteurs de l'agroalimentaire, des biotechnologies et de la santé.

@ Pour en savoir + : www.qualitropic.fr

Agroalimentaire



CRITT

(Centre Régional d'Innovation et de Transfert de Technologie)

Centre de Ressources technologiques (CRT), piloté par la Chambre de Commerce et d'Industrie de La Réunion, le CRITT a pour mission principale d'accompagner les PME dans leurs démarches d'innovation et de qualité à travers des conseils individuels, des séances d'informations et des prestations techniques. Ses domaines de compétences principaux portent sur l'agroalimentaire, la métrologie, l'efficacité énergétique et la normalisation.

L'énergie



TÉMERGIE

(Technologies des Energies Maîtrisées, Energies Renouvelables et Gestion Isolée de l'Énergie)

Adossé au pôle de compétitivité national Capenergies. Témergie accompagne les professionnels investis dans les domaines des énergies renouvelables, de la maîtrise de l'énergie et du stockage de l'énergie dans le montage et la conduite de projets d'innovation collaboratifs.

@ Pour en savoir + : www.temergie.com

Le Numérique



DIGITAL REUNION

Digital Réunion représente les acteurs de la filière Numérique locale, soutient des actions visant à développer et promouvoir la filière réunionnaise.

Ses actions contribuent à soutenir l'innovation, développer la coopération régionale, nationale et internationale et faire de La Réunion une terre d'excellence en termes de nouvelles technologies.

Depuis 2016, La Réunion est membre du réseau French Tech dédié à la « Heal Tech ». Cette reconnaissance de l'excellence locale constitue un tremplin pour structurer la filière, développer des projets et positionner La Réunion comme un hub d'innovation.

La ruche e-santé de Tésis : un lieu d'innovation dédié à la gestion des projets de e-santé.

@ Pour en savoir + : www.digitalreunion.com

Biotechnologie



CYROI

(Cyclotron Réunion Océan Indien)

Le Groupement d'Intérêt Public CYROI a été créé par l'Université de La Réunion et le Centre Hospitalier Universitaire de La Réunion. Situé à Saint-Denis, sur le site de la Technopole, à proximité immédiate de l'aéroport international Roland Garros, il anime et développe une plate-forme pluridisciplinaire d'une superficie de 4 500 m² financée par l'Europe, l'Etat, la Région, le Département et l'intercommunalité du Nord.

@ Pour en savoir + : <http://cyroi.re/>

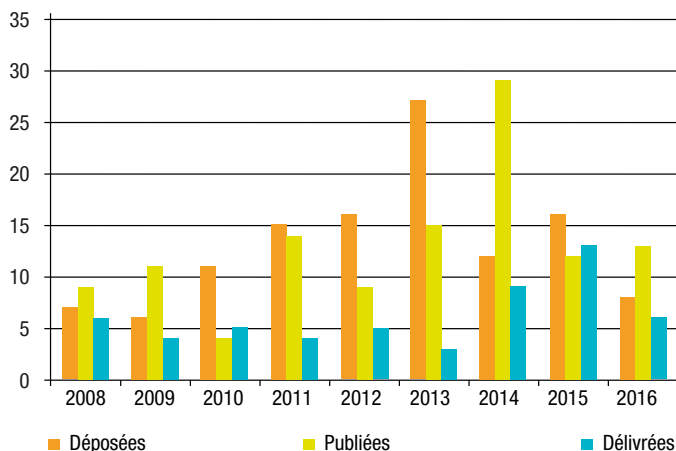
S'implanter à La Réunion...

C'est bénéficiaire de dispositifs financiers ou fiscaux de soutien à la RDI très attractifs

Pour le développement de vos activités de Recherche Développement et d'Innovation à La Réunion, toute une palette de dispositifs de soutien locaux, nationaux et européens est accessible.

La Réunion bénéficie en plus des aides nationales classiques, de dispositifs spécifiques prévus pour les régions françaises d'outre-mer et d'un programme opérationnel européen engagé dans la Recherche Développement et l'Innovation.

DEMANDES DE BREVETS selon le statut



Focus sur quelques aides nationales à l'innovation

MAJORATION DU CRÉDIT D'IMPÔT RECHERCHE « CIR » : une réduction d'impôts en cas de dépenses de RDI

La Réunion offre un soutien fiscal à la recherche parmi les plus attractifs d'Europe : le Crédit d'Impôt Recherche.

Ce dernier représente **50 % des dépenses jusqu'à 100 M€ et 5 % au-delà** pour les entreprises qui engagent des dépenses de Recherche et Développement expérimental (R&D). Les dépenses de R&D externalisées sont retenues dans la limite de 10 M€ s'il n'existe pas de lien de dépendance entre le donneur d'ordre et le prestataire. Dans le cas contraire, elles sont plafonnées à 2 M€.

JEI : AIDES AUX JEUNES ENTREPRISES INNOVANTES

Les 5 conditions pour être une Jeune Entreprise Innovante : être une P.M.E, avoir moins de huit ans, avoir un volume minimal de dépenses de R&D, être indépendante, et être réellement nouvelle (création ex-nihilo).

AVANTAGES

Exonération, pendant 2 ans, d'impôts sur les sociétés à raison des bénéfices réalisés :

- Exonération de 100 % pour le 1^{er} exercice ou la 1^{ère} période d'imposition bénéficiaire,
- Exonération de 50 % pour la période ou l'exercice suivant

Plafond : exonération limitée à 200 000 € sur 3 exercices consécutifs.

AIDE À L'EMBAUCHE : CIFRE (Convention Industrielle de Formation par la Recherche)

Le dispositif CIFRE permet de bénéficier d'une aide financière pour recruter en CDI ou CDD de 3 ans un jeune doctorant dont les travaux de recherche, encadrés par un laboratoire public de recherche, conduiront à la soutenance d'une thèse.

AVANTAGES

L'Association Nationale de la Recherche et de la Technologie (ANRT) verse, au nom de l'Etat, à l'entreprise et pendant 3 ans, une aide financière qui s'élève à 14 000 € / an.

Le salaire d'embauche ne peut être inférieur à 23 484 € annuels bruts.

📍 Pour en savoir + sur les aides nationales à l'Innovation : www.enseignementsup-recherche.gouv.fr

LES AIDES BPIFRANCE

Aides directes à l'innovation pour partager les risques inhérents aux programmes de recherche, développement et innovation des PME et favoriser ainsi l'accès aux financements privés. Accompagnement, expertises et services de mises en relation... Une mission d'intérêt général pour le compte de l'État et en partenariat avec les Régions.

Focus sur quelques aides Bpifrance*

AIDE À LA FAISABILITÉ DE L'INNOVATION, AIDE AU PARTENARIAT TECHNOLOGIQUE

Subvention jusqu'à 50K€ ou avance récupérable

AIDE AU DÉVELOPPEMENT

Avance récupérable ou prêt jusqu'à 3 millions d'euros. Des bonus sur les taux d'aides pour les projets collaboratifs

DIAGNOSTIC INNOVATION

Cette aide permet d'accompagner les PME/TPE dans une première démarche d'innovation impliquant une prestation de conseil et/ou technique.

MONTANT

Le Diag Innovation finance 50% du montant hors taxes de la prestation externe facturée, dans une limite de 8 000 €. La subvention est versée directement au prestataire.

PRET INNOVATION FEI

Le prêt Innovation FEI finance les PME et ETI créée depuis plus de trois ans, développant ou commercialisant une innovation et pouvant justifier d'une innovation, par l'obtention d'une aide à la Recherche-Développement et Innovation (RDI) ou du Crédit Impôt Recherche, le dépôt d'un brevet ou d'une création numérique, des dépenses des R&D significatives.

DÉPENSES FINANÇÉES

Financement des dépenses immatérielles liées au lancement industriel et commercial d'une innovation : actifs immatériels permettant une optimisation des ressources et des processus, conception du produit ou du processus de fabrication, mise en place du

processus de fabrication, mise en œuvre de normes et/ou de certifications, protection de la propriété intellectuelle, marketing, la commercialisation (ressources humaines spécifiques, partenaires de distribution...).

MONTANT

De 50K€ à 5M€ dans la limite du double des fonds propres et quasi-fonds propres de l'entreprise

BOURSE FRENCHTECH

Pour :

- Entrepreneurs personnes physiques, y compris s'ils sont constitués en entreprise individuelle, sous réserve d'être accompagnés par des structures dédiées à l'accompagnement
- Jeunes entreprises à réel potentiel de croissance créées il y a moins d'un an, immatriculées en France répondant à la définition européenne de la Petite Entreprise

MONTANT

Bourse French Tech (hors « Emergence ») : aide accordée sous forme de subvention pouvant couvrir jusqu'à 70 % des dépenses éligibles prévisionnelles dans la limite de 30 000 €.

Bourse French Tech « Emergence » (ex-CNACETI «Emergence»), pour les projets à partir d'une innovation de rupture à fort contenu technologique (hors entrepreneurs personnes physiques) : aide accordée sous forme de subvention pouvant couvrir jusqu'à 70 % des dépenses éligibles prévisionnelles dans la limite de 90 000 €.

@ Pour en savoir + sur les aides BPI : www.bpifrance.fr

Focus sur quelques aides régionales à l'innovation

L'innovation est une des priorités du Conseil régional de La Réunion qui apporte un soutien renforcé aux entreprises innovantes faisant partie des secteurs stratégiques de l'île (Numérique, Tourisme, Agroalimentaire et Energie / Environnement, Recherche et Innovation) à travers des dispositifs financiers attractifs tels que la création d'un Fonds « financière Région Réunion » doté de 50 Millions € (capital des fonds FEDER, BEI, CDC et Fonds Région Réunion).

Celui-ci propose deux types d'outils pour les PME :

- Le dispositif I-Run by BFC : prêt avec partage de risque pour soutenir les TPE-PME de moins de 78 mois avec : un taux attractif et bonifié à partir de 5000€ pour des investissements productifs neufs, un dispositif de garantie allégé et 3 mois de différé partiel avant de commencer à rembourser votre crédit.
@ Pour en savoir + : <https://www.bfcoi.com/professionnels/financer-votre-activite/financer-vos-investissements/i-run-by-bfc>
- Le fonds Essor PME La Réunion géré par la société de capital investissement APICAP : instrument de co-investissement régional et européen visant à renforcer les fonds propres de TPE-PME réunionnaises dans leurs phases d'amorçage, de capital-risque et de développement.

En collaboration avec BPI France, la Région Réunion propose également un fonds régional de garantie pour les TPE. Deux millions d'euros de dotations permettent de couvrir jusqu'à 13 millions d'euros d'emprunts bancaires. Les prêts peuvent varier de 10 à 150 000 euros.

@ Pour en savoir + : www.regionreunion.com ou www.entreprise-reunion.re

SOUTIEN AUX PROJETS INNOVANTS DES ENTREPRISES

BÉNÉFICIAIRES : ENTREPRISES*

MONTANT : 11,98 M€ (subvention directe + ingénierie financière)

CRITÈRE DE SÉLECTION :

Les projets financés devront répondre à une des catégories suivantes :

- **Développement expérimental**
- **Recherche industrielle**
- **Innovation** : l'innovation est la mise en œuvre d'un produit (bien ou service), d'un processus nouveau ou sensiblement amélioré, d'une nouvelle méthode de commercialisation ou d'une nouvelle méthode organisationnelle dans les pratiques de l'entreprise, l'organisation du lieu de travail ou les relations extérieures.
- **Innovation d'organisation**
- **Innovation de procédé**

*Est considérée comme entreprise toute entité, indépendamment de sa forme juridique, exerçant une activité économique. Sont notamment considérées comme telles les entités exerçant une activité artisanale ou d'autres activités à titre individuel ou familial, les sociétés de personnes ou les associations qui exercent régulièrement une activité économique (Régime cadre exempté de notification N° SA.40391 relatif aux aides à la recherche, au développement et à l'innovation (RDI) pour la période 2014-2020)



- # Produits et services innovants, à forte valeur ajoutée, susceptibles de conquérir de nouveaux marchés dans les domaines de la S3.
- # Potentiel de développement de l'activité et de l'emploi sur le territoire et intensité des retombées économiques (emplois créés, maintenus, volume d'activités développé...).
- # Projets associant des acteurs locaux (entreprises, organismes de recherche, associations....) du secteur.

TAUX :

Etude de faisabilité :

Petite entreprise : 70%

Entreprise de taille moyenne : 60%

Grande entreprise : 50 %

Recherche industrielle et Développement expérimental :

Petite entreprise

- Recherche industrielle : 70%
- Développement expérimental : 45%

Dans le cadre d'une collaboration effective et/ou d'une large diffusion des résultats du projet, respectivement 80 et 60%

Entreprise de taille moyenne

- Recherche industrielle : 60%
- Développement expérimental : 35%

Dans le cadre d'une collaboration effective et/ou d'une large diffusion des résultats du projet, respectivement 75 et 50%

Grande entreprise

- Recherche industrielle : 50%
- Développement expérimental : 25%

Dans le cadre d'une collaboration effective et/ou d'une large diffusion des résultats du projet, respectivement 65 et 40%

PLAFONDS DES DÉPENSES ÉLIGIBLES :

- Projets individuels ou collaboratifs dont les dépenses éligibles sont :

- inférieures à 50 000 €, inéligibles au dispositif d'aide,
- supérieures à 500 000 €, plafonnées à hauteur de ce même montant *

- 100 000 € pour l'entreprise extérieure dans le cadre de projets associant des entreprises extérieures à La Réunion *

- 80 000 € / an / salariés pour les salaires bruts

- 1 000 € HT / jour / personne pour les coûts d'étude (externalisée)

**à l'exception des projets qui pourront démontrer du caractère structurant ou stratégique pour la filière concernée.*

RENFORCER L'EFFORT EN RDI DES ENTREPRISES PAR LE RECRUTEMENT DE JEUNES DIPLÔMÉS

BÉNÉFICIAIRES : Entreprises privées, associations, organismes de recherche publics ou privés, EPL, Chambres consulaires.

MONTANT : 1,80 M€

CRITÈRES DE SÉLECTION :

Recrutement d'un docteur au sein d'une entreprise ou d'un organisme de recherche dont le siège social ou l'établissement est localisé à La Réunion.

Recrutement d'un docteur ayant effectué une partie de son parcours scolaire et/ou universitaire à La Réunion, et n'ayant encore jamais signé de CDI. La présentation d'un CDI est obligatoire pour les entreprises au terme de la seconde année pour percevoir le solde de la subvention.

Mission d'une durée maximale de 24 mois consécutifs.

Projet dans le champ de la RDI dans les priorités de la S3

Concernant les établissements publics, il est nécessaire d'avoir un rapport d'insertion professionnel.

TAUX :

- Organismes de recherche public, EPL, chambres consulaires, associations ne réalisant pas d'activités économiques (au sens de l'annexe V du régime cadre exempté de notification N° SA.40391 relatif aux aides à la recherche, au développement et à l'innovation) : Taux de subvention maximum : 80 %
- Pour les entreprises* privées, organismes de recherche privés ou associations ayant une activité économique, le tableau ci-dessous reprend l'intensité d'aide admis selon le type d'activité et la nature du bénéficiaire pour un coût total éligible de 100 (relevant du régime cadre N° SA.40391) :

	Petites entreprises	Entreprises moyennes	Grandes entreprises
Recherche industrielle (cas commun)	70 %	60 %	50 %
Recherche industrielle – Collaboration effective ou large diffusion des résultats du projet	80 %	75 %	65 %
Développement expérimental (cas commun)	45 %	35 %	25 %
Développement expérimental – Collaboration effective ou large diffusion des résultats du projet	60 %	50 %	40 %

PLAFOND :

100 000 € par post-doctorant recruté pour une durée maximale de 24 mois (si présentation d'un CDI à la fin de la mission, sinon 50 000 €).

* Est considérée comme « entreprise toute entité, indépendamment de sa forme juridique, exerçant une activité économique » (annexe III du régime cadre exempté de notification N° SA.40391 relatif aux aides à la recherche, au développement et à l'innovation)

Des conditions d'investissement extrêmement ATTRACTIVES



Investir à La Réunion,

c'est profiter
des dispositifs
de soutien
à l'activité
économique
européens
et français,
mais également
d'un éventail
de dispositifs
régionaux
spécifiques.

AIDES
À
L'INVESTISSEMENT

jusqu'à

3 M€

La **LODEOM**

Loi pour le Développement Economique de l'outre-mer

Qu'est-ce que la LODEOM ?

Applicable depuis la clôture des exercices 2008, la Loi pour le Développement Economique pour l'outre-mer (LODEOM) prévoit des dispositifs spécifiques à l'outre-mer sous forme de mesures d'exonération, de défiscalisation et de réduction d'impôts.

Elle apporte un soutien renforcé aux entreprises faisant partie des secteurs stratégiques de l'île de La Réunion.



Les Zones Franches d'Activités Nouvelles Générations (ZFANG)

un dispositif d'aide attractif

Les Zones Franches d'Activité Nouvelles Générations (ZFANG) remplacent le précédent dispositif de Zone Franche d'Activité (ZFA) mis en place par la LODEOM.

LES ENTREPRISES ÉLIGIBLES

Pour bénéficier des dispositions relatives aux ZFA, l'entreprise doit :

- Employer moins de 250 salariés et réaliser un chiffre d'affaires inférieur à 50 M€
- Relèver d'un régime d'imposition réel ou du régime des micro-entreprises
- Exercer à titre principal (plus de 50 % de son CA) une activité éligible

LES ACTIVITÉS ÉLIGIBLES

Le dispositif de ZFANG se décline en 2 régimes selon les secteurs d'activités :

- un régime de droit commun :

Secteurs :

- Activité industrielle
- Activité artisanale
- Activité agricole

- Un régime renforcé :

Les énergies renouvelables

L'environnement

Le Numérique

Le tourisme dont activités de loisirs et de nautisme

L'agro nutrition

Les activités de recherche-développement

Bâtiments et travaux publics

Transformation des produits destinés à la construction et production cosmétique et pharmaceutique

ABATTEMENT SUR LES BÉNÉFICES IMPOSABLES

TAUX D'ABATTEMENT	REGIME DE DROIT COMMUN	REGIME RENFORCE
2018	50%	80%
MONTANT MAXIMUM DU BÉNÉFICE EXONÉRÉ	150 000 €	300 000 €

La CET est composée de deux contributions qui ont chacune leurs propres modalités d'imposition.

DISPOSITIFS LIÉS À LA CONTRIBUTION ECONOMIQUE TERRITORIALE (CET)

	COTISATION FONCIÈRE DES ENTREPRISES (CFE)	COTISATION SUR LA VALEUR AJOUTÉE DES ENTREPRISES (CVAE)
Modalités d'application	La base de la CFE correspond à la valeur locative des biens passibles de taxe foncière de l'entreprise L'abattement s'applique à la base nette imposable de chaque établissement	Les exonérations applicables à la CFE s'appliquent à la CVAE
Taux de l'abattement	Année 2018	Régime de droit commun 80 % Régime renforcé 100 %
Plafond	150 000 € par année d'imposition	2 M€ de valeur ajoutée

DISPOSITIFS LIÉS À LA TAXE FONCIÈRE

	ABATTEMENT DE TAXE FONCIÈRE SUR LES PROPRIÉTÉS BÂTIÉS	EXONÉRATION DE TAXE FONCIÈRE SUR LES PROPRIÉTÉS NON BÂTIÉS
Modalités d'application	Abattement dégressif temporaire de droit : Sur la base d'imposition à la taxe foncière sur les propriétés bâties Au titre des immeubles rattachés à un établissement situé dans une ZFA Pour les entreprises qui sont éligibles à l'abattement sur la base de la CFE	Les exonérations ne portent que sur la part de taxe foncière pour les propriétés non bâties revenant aux communes et aux EPCI
Taux de l'abattement ou de l'exonération en 2018	Régime de droit commun 50 % Régime majoré 80 %	Régime renforcé 80 %

Défiscalisation des investissements productifs

BÉNÉFICIAIRES

La société de capitaux ou la société de personnes qui réalise l'investissement et dont l'exploitation s'effectue dans le cadre d'une activité éligible.

CONDITIONS

Rentrent dans le champ d'application de l'aide fiscale les investissements réalisés dans les secteurs agricoles, industriels, commerciaux ou artisanaux relevant par nature des BIC :

- Les investissements productifs neufs ayant la nature d'immobilisations neuves, corporelles et amortissables*
- Les logiciels nécessaires à l'utilisation des investissements éligibles
- Les travaux de rénovation et de réhabilitation d'hôtels, de résidences de tourisme et de villages classés qui constituent des éléments de l'actif immobilisé (ex : transformation, aménagement ou modernisation du bien)

**Restrictions apportées par la LODEOM sur les véhicules de tourisme*

INVESTISSEMENT PAR DES PERSONNES RELEVANT DE L'IR*

**Impôt sur le revenu*

TYPE D'INVESTISSEMENT	Taux de la RÉDUCTION D'IMPÔT
Cas général	38,25 %
Travaux de rénovation et de réhabilitation hôtelière dans les DOM	53,55 %
Secteur de la production d'énergie renouvelable	45,90 %
PLAFOND DU PROGRAMME D'INVESTISSEMENTS (SANS AGREMENT FISCAL)	250 000 €

AVANTAGES
FISCAUX

DÉDUCTION
100 %
de l'investissement du
résultat fiscal de
l'exercice d'acquisition

INVESTISSEMENT PAR DES PERSONNES RELEVANT DE L'IS*

**Impôt sur les sociétés*

La réduction d'impôt sur les sociétés est équivalente au montant total des investissements productifs réalisés par l'entreprise ou des souscriptions en capital effectuées dans les sociétés qui réalisent de tels investissements.

La réduction d'impôt permet de déduire 100 % de l'investissement du résultat fiscal de l'exercice d'acquisition.

Crédit d'impôt en faveur des investissements productifs

Remplacement du dispositif de défiscalisation des investissements productifs pour les entreprises soumises à l'IS avec un chiffre d'affaires supérieur ou égal à 20 millions d'euros (15 millions d'euros pour les entreprises soumises à l'IR)

Ce dispositif de défiscalisation outre-mer permet aux entreprises locales (dont le secteur est éligible) de financer en partie leurs investissements. En résumé les entrepreneurs peuvent imputer un certain niveau des sommes investies sur leur impôt. Si jamais ce montant dépasse le niveau d'imposition, le solde sera restitué en tant que crédit d'impôt.

Crédit d'impôt pour investissements productifs

- Taux de crédit d'impôt pour les entreprises soumises à l'IR = 38.25% du montant de l'investissement
- Taux de crédit d'impôt pour les entreprises soumises à l'IS = 35%

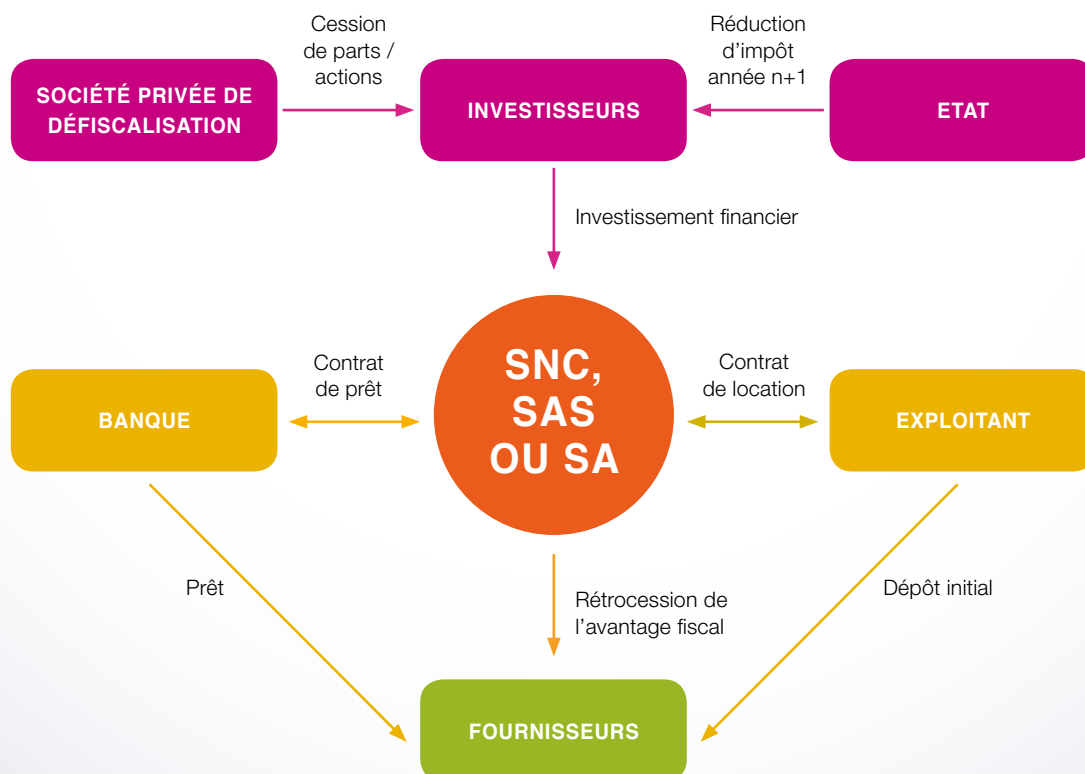
QUID de la trésorerie :

Le principal défaut du crédit d'impôt par rapport au dispositif Girardin réside dans le fait que l'entreprise doit avancer les fonds pour financer son projet industriel. D'où un préfinancement du crédit par soit la BPI, des établissements de crédit ou des sociétés de financements.

Extrait de l'Article de loi 244 quarter W relatif au crédit d'impôt :

3. Le crédit d'impôt est également accordé aux entreprises qui exploitent dans un département d'outre-mer des investissements mis à leur disposition dans le cadre d'un contrat de location avec option d'achat ou d'un contrat de crédit-bail, sous réserve du respect des conditions suivantes :

- a) Le contrat de location ou de crédit-bail est conclu pour une durée au moins égale à cinq ans ou pour la durée normale d'utilisation du bien loué si elle est inférieure ;
- b) Le contrat de location ou de crédit-bail revêt un caractère commercial ;
- c) L'entreprise locataire ou crédit-preneuse aurait pu bénéficier du crédit d'impôt prévu au 1 si elle avait acquis directement le bien.



Défiscalisation dans l'investissement immobilier locatif en Outre-Mer (Dispositif Pinel Outre-Mer)

La loi Pinel Outre-Mer permet à tout contribuables domiciliés en France qui acquièrent, entre le 1er septembre 2014 et le 31 décembre 2021, un logement neuf ou en l'état futur d'achèvement de bénéficier d'une réduction d'impôt sur le revenu.

BÉNÉFICIAIRES

Tout contribuable français investissant dans un bien immobilier neuf ou en l'état futur d'achèvement situé en Outre-Mer.

AVANTAGES

Incitation fiscale en faveur de l'investissement immobilier locatif en Outre-Mer

- Taux de défiscalisation :

- 23 % pour les logements faisant l'objet d'un engagement initial de location de six ans ;
- 29 % pour les logements faisant l'objet d'un engagement initial de location de neuf ans.

- **Plafond** : dans la limite de 300 000 € d'investissement au titre d'une même année d'imposition et pour un même contribuable.

- **Le dispositif Pinel Outre-mer** permet ainsi d'atteindre un maximum de 87 000 € de réduction d'impôt et génère 9 667 € d'économie d'impôt par an sur 9 ans.

CONDITIONS

- Le propriétaire du logement doit louer le bien immobilier nu à usage d'habitation principale pendant une période minimale de 6 ans ou 9 ans
- Le bien ne peut être loué à un ascendant ou à un descendant, ou à toute personne de même foyer fiscal
- L'engagement de location doit intervenir dans les 12 mois qui suivent la date d'achèvement de l'immeuble ou de son acquisition si elle est postérieure.

Pour recevoir
une étude
personnalisée
et gratuite
sur la loi Pinel
réalisée par
un expert en
défiscalisation
immobilière dans
la zone Outre-mer,
vous pouvez
effectuer une
simulation sur
le site :

www.outremer.loi-pinel-info.org



TAUX
DE
DÉFISCALISATION

jusqu'à **29 %**
du montant de
l'investissement

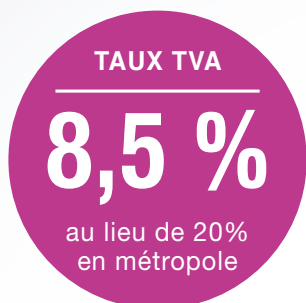
PLAFOND

300 000 €
au titre d'une même année
d'imposition et pour un
même contribuable

Dispositif TVA

La TVA est l'impôt direct à la consommation reversée à l'Etat par les personnes physiques ou morales exerçant des activités économiques à titre onéreux.

Les avantages du régime de TVA à La Réunion



Ce taux est réduit ou ramené à 0 % pour certains biens destinés à l'industrie hôtelière et touristique et pour certains produits, matériaux de construction, engrais et outillages industriels et agricoles.

Dispositif d'exonération des charges sociales patronales

Jusqu'à 100% d'exonération pour les salaires inférieurs à 1,7 SMIC puis dégressivité si inférieur à 3,5 SMIC.

Dispositif d'exonération de l'octroi de mer*

Deux types d'exonérations de l'octroi de mer existent :

- 1. Les exonérations de plein de droit :** les importations de marchandises à La Réunion sont exonérées d'octroi de mer dans la mesure où elles entrent dans le cadre des franchises applicables aux autres droits et taxes en vigueur.
- 2. Les exonérations applicables par délibérations du Conseil Régional de La Réunion :** les importations qui répondent aux conditions fixées par la délibération du Conseil Régional de La Réunion du 12 juin 2018 sont exonérées d'octroi de mer.

Dans ce cadre, les principales exonérations concernent :

- # Les biens d'équipements pour les activités touristiques ;
- # Les matières premières destinées aux activités locales de production de biens meubles ;
- # Les biens nécessaires aux activités agricoles.

Pour bénéficier d'une exonération d'octroi de mer dans ce cadre, l'importateur doit certifier qu'il répond aux conditions d'éligibilité fixées par la Région et avoir rempli les obligations relatives aux producteurs locaux

* L'octroi de mer est un impôt spécifique applicable aux produits introduits à La Réunion et aux produits fabriqués localement. Son taux est généralement de 4% auquel il faut rajouter l'octroi mer régional (2,5%). Selon la nature des produits considérés faisant l'objet d'une livraison à La Réunion, des taux différents peuvent s'appliquer.

<http://www.douane.gouv.fr/articles/a14620-l-octroi-de-mer-a-la-reunion>

Pour tout complément d'informations sur la LODEOM :



NEXA

Agence Régionale de Développement d'Investissement et d'Innovation

62, boulevard du Chaudron
BP 60 030
97491 Sainte-Clotilde Cedex
Ile de La Réunion, France

Tél. : +262 (0) 262 20 21 21
investinreunion@nexa.re
www.nexa.re

LES ACTEURS FINANCIERS

à La Réunion

Les établissements de crédit réunionnais font partie du projet SEPA (Single European Payment Area - Espace Unique de Paiement en Euros) et relaient le virement européen SCT (SEPA Credit Transfer) adopté en 2008. Celui-ci permet d'émettre et de recevoir des virements au sein de tous les pays de l'espace économique européen, dans les mêmes conditions de fiabilité, de rapidité et de prix.

En matière de qualité et d'efficience dans la gestion des liquidités, la France fait partie du projet TARGET 2 depuis 2008.

TARGET 2 est un système européen de règlement en temps réel pour des opérations de gros montants entre les établissements bancaires et les banques centrales. Il est basé sur une plateforme unique partagée.

Fiable, moderne et connecté aux grands établissements financiers, l'environnement bancaire réunionnais apporte les ressources nécessaires au développement de l'activité économique.



LES INSTITUTIONS SPÉCIALISÉES

Pour des transferts d'argent sécurisés et des offres de financements attractifs, nous vous proposons une liste des banques implantées à La Réunion :

L'Institut d'Emission des Départements d'Outre-Mer // IEDOM
(Établissement public français en charge de l'émission monétaire dans les collectivités d'outre-mer ayant pour monnaie l'Euro et qui agit « au nom, pour le compte et sous l'autorité de la Banque de France »)
www.iedom.fr

Banque Publique d'Investissement (Bpifrance)
www.bpifrance.fr

Agence Française de Développement (AFD)
www.afd.fr

La Caisse des Dépôts et des Consignations // CDC Réunion Océan indien
www.caissedesdepots.fr

LES BANQUES COMMERCIALES

BNP Paribas Réunion
www.reunion.bnpparibas.net

Banque Française Commerciale Océan Indien // BFCOI
www.bfcoi.com

Banque Postale
www.labanquepostale.fr

LES BANQUES MUTUALISTES ET COOPÉRATIVES

BRED Banque Populaire // BRED BP
www.bred.fr

Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de La Réunion // CRCAMR
www.ca-reunion.fr

Caisse d'Épargne et de Prévoyance Provence-Alpes-Corse // CEPAC
www.caisse-epargne.fr

Caisse Régionale du Crédit Maritime Mutuel d'Outre-mer // CRCMMOM
www.creditmaritime-outremer.com

CASDEN Banque Populaire
www.casden.fr

LES SOCIÉTÉS FINANCIÈRES

Crédit Moderne Océan Indien // CMOI
www.credit-moderne.com

Crédit SOFIDER Océan Indien (Groupe BRED)
www.sofider.fr // www.bred.fr

Société réunionnaise de financement // SOREFI
www.gemoney-domtom.com/sorefi

NATIXIS FACTOR
www.factor.natixis.com

Compagnie Financière de Bourbon // CFB

FORTIS Océan Indien

OCEOR Lease // SLIBAIL Réunion
www.banquedelareunion.fr

Compagnie Générale d'Affacturage // CGA
www.c-g-a.fr

BRED Cofilease (Filiale BRED)
www.bred.fr

CAFINEO
www.commerce.cafineo.fr

Les dispositifs d'aide du **CONSEIL RÉGIONAL DE LA RÉUNION**



Quelles aides ?*

Les aides régionales, cofinancées par l'Europe au titre des Programmes Opérationnels 2014-2020, visent à réduire les coûts des investissements supportés par les entreprises.

Elles concernent notamment :

- La Prime Régionale pour l'Emploi (PRE)
- La compensation des surcoûts de transport
- Le développement des entreprises industrielles et artisanales
- Recours aux compétences immatérielles – compétitivité des produits
- Renforcement de l'encadrement dans l'entreprise
- Création d'immobiliers d'entreprises et de zones d'activités économiques (hors ITI)
- Le soutien aux secteurs stratégiques grâce à des financements de dispositifs de création ou de développement d'entreprise

Ces aides sont encadrées par la réglementation européenne, selon la catégorie de l'entreprise.

	Petites entreprises	Moyennes entreprises	Grandes entreprises
Effectifs	< à 50 personnes	< à 250 personnes	250 personnes et +
CA	CA annuel ou total bilan annuel < à 10 M€	CA annuel < 50M€ ou total bilan < 43 M€	-
Taux maximal d'aide publique en équivalent -subvention brut ⁽¹⁾ (en % des dépenses totales)	65%	55%	45%

* Les demandes doivent être présentées au Guichet d'Accueil FEDER de la Région Réunion ou directement auprès de la Région Réunion, selon les aides mobilisées

⁽¹⁾ Règle des Aides à Finalité Régionale

La Prime Régionale pour l'Emploi (PRE)

La PRE vise à favoriser la création d'emplois et à favoriser le recrutement de personnes en difficulté au sein des PME éligibles.

BÉNÉFICIAIRES

Entreprises inscrites au RCS (Registre du Commerce et des Sociétés) ou au RM (Répertoire des Métiers) de La Réunion, éligibles aux aides des secteurs de l'industrie, du tourisme, de l'artisanat et du numérique.

DÉPENSES ÉLIGIBLES

Rémunération brute soumise à cotisation de sécurité sociale.

TAUX

40 % de la rémunération brute soumise à cotisation de sécurité sociale versée durant :

- 2 ans pour des recrutements en CDI⁽¹⁾
- 1 an maximum pour des recrutements en CDI de publics « défavorisés »
- 2 ans maximum pour des recrutements en CDI de publics « grandement défavorisés »

Une majoration de⁽²⁾ :

- 10 points supplémentaires pour les postes liés à la recherche de nouveaux débouchés ou à l'innovation
- 20 points pour l'embauche de travailleurs handicapés

Compensation des surcoûts de transports

La compensation des surcoûts de transport vise à compenser les coûts additionnels supportés par les entreprises locales afin de leur faire bénéficier partiellement de l'avantage géographique des entreprises basées en France continentale.

La prise en charge des coûts de transport permet aux entreprises d'améliorer leur compétitivité-prix des produits et de trouver des débouchés sur les marchés extérieurs.

Volet 1 : acheminements frets extrants

Volet 2 : acheminements frets des intrants productifs

BÉNÉFICIAIRES

Toute entreprise⁽⁴⁾ dont le siège social ou l'établissement est situé à La Réunion et exerçant :

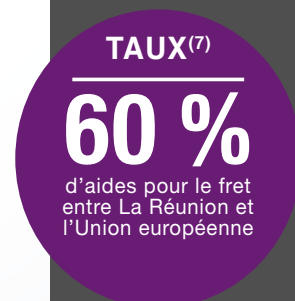
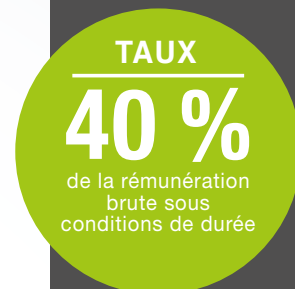
- une activité industrielle ou artisanale de production-transformation
- une activité de montage, assemblage, façonnage ou de conditionnement incorporant une valeur ajoutée locale d'au moins 20 % et un impact suffisant sur la création d'emplois
- une activité commerciale si la totalité du chiffre d'affaires est réalisé à l'extérieur sur produits finis, fabriqués, conditionnés ou montés à La Réunion

DÉPENSES ÉLIGIBLES

Les dépenses retenues concernent exclusivement les liaisons entre La Réunion et l'Union européenne à savoir :

- les assurances, les coûts de manutention dans la zone aéroportuaire ou portuaire⁽⁵⁾, les surcharges⁽⁶⁾, le fret principal, les frais de transit, les frais de stockage, les honoraires rattachés à l'appui au montage de dossier de subvention et à l'établissement des bilans comptables. La dépense éligible est plafonnée à 5 000 € et s'applique aux honoraires.

⁽¹⁾ Règle des Aides à Finalité Régionale, non cumulables avec une aide à l'investissement. ⁽²⁾ Ces deux majorations sont cumulables lorsque l'emploi créé remplit les deux conditions. ⁽⁴⁾ Les demandes formulées par les groupements d'intérêt économique, coopératives ou autres seront examinées au cas par cas. ⁽⁵⁾ Notamment sur le port : aconage, lamanage, pilotage et remorquage des navires entrée/sortie du port. ⁽⁶⁾ Justifiées par des factures acquittées et documents douaniers



Développement des entreprises industrielles et artisanales

L'aide au développement des filières et au renforcement de leur compétitivité permet de réduire le coût du capital de départ et d'offrir ainsi un facteur favorable en matière d'investissement matériel.

En effet, l'un des avantages compétitifs dont dispose La Réunion tient dans sa capacité à financer les créations d'activités et les outils de production intégrant des nouvelles technologies.

BÉNÉFICIAIRES

Entreprises inscrites au RCS ou au RM de La Réunion et ayant plus de 3 ans d'activité.

INDUSTRIE :

Entreprises du secteur productif à caractère industriel, services aux entreprises

ARTISANAT :

- Entreprises artisanales de production ou de services

CRITÈRES DE BONIFICATIONS

- Les secteurs prioritaires
- L'innovation : notion prise à l'échelle du territoire de La Réunion
- La recherche de nouveaux débouchés, c'est-à-dire la capacité de l'entreprise à réaliser une partie de son chiffre d'affaires à l'international
- L'exposition à la concurrence extérieure : par opposition aux secteurs abrités qui concernent à titre d'exemple les secteurs de services aux entreprises et aux particuliers, le BTP, l'industrie des agrégats ...
- La contribution significative à l'emploi
- Développement durable (gestion et maîtrise de l'énergie, production d'énergies renouvelables, gestion de l'eau et gestion des déchets)

Par ailleurs, l'implantation en Zone d'Activités (Z.A) est également privilégiée et entraînera une bonification de l'aide*.

DÉPENSES ÉLIGIBLES

- Matériel de production
- Moyens de mise en œuvre des produits chez le client
- Frais d'acheminement
- Frais externes commerciaux ou de design
- Développement de solutions de e-commerce
- Communication liée à l'intervention du POE FEDER
- Dépenses immatérielles (études, conseil, honoraires...)**

* Majoration de 10 points pour les entreprises installées en Zone d'Activités « aidée » (Z.A)

N'intervient pas en deçà de 40%

** Si elles sont directement associées au programme d'investissement

TAUX
D'AIDE
MAXIMALE

50 %

Plafond des subventions
publiques : 1,5 M€

TAUX DE BASE

20 %

avec majoration de
20 ou 30 points par
critère supplémentaire

Recours aux Compétences Immaterielles – Compétitivité des Produits

Ce dispositif vise à renforcer des compétences internes par le biais d'investissements immatériels par :

Le recours au conseil extérieur
Prestations effectuées par les laboratoires
Prise en compte partielle des coûts d'expertise

BÉNÉFICIAIRES

Entreprise au sens communautaire, régulièrement inscrite au RCS (Registre du Commerce et des Services) ou au RM de La Réunion.

DÉPENSES ÉLIGIBLES

Toutes prestations externes nécessaires au bon déroulement des actions (étude et diagnostics, frais de traduction, communication, sites Internet multilingue,...)

TAUX DE SUBVENTION

De 50 à 65%. Bonification de 15% du taux d'intervention pour les projets comportant les actions inscrites dans une démarche d'internationalisation.

PLAFONDS

30 000€ / opération

PLAFONDS
30 000€
par opération

TAUX
DE SUBVENTION
MAXIMAL

65 %

Renforcement de l'Encadrement dans l'Entreprise

Ce dispositif vise à renforcer des compétences internes par le biais de recrutement de personnel encadrant / cadre pour structurer l'organisation de l'entreprise.

BÉNÉFICIAIRES

Entreprise au sens communautaire, régulièrement inscrite au RCS (Registre du Commerce et des Services) ou au RM de La Réunion.

DÉPENSES ÉLIGIBLES

Salaire brut et charges patronales du cadre recruté sur une période d'1 an.

PLAFONDS
30 000€

TAUX
DE SUBVENTION

50 %

Création d'immobiliers d'entreprises et de zones d'activités économiques (hors ITI)

Les zones d'activités prendront en compte les aspects environnementaux, architecturaux et seront reliées à des réseaux de TIC. Ceci favorisera la compétitivité des entreprises locataires qui pourront orienter l'essentiel de leurs ressources financières à leur cycle d'exploitation ou à leurs investissements productifs.

Installées dans un environnement spécifiquement dédié aux activités économiques, les entreprises locataires bénéficieront d'une meilleure visibilité et profiteront des synergies créées entre elles. Ces facteurs contribueront à accroître leur compétitivité et leurs parts de marché.

BÉNÉFICIAIRES - AMÉNAGEURS

Entreprises privées et leurs groupements, collectivités territoriales et leurs groupements publics ou privés.

DÉPENSES ÉLIGIBLES

- Phase études préalables (Etudes, Assistance à maîtrise d'ouvrage, Honoraires de mandat, Conduite d'opération,...)
- Phase travaux (Assistance à maîtrise d'ouvrage, Honoraire de mandat, Conduite d'opération, Etudes de maîtrise d'œuvre de la phase VISA/EXE à la phase d'assistance aux opérations de réception,...)

TAUX DE SUBVENTION

Etudes préalables et travaux :

45% des dépenses éligibles pour les grandes entreprises

55% pour les moyennes entreprises

65% pour les petites entreprises

PLAFONDS

Etudes de faisabilité : 40 000 €

Etudes opérationnelles de VRD et de bâtiments :
jusqu'à 140,49 €/m² (selon l'étude et le lieu)

Travaux : 100% du déficit net de l'opération (dépenses éligibles - recettes locatives prévisionnelles) dans la limite de plafonds fixés par nature d'opération

TAUX
DE SUBVENTION
JUSQU'À

65 %*

*selon la taille
de l'entreprise

PLAFONDS
JUSQU'À

40 000€*

*pour les études
de faisabilité

Le soutien aux secteurs et filières stratégiques

Les filières et secteurs, identifiés comme stratégiques par le Conseil régional de La Réunion, bénéficient d'aides spécifiques à chacun d'entre eux.

Tourisme



p72

Numérique



p88

Cinéma et audiovisuel



p98

Agroalimentaire



p108

ENR



p124

Environnement



p132

p72



Tourisme

p88



Numérique

p108



Agro-alimentaire

p124

ENR & Environnement

LES SECTEURS d'EXCELLENCE, à La Réunion

2



LE TOURISME

Acteur incontournable de l'économie dans l'océan Indien et créateur d'emplois

L'île de La Réunion, île aux multiples facettes, offre un cadre idyllique à ses visiteurs et comble chacun d'entre eux, qu'ils soient attirés par les paysages montagneux des cirques ou littoraux des plages.

Amateurs de sensations fortes et sportifs, amoureux de la nature, passionnés de plongée, à la recherche d'exotisme à travers les fruits et légumes tropicaux, les épices et les aromates, amateurs de culture et d'architecture uniques et raffinées, l'île de La Réunion vous offre ce qu'elle a de meilleur.



→ La Réunion, l'île aux mille visages, l'île aux mille paysages

En matière de tourisme, La Réunion, hotspot de la biodiversité mondiale, bénéficie d'un environnement naturel unique :

- # Des Pitons, Cirques et Remparts
- # Un parc national (105 400 hectares), une réserve naturelle marine (35 km²)
- # Un volcan en activité et accessible, le Piton de La Fournaise,
- # Plus de 1 000 km de sentiers balisés
- # 40 km de plages, des lagons et récifs coralliens

Chiffres
clés **2017**

→ **507 563**
touristes

→ **356,2 M€**
de dépenses

→ **17 jours**
en moyenne de
séjour sur l'île

→ Une terre source de richesses

C'est grâce à cet environnement unique « Pitons, Cirques et Remparts » que La Réunion a obtenu son classement en août 2010, au patrimoine mondial de l'Unesco, devenant ainsi le 35^{ème} site français inscrit.

Destination touristique unique au monde, La Réunion se prête au développement d'un secteur touristique attractif et diversifié, authentique et durable. Ce secteur conforte aujourd'hui son poids dans la création de richesses et d'emplois et confirme sa position d'activité émergente, source de diversification pour l'économie réunionnaise.

En effet, le tourisme représente 1507 entreprises qui emploient 11239 salariés en 2016 (soit 33 % d'évolution des emplois salariés dans l'industrie touristique depuis 2008/ source ACOSS-ORT) et un chiffre d'affaires estimé à 900 millions d'euros.

Par ailleurs, dans le domaine de l'hôtellerie classée, plus de 400 chambres ont été créées ou rénovées représentant ainsi plus de 50 millions d'euros d'investissements et plus d'une centaine de nouveaux emplois créés.

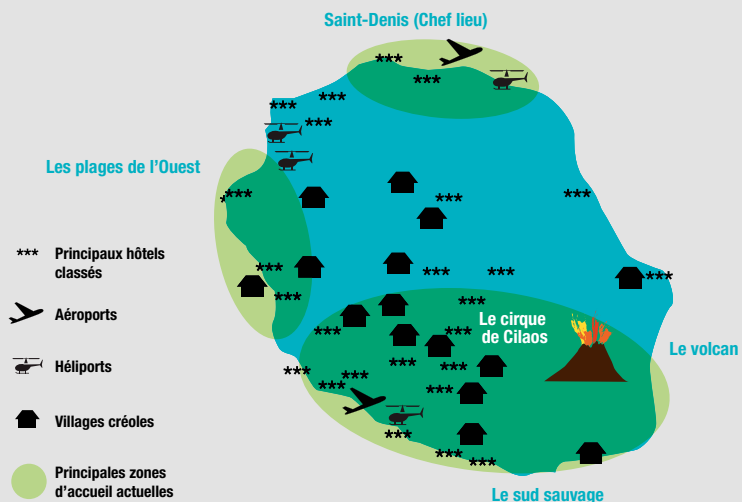


→ Une offre de loisirs diversifiée

L'île de La Réunion présente une gamme de loisirs étoffée, tant en matière de loisirs sportifs que de découverte et de détente. Son patrimoine naturel, sa diversité et son dynamisme culturels en font un territoire où toutes les sensations sont permises :

- # **Sports nautiques** : surf, planche à voile, jet-ski, plongée, pêche au gros...
- # **Sports de montagne** : randonnée, canyoning, escalade, VTT, saut à l'élastique, parapente, deltaplane...
- # **Activités classiques** : golf, tennis, squash, natation...
- # **Musées et théâtres, cinémas, boîtes de nuits et casinos**
- # **Evènements de dimension internationale** : le Sakifo Musik Festival, la diagonale des fous (Grand Raid), le Manapany Surf Festival, la Mégavalanche, le Festival de l'Image Sous-marine, l'Open de Golf, le Pandathlon...

→ Une offre d'hébergement variée



L'offre hôtelière de La Réunion comprend 56 établissements hôteliers classés, dont :

- # 3 hôtels à 5 étoiles
- # 35 hôtels de 3 à 4 étoiles

Elle compte également 347 gîtes ruraux, gîtes de montagne, chambres d'hôte, meublés de tourisme, implantés principalement dans les Hauts et dans le Sud.

→ Des compétences & expertises

La Réunion dispose de ressources humaines qualifiées formées par des structures de haut niveau dans le domaine du tourisme :

- # Le Lycée Professionnel Hôtelier (La Renaissance)
- # Le Centre de formation technique du tourisme, de l'hôtellerie et de la restauration de La Réunion (CENTHOR)
- # L'Institut d'Administration des Entreprises (IAE)

Ces structures délivrent des diplômes dans les domaines suivants :

- # Restauration, œnologie, réception, hébergement, langues, informatique, hygiène, gestion, connaissance de La Réunion, management...

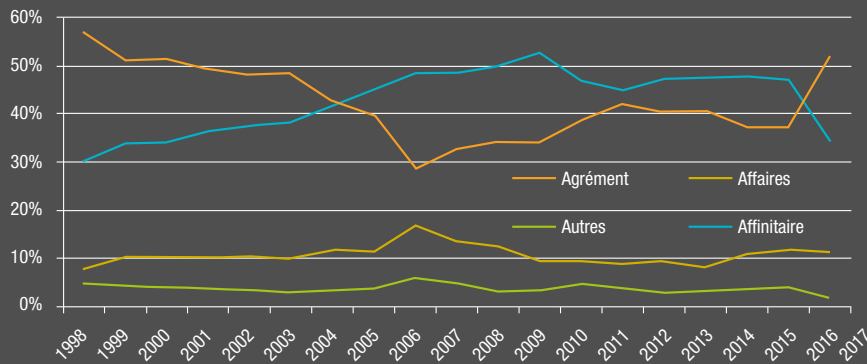
Quelques chiffres...



FRÉQUENTATION TOURISTIQUE

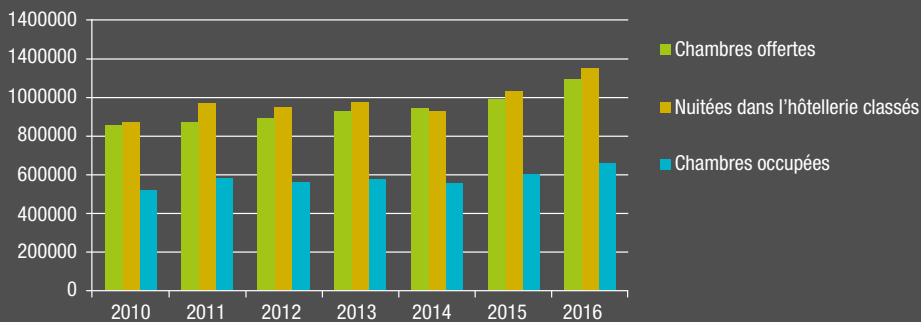
La Réunion a accueilli 507 563 touristes en 2017.

RÉPARTITION DES TOURISTES par motif de séjour depuis 1998



FRÉQUENTATION DES HÔTELS CLASSÉS de 2010 à 2016

nombre de nuitées



Source : IFT, enquêtes flux touristiques

Source : INSEE

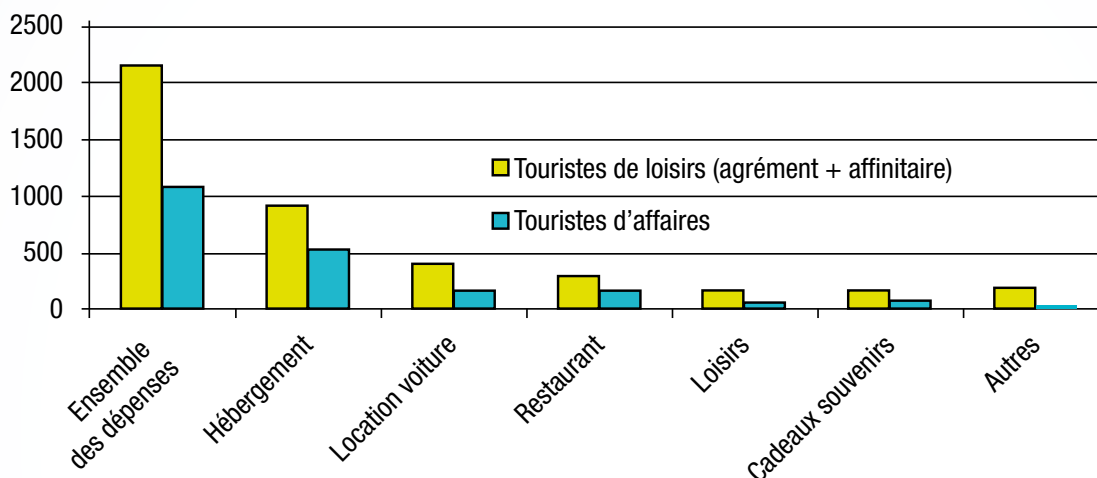
DÉPENSES

Les touristes non-résidents ont dépensé 356,1 millions d'euros en 2017 et séjourné 17 jours en moyenne.

Leurs dépenses concernent l'hébergement et la restauration, mais aussi les loisirs (excursions, activités sportives, musées, ...). Le budget moyen dépensé sur place est de 717 euros par personne.

DÉPENSE MOYENNE GLOBALE PAR MÉNAGE en euros en 2017

euros par personne/jour



Source : Insee/IRT - Avril 2013

POLITIQUE RÉGIONALE DE VALORISATION DU TERRITOIRE

Le secteur du tourisme constituant l'un des maillons essentiels pour le développement économique de La Réunion, il est placé au rang de priorité régionale.

Le Conseil régional de La Réunion a ainsi mis en place, une nouvelle politique touristique portant sur une réforme du dispositif de soutien au tourisme.

Cette réforme, qui a pour objectif une meilleure valorisation des richesses de l'île de La Réunion, est marquée par un soutien public renforcé aux professionnels du tourisme, aux initiatives publiques (notamment en matière d'aménagement), à l'innovation et à un accompagnement institutionnel de qualité. Elle consiste également à un :

- # repositionnement de la "marque Réunion", à travers le classement des « Pitons, Cirques et Remparts » au patrimoine mondial de l'Unesco,
- # renforcement des aides aux activités touristiques,
- # renforcement de la coopération avec certains pays de la zone sous l'appellation « îles Vanille ».

Les projets d'hébergement et de services touristiques de grande qualité, qui intègrent les dimensions environnementales et culturelles spécifiques du territoire, sont ainsi favorisés par les pouvoirs publics et pour chaque segment suivant :

- # tourisme de découverte « nature et culture »,
- # tourisme balnéaire,
- # loisirs sportifs de nature,
- # tourisme d'affaires.
- # tourisme social,



LES LABELS du tourisme

Le label « Villages Créoles[®] »

Il représente plus de 100 prestataires d'hébergement, de restauration, d'activités répartis dans 16 villages, autour d'un concept d'éco-tourisme.

Les professionnels du tourisme concernés s'engagent autour :

- # du partage de l'esprit créole,
- # du développement durable,
- # de la qualité,
- # d'un projet de développement local construit.



Les Iles Vanille



Le tourisme, acteur incontournable de l'économie dans l'océan Indien et créateur d'emplois se retrouve face à la concurrence de nouveaux produits de tourisme.

Pour mieux appréhender les modes de consommations touristiques de demain et développer l'échange touristique entre elles, les îles Maurice, La Réunion, Seychelles, Madagascar, Mayotte et Comores se sont accordées, en 2010, sur un label commun « **Iles Vanille** ». Puis, en 2012, les principaux dirigeants des membres des îles se sont réunis afin de créer l'association « **Vanilla Islands Organisation** » (VIO) dont le siège a été basé à La Réunion.

© Pour en savoir + : www.ilesvanille.com

Le label « Iles Vanille » est tout d'abord une marque pour les îles de l'océan Indien afin d'améliorer leur visibilité et leur attractivité dans le monde. Il repose sur leur réciprocité, leurs valeurs communes et leur complémentarité. Il insiste sur la construction de liens et exploite la synergie entre les îles de l'océan Indien par la création de combinés touristiques qui favorisent les échanges inter-îles.

OBJECTIF DU LABEL « ÎLES VANILLES / VANILLA ISLANDS »

- Favoriser le développement touristique de la zone océan Indien,
- Optimiser la communication,
- Créer une approche commune de visibilité pour conquérir de nouvelles clientèles et exploiter la clientèle existante, tout en respectant l'authenticité de chaque île,
- Mettre en valeur des produits authentiques des îles de l'océan Indien.

QUI PARTICIPE ?

Le concept des « Iles Vanille » est soutenu et développé en partenariat avec 6 offices et comités de tourisme des îles de la zone océan Indien, à savoir :

L'île de La Réunion Tourisme

© Pour en savoir + : www.reunion.fr

Le Seychelles Tourism

© Pour en savoir + : www.seychelles.travel/en/home/index.php

L'Office National de Tourisme de Madagascar

© Pour en savoir + : www.madagascar-tourisme.com

La Mauritius Tourism Promotion Authority

© Pour en savoir + : www.tourism-mauritius.mu

Le Comité Départemental de Tourisme de Mayotte

© Pour en savoir + : www.mayotte-tourisme.com

L'Association Comorienne du Tourisme



LES AIDES SPÉCIFIQUES

au secteur **TOURISME***

Aides aux investissements pour la création des entreprises

OBJECTIFS

Favoriser la création de nouvelles entreprises et activités, diversifiées et de qualité, en soutenant de manière significative l'investissement productif.

Développer une offre attractive, traduisant en particulier l'identité de l'île et répondant aux attentes de la clientèle en termes d'authenticité, de dépaysement et de souhait de vivre des expériences « sortant des sentiers battus ».

BÉNÉFICIAIRES

Entreprise régulièrement inscrite au RCS (Registre du Commerce et des Services) ou au RM de La Réunion, ayant moins de 3 ans d'activité.

MONTANT DE L'AIDE

Le programme d'investissement devra au minimum être de 10 000 € (dépenses éligibles HT)

Hébergements classés :

Plafond de dépenses par chambre : jusqu'à 40K€ (60 K€ pour la zone des Hauts)
Plafond : 3,5 M€

Restaurants labellisés :

Taux de subvention : jusqu'à 60%
Plafond : 100 K€

Loisirs touristiques :

Taux de subvention : jusqu'à 60%
Plafond : 1 M€

Aides au développement des entreprises

OBJECTIFS

Développer :

Maintenir et accentuer l'effort porté pour développer, harmoniser et améliorer de manière significative l'offre de produits touristiques.

Faciliter le développement des entreprises et à pérenniser les structures existantes, en soutenant de manière significative leurs investissements productifs, leur permettant au final de créer et de maintenir les emplois.

Les secteurs concernés : hébergement, restauration, loisirs.

BÉNÉFICIAIRES

Entreprise au sens communautaire, régulièrement inscrite au RCS (Registre du Commerce et des Services) ou au RM de La Réunion, ayant plus de 3 ans d'activité.

MONTANT DE L'AIDE

Le programme d'investissement devra au minimum être de 10 000 € (dépenses éligibles HT)

Hébergements classés :

Rénovation, diversification, mise aux normes, investissements péri-hôteliers
Taux de subvention : de 30% à 60%
Plafond : 1,5 M€

Extension :

Plafond de dépenses par chambre : jusqu'à 20K€ (30 K€ pour la zone des Hauts)
Plafond : 1,5 M€

Restaurants labellisés :

Taux de subvention : de 30% à 60%
Plafond : 100 K€

Loisirs touristiques :

Taux de subvention : de 30% à 60%
Plafond : 1 M€

* L'ensemble des demandes doivent être présentées au Guichet d'Accueil FEDER de la Région Réunion

Hébergements touristiques et restauration privés dans les Hauts*

OBJECTIFS

- # accompagner la création, la rénovation, la modernisation et la montée en gamme du parc d'hébergement en milieu rural existant, afin de disposer d'un réseau de qualité, indispensable pour répondre à la demande des clientèles locales, nationales et internationales
- # créer des produits d'hébergement, de restauration et de loisirs nouveaux afin de proposer une gamme élargie de produits
- # permettre, la création ou le développement de produits de découverte touristique et/ou pédagogique dans le cadre des labels et/ou des marques existants

Ces actions sont menées en veillant à l'insertion paysagère des structures (création, aménagements, rénovation), et au respect du développement durable (économie d'énergie, gestion des déchets, production d'énergies renouvelables..).

BÉNÉFICIAIRES

- # Entreprises, artisans installés dans le milieu rural (au sens de la zone rurale définie en section 8.1) inscrits aux registres légaux : micro entreprises telles que définies par la recommandation 2003/361/CE du Programme de Développement Rural de 2014/2020 de La Réunion de la Commission dont l'effectif est inférieur à 10 personnes et dont le chiffre d'affaires ou le total du bilan annuel n'excède pas 2 millions d'euros.
- # Agriculteurs inscrits à titre principal à l'AMEXA et ayant une autorisation d'exploiter délivrée par les instances compétentes, souhaitant diversifier leurs activités vers de l'hébergement et de la restauration à destination de la clientèle touristique.

DÉPENSES ÉLIGIBLES

- # Investissements matériels neufs et amortissables de création ou de rénovation de structure d'hébergements et de restauration touristique y compris les frais généraux (Dépenses relevant des études préalables, de conception et d'exécution) et les frais relatifs à l'acheminement des matériaux.

MONTANT DE L'AIDE**

Frais généraux (Dépenses relevant des études préalables, de conception et d'exécution) : 60 %
Dépenses d'investissement (coûts matériels et amortissables liés au projet de création/rénovation) :

- # Taux de base : 30%

Dans la limite de 60% maximum



*Les projets seront sélectionnés par le Comité de Programmation sur avis du service instructeur formulé notamment à partir de l'évaluation du projet (voir « dépenses éligibles »).

**Pour les projets ne relevant pas de l'article 42 du TFUE dont le financement est soumis aux règles d'aide d'Etat, sera utilisé :
· un régime d'aides exempté de notification au titre du règlement (UE) n° 651/2014 de la Commission du 17 juin 2014, ou au titre du règlement (UE) n° 702/2014 de la Commission du 25 juin 2014, · ou un régime notifié en vertu de l'article 108, paragraphe 3 du Traité, ou le règlement (UE) n° 1407/2013 de la Commission du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis.

Soutien aux actions collectives et aux groupements professionnels

OBJECTIFS

Accompagner les opérations de prospection et de promotion spécifiques, communes à plusieurs entreprises touristiques, pour :

- # Organiser les filières d'activités touristiques,
- # Développer la coopération inter-entreprises,
- # Etudier de nouveaux produits...

BÉNÉFICIAIRES

Organismes implantés à La Réunion

Pour les actions collectives :

- Entreprises appartenant à une des filières éligibles (Découverte, Balnéaire, Randonnée, Tourisme d'affaires, Écotourisme/tourisme de nature, Loisirs sportifs de nature, Culture/identité, Santé/Bien être, Golf, Croisières, Activités et loisirs sportifs techniques (escalade...), clusters...

Pour les actions d'intérêt général :

Collectivités locales et leurs groupements publics ou privés ; établissements publics ; associations, organisations socio-professionnelles, chambres consulaires, groupements de professionnels, entreprises mandatées pour le compte d'autres, clusters...

TAUX POUR
LES ACTIONS
COLLECTIVES

80%

du montant
total HT de
l'assiette éligible

PLAFOND

jusqu'à
150 000 €

par opération

Connaissance, entretien et préservation du patrimoine naturel, culturel et paysager *

OBJECTIFS

- # Promouvoir l'intégration paysagère et environnementale des politiques publiques, des projets d'activité et d'aménagement, et auprès de la population (acceptation sociale).
- # Soutenir la mise en œuvre d'actions préventives et curatives de protection des milieux naturels.

ACTIONS ÉLIGIBLES

- # Études et actions liées à la connaissance des patrimoines naturel, culturel et paysager, ainsi que la diffusion et le partage de ces connaissances, afin notamment qu'elles soient prises en compte dans les politiques publiques
- # Études permettant de mieux évaluer les impacts environnementaux et paysagers des activités, des installations et des aménagements (études d'intégration paysagère et environnementale)
- # Investissements visant l'intégration paysagère et environnementale des ouvrages.
- # Surcoûts qualitatifs, liés aux matériaux ou aux techniques utilisées afin de permettre une meilleure acceptation sociale et l'intégration paysagère et environnementale des projets
- # Projets expérimentaux (dont la promotion des espèces indigènes dans les projets d'aménagement et auprès de la population)
- # Travaux d'identification des menaces ou des impacts anthropiques (ex : points noirs paysagers, installations obsolètes, etc.)
- # Actions de suppression ou d'atténuation de ces impacts.
- # Réalisation et diffusion de guides de bonnes pratiques ou de recommandations techniques et réglementaires visant l'intégration paysagère et environnementale optimale des infrastructures, des équipements et du bâti (notamment cœur habité), ainsi que l'amélioration des pratiques et des usages

BÉNÉFICIAIRES

- # Acteurs publics pour les études de connaissance, guides techniques, opérations de restauration, actions de sensibilisation et de formation :
 - établissements publics

- collectivités territoriales
- opérateurs et aménageurs publics
- associations loi 1901 intervenant dans le domaine de l'environnement

DÉPENSES ÉLIGIBLES

- # Études et actions liées à la connaissance et à la gestion des patrimoines naturel, culturel et paysager et le partage de ces connaissances
- # Études et actions liées à la connaissance de l'impact des activités et aménagements sur ces patrimoines
- # Études et investissements liés à la valorisation des espèces indigènes
- # Conception, réalisation et diffusion de guides de bonnes pratiques ou de recommandations techniques et réglementaires
- # Frais d'ingénierie liés à la conduite de projet
- # Frais de matériels, de logistique et de communication liés aux actions soutenues
- # Études et investissements liés à l'intégration paysagère et environnementale des ouvrages (pistes, réservoirs d'eau)
- # Actions de protection, restauration des patrimoines et de réduction des impacts anthropiques

MONTANT DE L'AIDE**

- # 80% pour les investissements liés à l'intégration paysagère, environnementale et patrimoniales des ouvrages
- # 100% pour les autres types de dépenses éligibles.

Soutien et structuration du développement économique des Hauts – OPARCAS *

OBJECTIFS

- # Le dispositif vise à financer l'investissement matériel et immatériel des entreprises en phase de création ou de développement d'activités non agricoles dans des secteurs bien précis (artisanat de production, commerce de proximité, les services) et dans les Hauts.
- # Il vise à soutenir les entreprises à caractère individuel.
- # Il vise aussi à intensifier l'attractivité des commerces de proximité dans les quartiers ruraux, d'une part pour répondre à l'évolution d'une population nouvelle, à l'accueil touristique, mais également pour concourir au désenclavement économique des quartiers « écarts », autour du concept de boutique des Hauts décliné dans une charte.

BÉNÉFICIAIRES

- # TPE au sens communautaire (effectif inférieur à 10 salariés et réalisant moins de 2 Millions d'euros de chiffre d'affaires) ayant une activité de production, commerce, artisanat et services, installées en milieu rural au sens du PDRR, immatriculés au répertoire des métiers ou au registre du commerce et des sociétés.

DÉPENSES ÉLIGIBLES

- # Investissements neufs : machines, matériels de production, outillages, matériaux, matériel de stockage et de manutention,
 - Frais de transport,
 - Investissements immatériels (études techniques, frais d'architecte, contrôle technique, etc...)
 - Travaux de gros œuvre et de second œuvre (toiture, revêtement mur, sol et plafond, électricité, plomberie, fermetures, cloisons...) directement liés au projet d'investissement
 - Matériel installé sur les véhicules pour les besoins spécifiques de l'activité
 - Engins ne circulant pas sur la voie publique et nécessaire aux besoins de l'activité.

MONTANT DE L'AIDE**

- # Taux unique : 55 %



*Les projets seront sélectionnés par le Comité de Programmation sur avis du service instructeur formulé notamment à partir de l'évaluation du projet (voir « dépenses éligibles »).

**Pour les projets ne relevant pas de l'article 42 du TFUE dont le financement est soumis aux règles d'aide d'État, sera utilisé :

- un régime d'aides exempté de notification au titre du règlement (UE) n° 651/2014 de la Commission du 17 juin 2014, ou au titre du règlement (UE) n° 702/2014 de la Commission du 25 juin 2014, ou un régime notifié en vertu de l'article 108, paragraphe 3 du Traité, ou le règlement (UE) n° 1407/2013 de la Commission du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis. Dans ce cas, un taux maximal est appliqué selon ces règles sur l'ensemble des dépenses (ingénierie et investissements cumulés).

LES ACTEURS & PARTENAIRES



LE CONSEIL RÉGIONAL DE LA RÉUNION

La Région Réunion offre un soutien renforcé au secteur tourisme, identifié secteur prioritaire depuis août 2010 :

- # Actions de promotion directe et de proximité
- # Soutien à l'investissement des entreprises touristiques
- # Stratégie de coopération régionale à travers le concept « Iles Vanille » (Réunion, Maurice, Madagascar, Seychelles)
- @ Pour en savoir + : www.regionreunion.com/fr/spip/-Le-Tourisme-.html



L'IRT, ÎLE DE LA RÉUNION TOURISME

Association de loi 1901, créée le 13 décembre 2007, l'Île de La Réunion Tourisme participe activement à la :

- # Promotion de l'île de La Réunion au niveau local, national et international
- # Valorisation de l'ensemble des professionnels du tourisme

Elle pilote également l'Observatoire Régional du Tourisme (ORT).

@ Pour en savoir + : www.reunion.fr



LA FÉDÉRATION RÉUNIONNAISE DE TOURISME (FRT)

Association de Loi 1901, la FRT coordonne et anime le réseau des Offices de Tourisme de La Réunion. Ses principales missions sont :

- # Accompagner les structures dans la réorganisation territoriale en faveur des offices de tourisme intercommunaux
- # Amener le réseau local vers « l'office de tourisme du futur » en engageant le personnel et les prestataires dans l'accueil et l'information numérique
- # Accompagner les offices de tourisme vers la qualité à travers le nouveau classement national effectif au 1^{er} janvier 2014
- # Assurer l'interface entre les offices et les acteurs du tourisme

@ Pour en savoir + : www.reunion.fr



LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Le Département de La Réunion est propriétaire du domaine forestier départemento-domanial (92 000 hectares, soit environ 40 % de la surface de l'île) et de 80 % du bien classé au patrimoine mondial. En partenariat avec l'Office National des Forêts, et dans le cadre de sa compétence Environnement, il veille, dans ses missions quotidiennes, à l'entretien, l'aménagement et l'équipement des sites et itinéraires forestiers.

A travers son Plan Départemental d'Itinéraires de Promenade et de Randonnée, le Conseil Départemental offre plusieurs centaines de kilomètres de pistes et sentiers situés en forêts et qui constituent un merveilleux support de découvertes et de sensibilisation.

@ Pour en savoir + : www.cg974.fr



LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE LA RÉUNION (CCIR)

Dans le domaine de la Formation, la CCIR agit à travers le Centre de formation technique du tourisme, de l'hôtellerie et de la restauration de La Réunion (CENTHOR) et l'École de Gestion et de Commerce de La Réunion (EGC).

@ Pour en savoir + : www.reunion.cci.fr



LA CHAMBRE DES MÉTIERS DE LA RÉUNION

La Chambre de Métiers et de l'Artisanat joue un rôle important au niveau touristique, l'artisanat étant un secteur plein d'avenir pour la filière.

@ Pour en savoir + : www.artisanat974.re



LA CHAMBRE D'AGRICULTURE DE LA RÉUNION

Avec le réseau « Bienvenue à la Ferme », la Chambre d'Agriculture participe au développement économique du tourisme.

En effet, certains agriculteurs ont choisi de développer des activités d'accueil touristique sur leur exploitation pour valoriser leurs productions, faire découvrir leur métier et partager leurs passions au travers de prestations de gastronomie, d'hébergement et de loisirs-découverte.

@ Pour en savoir + : www.reunion.chambagri.fr



LE CLUB DU TOURISME

Le Club du Tourisme - île de La Réunion est une association de Loi 1901. Créée en 2010, elle œuvre en faveur du développement de la filière tourisme et regroupe des professionnels issus de tous les segments du secteur (hôtellerie, restauration, loisirs, transport aérien et terrestre, agences de voyage, etc.).

@ Pour en savoir + : www.clubtourisme.re



A vibrant tropical beach scene. The sky is a deep blue, filled with large, fluffy white clouds. The ocean is a clear, bright blue, with white foam from waves crashing against dark, jagged rocks in the foreground. The beach is sandy and populated with many people, some swimming and others sunbathing. In the background, there are lush green trees and a hillside.

**Collectivités,
organismes
institutionnels,
associations, ...
ces acteurs sont tous
fortement impliqués
et œuvrent pour impulser
une véritable dynamique
économique
au secteur du tourisme
et pour une mise
en cohérence des
initiatives en faveur du
développement touristique.**



LE NUMÉRIQUE un secteur majeur en plein développement

Le numérique compte parmi les filières les plus dynamiques de La Réunion. Secteur prioritaire, il offre un environnement technologique de qualité et représente un énorme potentiel tant sur le marché local que vis-à-vis des marchés environnants.

Un secteur parmi les plus dynamiques de La Réunion

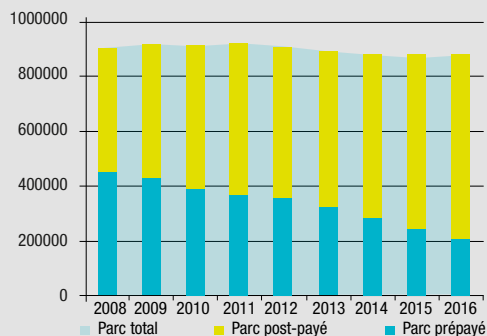
- # Une île reliée au reste du monde grâce à un réseau de qualité
- # Un des trois plus grands cyberdômes au monde
- # Des compétences numériques reconnues à l'export
- # Une population jeune, bien formée et technophile

Un territoire intégralement connecté et relié au reste du monde

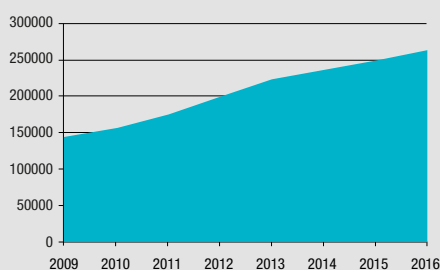
La Réunion est reliée en haut débit à la sphère numérique Mondiale*, permettant aux entreprises présentes d'offrir leurs prestations au monde entier avec un minimum de contraintes.

- # 5 fournisseurs d'accès à Internet présents sur le territoire
- # Un réseau de qualité mêlant plusieurs technologies (fibre optique, couverture haut débit sans fil...)
- # 593 000 personnes utilisent internet soit 85,6% d'internautes réunionnais

ABONNEMENTS AUX SERVICES MOBILES



ABONNEMENTS INTERNET HAUT ET TRÈS HAUT DÉBIT



50 %
des entreprises
augmentent leur CA en 2015

1,4 Mds€
de chiffre d'affaires

472 entreprises

4 600 emplois

Source : Région Réunion - Étude sur la filière numérique à La Réunion

Internet
à domicile
(dont Haut débit)

79%

TAUX
équipement en
ORDINATEURS
À DOMICILE

93%

TAUX
équipement en
TÉLÉPHONIE
MOBILE

74%

Un marché local en forte demande

Les entreprises du numérique présentes à La Réunion disposent d'un marché intérieur dynamique et demandeur de nouvelles technologies.

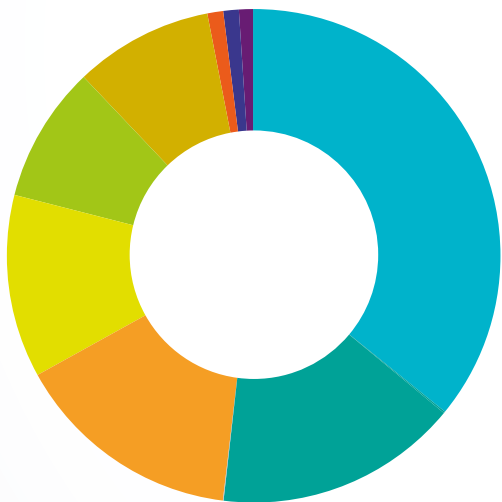
- # Des internautes parmi les plus technophiles de la région
- # Des entreprises connectées

Source : Médiamétrie 2015



➔ De nombreux champs d'expertise

DOMAINES D'ACTIVITÉS DES ENTREPRISES DU NUMÉRIQUE



- Informatique
- Commerce TIC
- Audiovisuel
- Réparation TIC
- Telecom
- Fabrication TIC
- Centre d'appels
- E-Commerce
- Autres (hors champs TIC)

En tant que territoire moderne et ouvert, La Réunion entreprend d'explorer toutes les possibilités offertes par les Technologies de l'Information et de la Communication. Dans différents domaines, les avancées de ce secteur constituent des vecteurs d'efficacité et de créativité.

Ainsi, La Réunion dispose de réelles expertises dans le numérique :

Conception de CD-ROM, de serveurs et sites Internet, de réseaux, de bornes interactives : activités qui s'exportent vers la France métropolitaine, le Canada, Maurice, Madagascar et l'Afrique du Sud

Bureaux d'études numérique : positionnés par exemple dans l'audit et l'amélioration des processus qualité

Entreprises de communication : création, production graphique et multimédia

Animation et infographie : avec le deuxième studio européen de colorisation et de compositing, Pipangaï, La Réunion est une place importante de réalisation de dessins animés en Europe. La filière s'étend aujourd'hui avec de nouveaux acteurs vers la pré et la post-production, le segment du 3D, des techniques du web et du cross média

Conception d'outils spécifiques : efficacité énergétique, sécurisation WEB, Système d'Information Géographique, solution RFID (Identification par Radio Fréquence), etc...

LA RÉUNION

une île d'opportunités et de compétences

LA RÉUNION, EN POSITION DE LEADERSHIP RÉGIONAL

La Réunion occupe une place de leader dans le domaine du numérique au sein de son environnement régional grâce notamment à :

- # Une présence importante d'entreprises de dimension internationale, conscientes du potentiel du territoire
- # Des partenariats concrets entre des entreprises de la Silicon Valley et La Réunion
- # Une volonté forte de nombreux professionnels réunionnais du numérique d'établir des partenariats dans le monde entier

DES AXES DE DÉVELOPPEMENT MULTIPLES

La Réunion dispose d'un potentiel de développement fort dans de multiples domaines, notamment :

- # Le numérique vert dans leur quête d'une production plus économique et plus écologique
- # L'e-administration
- # Les datacenters et l'offre de services afférente exportable dans l'ensemble de la zone
- # Les solutions basées sur le numérique permettant de faciliter le développement des entreprises (techno-centres mettant des solutions numériques à disposition des entreprises...)
- # Les solutions anti-spams permettant d'éradiquer le phénomène sur un territoire donné
- # L'e-santé et ses services exportables dans le monde entier
- # Les services liés à la modélisation en 3D (réalité virtuelle, réalité augmentée...)
- # Les systèmes embarqués
- # Les systèmes d'acquisition et de traitement de données

De plus, dans un territoire de petite taille tel que La Réunion, le numérique est un secteur d'activité transversal aux autres filières. Son développement constitue un vecteur d'ouverture et un facteur de compétitivité pour les autres secteurs à forte valeur ajoutée et à forts besoins en technologie : Green IT*, domotique, e-formation, logiciel de monitoring spécifique, e-santé, biotechnologie, énergie, environnement, tourisme, agroalimentaire.

* Green Information Technology : Informatique éco-responsable



UN HAUT NIVEAU DE FORMATION ET DE RECHERCHE

Les entreprises du numérique trouvent à La Réunion des infrastructures de formation et de recherche de haut niveau européen proposant des formations spécialisées dans le numérique :

L'Institut de L'image de l'Océan Indien - L'ILOI

L'ILOI assure des enseignements dans le domaine de l'image et des nouveaux médias : infographie, animation 2D/3D, post-production, création Web et multimédia, audiovisuel et cinéma.

Doté d'infrastructures exceptionnelles dont l'un des plus grands cyberdômes au monde et plus de 300 stations infographiques, il s'appuie sur des partenariats internationaux et délivre des diplômes allant jusqu'au grade de Master.

@ Pour en savoir + : www.iloi.fr

L'Université de La Réunion

Elle dispose d'un département InfoCom qui dispense des formations spécialisées dans le numérique :

- # Une Licence Info-Com spécialisation « Information-Communication »
- # Une Licence professionnelle en communication spécialisation « Activités et techniques de communication » (ATC)
- # Un Master spécialité « Sciences de l'information et de la communication »

@ Pour en savoir + : www.infocom-reunion.fr

L'École Supérieure d'Ingénieurs Réunion Océan Indien - l'ESIROI

L'ESIROI forme des ingénieurs, notamment à la spécialité « Services des Télécommunications, de l'Informatique et du Multimédia »

@ Pour en savoir plus : www.esiroi.univ-reunion.fr

Le Conservatoire National des Arts et Métiers

Il propose de nombreuses formations en Technologies de l'Information et de la Communication.

@ Pour en savoir + : www.cnam.re

L'École internationale d'ingénieur en informatique - SUPINFO

SUPINFO est une école d'ingénieurs privée, reconnue par l'État français, spécialisée dans l'enseignement supérieur des Technologies de l'Information et de la Communication. L'établissement propose des formations allant jusqu'au niveau Master.

@ Pour en savoir + : www.supinfo.com

Des laboratoires de recherche liés au numérique

Dans les domaines liés aux systèmes énergétiques, La Réunion est dotée de trois laboratoires universitaires travaillant sur les solutions numériques :

- # PIMENT : Laboratoire de Physique et Ingénierie Mathématique pour l'Énergie et l'environnement
- # LIM : Laboratoire d'Informatique et de Mathématique
- # LE²P : Laboratoire d'Énergétique, d'Électronique et des Procédés

@ Pour en savoir + : www.univ-reunion.fr/recherche/laboratoires/

L'École Supérieure Régionale du Numérique - ESRN :

Gérée par la Chambre de Commerce et d'Industrie de La Réunion, l'ESRN propose des formations supérieures dédiées au numérique.

@ Pour en savoir + : <https://www.esrn.re/>

LES DISPOSITIFS D'AIDES spécifiques au secteur du numérique

Le Conseil régional de La Réunion soutient la filière à travers des aides financières entrant dans le POE FEDER 2014-2020 mais aussi par diverses actions visant au développement du secteur : soutien à la formation professionnelle, développement des infrastructures et notamment du haut débit...



@ Pour en savoir + : www.regionreunion.com



Investissement des entreprises numériques

OBJECTIFS

Soutenir le développement de la filière numérique • Favoriser le développement de nouveaux produits et services en abaissant le coût des investissements • Inciter les entreprises de la filière à prendre en considération les priorités stratégiques de la Région Réunion : emploi, innovation, recherche de nouveaux débouchés, développement durable

BÉNÉFICIAIRES

Les PME au sens communautaire (voir la définition précise dans l'annexe I du règlement (CE) 651/2014 de la Commission) qui produisent dans le domaine du numérique (y compris audiovisuel), régulièrement inscrites dans les registres légaux, et dont l'établissement est ou sera situé à La Réunion et ayant moins de 3 ans d'activité.

DÉPENSES ÉLIGIBLES

Matériels et logiciels • Prestations intellectuelles (études, conseils, honoraires,...), • Frais de transport • Frais d'installation des matériels et logiciels.

Dépenses retenues à titre accessoire (dans la limite de 50 % de l'assiette) :

Aménagement de locaux techniques, connexes à l'investissement principal • Mobilier spécifique au programme numérique • Frais de communication, de publicité, de déplacements • Frais de formation dans le cadre de l'exploitation des nouveaux investissements

MONTANT DE L'AIDE

- Entre 20 % et 50 % du montant total HT de l'assiette éligible
- Plafond : 1,5 M€ par projet

CONDITIONS

Apports du bénéficiaire (exemptés de toute aide publique) de 25 % des besoins du programme d'investissement.

* L'ensemble des demandes doivent être présentées au Guichet d'Accueil FEDER de la Région Réunion

PLAFOND
1,5 M€
par projet

TAUX DE
SUBVENTION

de **20**
à **50%**

Aides au développement des entreprises

OBJECTIFS

Soutenir les investissements permettant aux entreprises d'adapter leur outil de production aux évolutions du contexte technologique et économique local, national et international (création d'emploi, innovation, position à l'export, protection de l'environnement, installation en zone d'activités)

BÉNÉFICIAIRES

Les PME (Société privée sous la forme juridique de EURL, SAS, SARL, SA ou société coopérative de type SARL ou SA, EI, auto-entrepreneur ou micro-entreprise) au sens communautaire, régulièrement inscrites au RCS (Registre du Commerce et des Services) ou au RM de La Réunion, qui produisent dans le domaine du numérique (y compris audiovisuel) et ayant plus de 3 ans d'activité.

MONTANT DE L'AIDE

Le programme d'investissement devra au minimum être de 10 000 € (dépenses éligibles HT)

** L'ensemble des demandes doivent être présentées au Guichet d'Accueil FEDER de la Région Réunion*



Actions publiques ou collectives TIC en faveur de l'économie marchande

OBJECTIFS

Soutien indirect aux acteurs économiques des secteurs prioritaires (industrie, artisanat, tourisme, TIC, audiovisuel / musique, ...).

BÉNÉFICIAIRES

Actions d'intérêt général : collectivité locale, groupement de collectivités locales, établissement public, et plus généralement toute personne morale (établissement public, association, entreprise) exerçant une mission de service public.

Actions collectives : Tout organisme représentant un groupe d'entreprises : association, chambre consulaire, entreprise mandatée par ses pairs, ...

DÉPENSES ÉLIGIBLES

- Les dépenses internes directes : à condition qu'elles ne soient pas financées par ailleurs et que les éléments de coûts soient présentés clairement dès l'instruction
- Les frais de déplacement, d'hébergement et de restauration liés aux actions
- Les frais de location de stand, salle
- Les frais de documentation (plaquette, support,...)
- Les prestations externes nécessaires au bon déroulement des actions
- L'achat d'équipements au prorata temporis de l'utilisation sur le projet

MONTANT DE L'AIDE

Entreprise ou organisme menant des actions d'intérêt général :
jusqu'à 100 % de l'assiette éligible

Organisme menant des actions collectives :
jusqu'à 50 % de l'assiette éligible (aide peut-être cumulée avec d'autres aides publiques)

Plafond des subventions publiques : 100 000 € par projet*

**Ce plafond ne s'applique qu'aux organismes menant des actions collectives (pour celles menant des actions d'intérêt général, il n'y a pas de plafond).*



LA REUNION, terre d'images et de tournages

UNE ÎLE RICHE DE DIVERSITÉS,
PROPICE À LA CRÉATION
ET À LA PRODUCTION
D'OEUVRES AUDIOVISUELLES
ET CINÉMATOGRAPHIQUES
UNIQUES

La Réunion, aux mille visages et aux mille paysages, offre un choix incomparable de beauté et de diversité sur 2 500 km² : une multiplicité des paysages, de la savane aux forêts tropicales, en passant par les territoires brûlés des abords du Volcan, les plages ensoleillées et les campagnes des Hauts, les possibilités scénaristiques se révèlent réellement riches et exotiques ! La spécificité de son histoire et la richesse culturelle de La Réunion complètent ce théâtre naturel par une architecture, des manifestations religieuses et culturelles variées.

→ **162**
entreprises totales
(en 2014)

→ **38 393€**
de chiffre d'affaires
total (production/
diffusion en 2014)

→ **14 823**
de valeur ajoutée totale

→ **688**
intermittents
(en 2016)



UNE FILIÈRE LOCALE AUX MULTIPLES TALENTS

Les professionnels présents à La Réunion : techniciens, réalisateurs, producteurs exécutifs, régisseurs, ingénieurs du son... sont garants d'un véritable savoir-faire audiovisuel.

Plus d'une centaine de sociétés de production est implantée à La Réunion. Ces entreprises interviennent dans les nouveaux médias, les jeux vidéos ainsi que dans les différents genres audiovisuel et cinématographique que sont la fiction, l'animation et le documentaire.

Au 31 mai 2017, la base TAF (Techniciens Artistes Figurants) de La Réunion comprenait 251 inscrits, représentant quasiment tous les métiers de l'audiovisuel et du cinéma, dont 172 techniciens, 37 artistes et 64 figurants. Ceux-ci collaborent dans le cadre de projets tournés sur l'île avec des auteurs, musiciens, plasticiens, photographes ou encore des designers. Les professionnels de La Réunion travaillent d'une part, sur des œuvres locales relatives à l'identité réunionnaise et d'autre part, sur des projets à destinations de marchés extérieurs dans le cadre de collaboration avec des sociétés de production nationales et internationales.

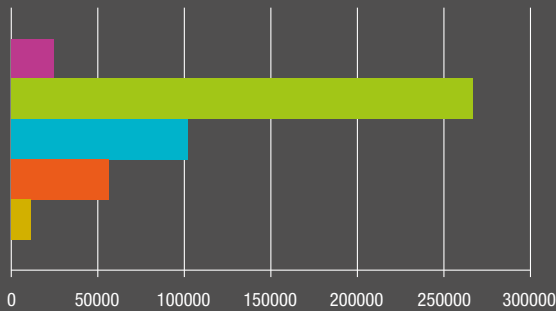
Au-delà d'une production locale, les sociétés et les techniciens bénéficient d'une expérience de collaboration avec les plus grandes « sociétés de production » nationales. Séries TV, magazines, spots publicitaires, documentaires... , les professionnels peuvent répondre aux demandes de différents partenariats.

Ces femmes et ces hommes passionnés participent à la production d'œuvres de qualité, reconnus dans des festivals renommés. À titre d'exemple, le long métrage d'animation « Zombilénium » et le court métrage « Tangente », qui ont tous les deux fait partie de la prestigieuse sélection officielle de l'édition 2017 du festival de Cannes, peuvent être cités.



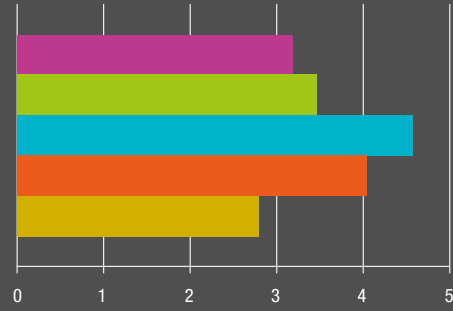
Quelques chiffres...

AIDE MOYENNE EN EUROS



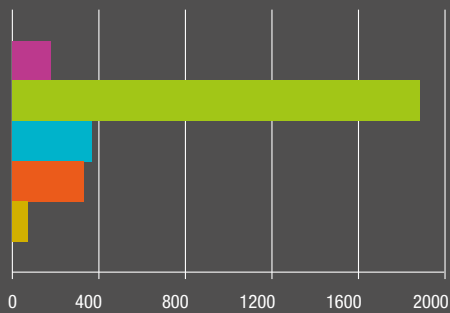
- Court métrage
- Pilote/Maquette
- Long métrage
- Développement
- Production TV

EFFET DE LEVIER POUR 1 EURO



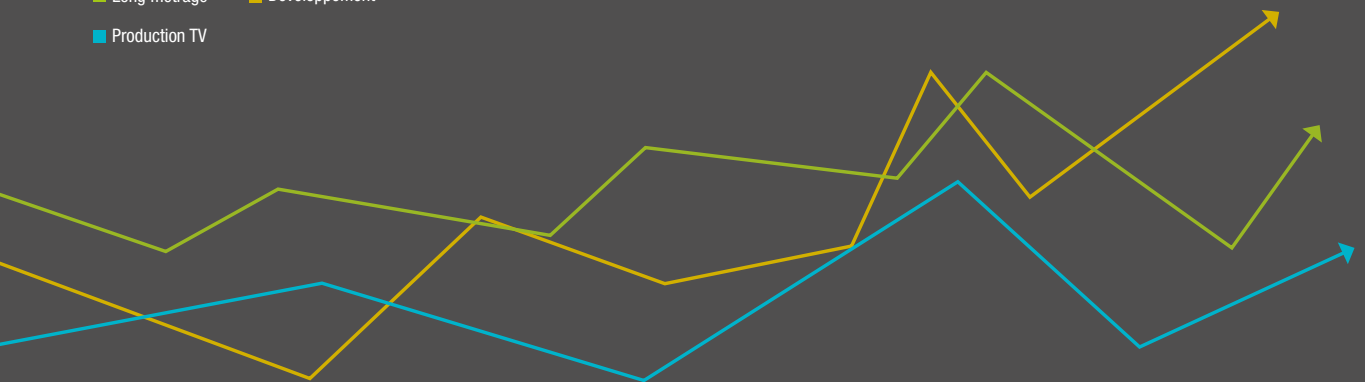
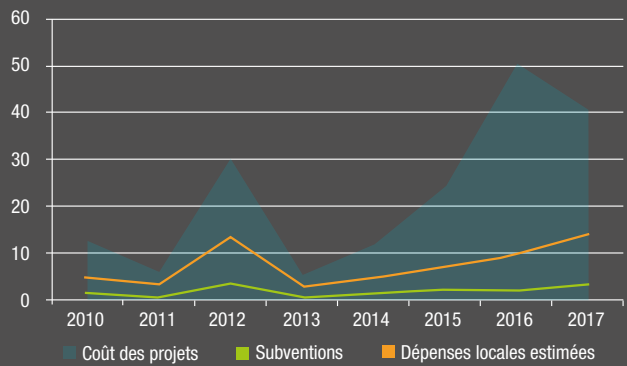
- Court métrage
- Pilote/Maquette
- Long métrage
- Développement
- Production TV

IMPACT MOYEN JOURS/HOMMES



- Court métrage
- Pilote/Maquette
- Long métrage
- Développement
- Production TV

EVOLUTION DU FONDS DE SOUTIEN RÉGIONAL (M€)



REPRÉSENTATION SYNDICALE ET PROFESSIONNELLE



AFR • AGENCE FILM RÉUNION

Créée en décembre 2001 dans le cadre du partenariat conclu entre le Conseil régional de La Réunion et l'Etat (Centre National de la Cinématographie, Direction Régionale des Affaires Culturelles de La Réunion), l'Agence Film Réunion (AFR) remplit trois missions essentielles :

Bureau d'accueil des tournages (BAT) pour La Réunion, alimentation d'une base de données essentielle à la valorisation des décors, des moyens techniques, des intermittents, des entreprises et des acteurs locaux.

Instruction des dossiers de soutien à la production et rôle de secrétariat du Comité technique spécialisé.

Accompagnement et veille auprès des auteurs, des professionnels et des entreprises du secteur.

Sensibiliser le jeune public

Initier des actions de développement

@ Pour en savoir + : www.agencefilmreunion.com



URPAC • UNION RÉUNIONNAISE DES PRODUCTEURS DE L'AUDIOVISUEL ET DU CINÉMA

Pour répondre aux souhaits des producteurs locaux, l'URPAC est née en mars 2008. Le syndicat regroupe aujourd'hui près d'une trentaine de structures autour des axes suivants :

Accompagner le développement des adhérents et défendre leurs intérêts.

Créer un espace d'expression pour les producteurs locaux de l'audiovisuel et du cinéma.

S'appuyer sur un relais syndical fort au plan national.

Créer un lieu d'échanges d'informations clefs (gestion de production, fiscalité, règles en vigueur, lois en vigueur et à venir...).

@ Pour en savoir + : www.urpac.org

APAR • ASSOCIATION DES PRODUCTEURS, AUTEURS ET RÉALISATEURS RÉUNIONNAIS

UNE DYNAMIQUE IMPULSÉE PAR LE FONDS DE SOUTIEN REGIONAL A L'AUDIOVISUEL ET AU CINÉMA

Le Conseil régional de La Réunion a développé une politique ambitieuse et dynamique de soutien à la filière cinématographique, audiovisuelle et multimédia à travers :

Un large éventail d'aides financières régionales destinées à soutenir les projets audiovisuels et cinématographiques tout au long de leur cycle de vie à travers leurs phases d'écriture, de développement et de production.

Dans ce cadre, l'**Agence Film Réunion** accompagne, en tant que secrétariat du comité de lecture de ce fonds de soutien, les porteurs de projets dans leurs demandes. Par ailleurs, elle valorise via le label « La Réunion, terre d'images et de tournages » les vastes potentialités de tournages offertes par l'île en raison de la beauté et de la grande diversité des décors et paysages qu'elle propose d'une part et des savoir-faire et compétences disponibles sur place d'autre part.

@ Pour en savoir + : <http://www.agencefilmreunion.com>

L'instruction des dossiers est réalisée par les services de la **Région Réunion** en amont de leur présentation en commissions régionales délibérantes à l'issue desquelles les aides régionales sont votées.

@ Pour en savoir + : <https://www.regionreunion.com/+-audiovisuel-+>



LES AIDES RÉGIONALES

à la création et à la production cinématographique et audiovisuelle*

Pour l'ensemble des dispositifs du fonds de soutien régional à l'audiovisuel et au cinéma, seuls les dossiers dont la demande d'aide aura été déposée avant le tournage, ou la mise en production du projet pour les films d'animation, seront éligibles.

Aide destinée à favoriser la production multimédia

BÉNÉFICIAIRES

Sociétés de production multimédia régulièrement enregistrées au registre du commerce et des sociétés

DÉPENSES ÉLIGIBLES

CD et DVD ROM • DVD Vidéo interactifs • Bornes interactives
• Installations scéniques interactives • Séries digitales • Applications mobiles • Expériences en réalité virtuelle

MONTANT DE L'AIDE

- 40 % de la part de la dépense locale du budget prévisionnel pour les projets destinés au marché local
- 45 % de la part de la dépense locale du budget prévisionnel pour les projets destinés aux marchés nationaux et internationaux

MONTANT

40 %

de la part de la dépense locale du budget prévisionnel pour les projets destinés au marché local

Aide destinée à favoriser la diffusion de la musique réunionnaise

BÉNÉFICIAIRES

Producteurs de l'enregistrement phonographique ou sociétés de production multimédia autorisées

DÉPENSES ÉLIGIBLES

Budget prévisionnel du clip vidéo

MONTANT DE L'AIDE

- 25 % de la part de la dépense locale du budget prévisionnel
- Plafond d'intervention : 10 000 € par clip

Aide à la réalisation de pilotes et maquettes

BÉNÉFICIAIRES

Sociétés de production ayant déjà une expérience de la production télévisuelle ou cinématographique et produisant un ou des auteurs ressortissants de La Réunion, ou dont le projet mettra particulièrement en valeur La Réunion dans l'océan Indien

DÉPENSES ÉLIGIBLES

Sont éligibles les œuvres à valeur patrimoniale :

- Les pilotes de séries (fictions, documentaires de création, animations)
Dans une série de programmes télévisés (fictions, sitcoms, animation) le pilote est un « épisode 0 » complet. Il s'agit du premier programme qui est montré à des financeurs potentiels, tels que des diffuseurs, pour faciliter le montage financier de la production de la série
- Les maquettes appartenant aux genres de la fiction, du documentaire ou de l'animation pour les projets de longs métrages de cinéma, de téléfilms ou de séries télévisées.

Une maquette étant une ébauche en réduction d'un film permettant de présenter quelques images d'un projet à des diffuseurs, des coproducteurs (scènes clés, personnages d'un film d'animation, vues générales d'un documentaire, type de montage envisagé, etc.)

MONTANT DE L'AIDE

- 40 % du budget prévisionnel
- Plafond : 24 000 €

Aide à l'écriture

BÉNÉFICIAIRES

Personnes physiques dont le projet mettra particulièrement en valeur La Réunion ou celle-ci dans son environnement de l'océan Indien

DÉPENSES ÉLIGIBLES

Sont éligibles :

Les projets de scénarii d'œuvres à valeur patrimoniale, unitaires ou séries, pour la télévision, le cinéma ou les nouveaux supports de diffusion numériques, entrant dans l'une des catégories suivantes :

- Les œuvres de fiction de courte et longue durée
- Les documentaires de création
- Les films d'animation

MONTANT DE L'AIDE

- Pour le soutien à l'écriture, l'auteur recevra un forfait unique de 3 000 €

MONTANT

25 %

de la part de la dépense locale du budget prévisionnel

MONTANT

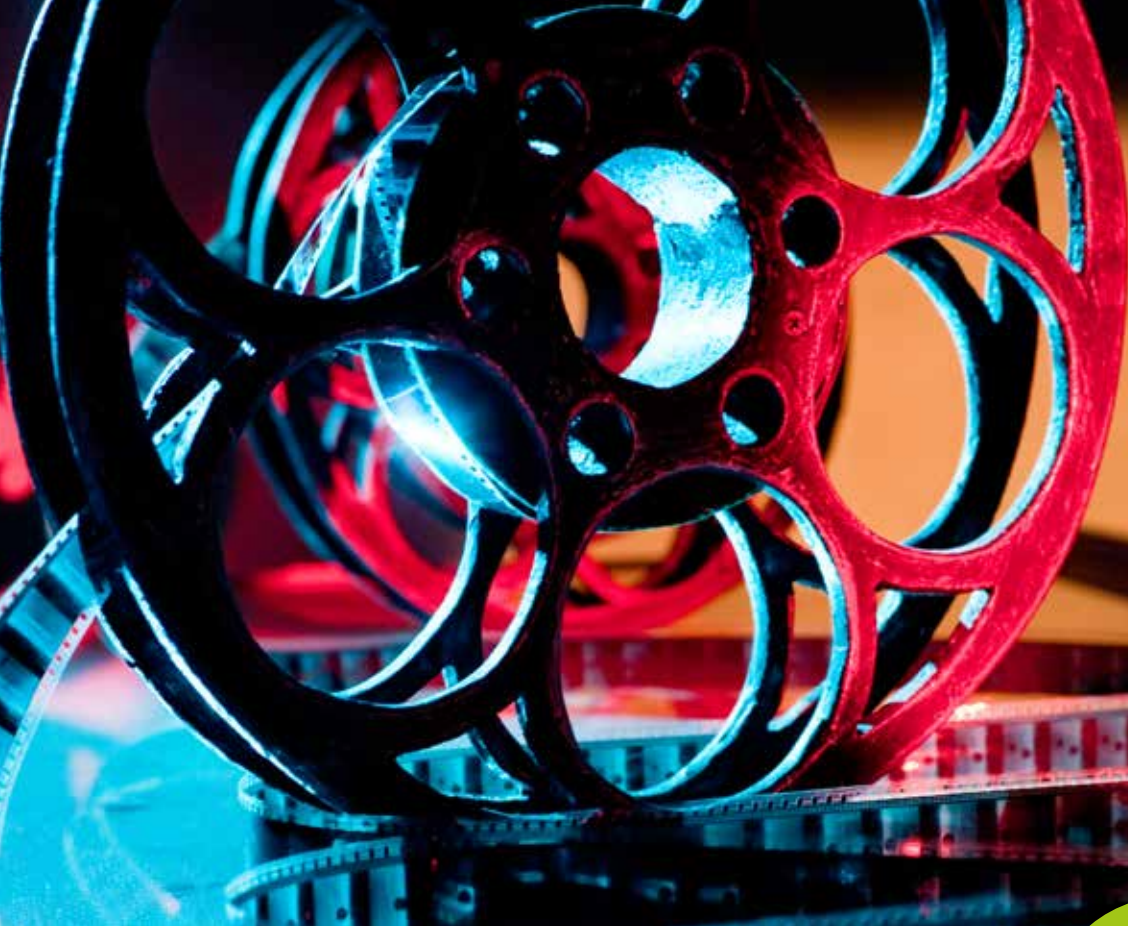
40 %

des dépenses réalisées localement

MONTANT

3 000 €

dotation forfaitaire pour le soutien à l'écriture



Aide à la réalisation de courts-métrages

BÉNÉFICIAIRES

Sociétés de production (SA, SAS, SARL, EURL) ayant déjà une expérience de la production télévisuelle ou cinématographique et produisant un ou des auteurs ressortissants de La Réunion, ou dont le projet mettra particulièrement en valeur La Réunion dans l'océan Indien

DÉPENSES ÉLIGIBLES

Sont éligibles les œuvres à valeur patrimoniale pour le cinéma : les courts métrages unitaires et les séries de courts métrages (fiction/documentaire) d'une durée inférieure à 60 minutes

MONTANT DE L'AIDE

- 50 % des dépenses réalisées localement.
- Plafonds maximal : 30 000 €

MONTANT
50 %
des dépenses
réalisées localement

Aide au développement

MONTANT

50%

des dépenses
réalisées localement

BÉNÉFICIAIRES

Sociétés de production (SA, SAS, SARL, EURL) ayant déjà une expérience de la production télévisuelle ou cinématographique et produisant un ou des auteurs ressortissants de La Réunion, ou dont le projet mettra particulièrement en valeur La Réunion dans l'océan Indien

DÉPENSES ÉLIGIBLES

Sont éligibles :

Les projets d'œuvres à valeur patrimoniale, unitaires ou séries, pour la télévision, le cinéma et les nouveaux supports de diffusion numériques, entrant dans l'une des catégories suivantes :

- Œuvres de fiction de longue durée
- Séries de fiction
- Films d'animation
- Documentaires de création.

Les projets aidés ne doivent pas être strictement conçus ou réalisés pour le seul marché réunionnais et devront viser une diffusion mondiale.

MONTANT DE L'AIDE

- 50 % des dépenses réalisées localement.
- Plafonds d'intervention :
 - 15 000 € pour les projets d'animation d'une durée supérieure à 10 minutes, les longs métrages de fiction (supérieur à 60 minutes) et les séries d'au moins 6 épisodes de 26 minutes
 - 8 000 € pour les autres genres.



**MONTANT
jusqu'à
40%**des dépenses réalisées
localement pour
les projets destinés
au marché local

Aide à la production

BÉNÉFICIAIRES

Sociétés de production européennes (SA, SAS, SARL, EURL) ayant déjà une expérience de la production télévisuelle ou cinématographique et produisant un ou des auteurs ressortissants de La Réunion, ou dont le projet mettra particulièrement en valeur La Réunion ou La Réunion dans l'océan Indien.

DÉPENSES ÉLIGIBLES

Sont éligibles les projets d'œuvres originales, à valeur patrimoniale, unitaires ou séries, pour la télévision, le cinéma et les nouveaux supports numériques de diffusion, entrant dans l'une des catégories suivantes :

- les longs métrages de fiction
- les téléfilms, les séries
- les films et séries d'animation
- les documentaires de création

Les projets proposés devront avoir reçu l'accord financier d'un diffuseur et/ou d'un distributeur, et être éligibles aux mesures de soutien du CNC.

MONTANT DE L'AIDE

- **40 % des dépenses locales pour les projets destinés au marché local**
- **45 % des dépenses locales pour les projets destinés aux marchés nationaux et internationaux**
- **Plafonds d'intervention :**
 - **Audiovisuel :**
 - # Documentaires de 52' : 50 000 euros
 - # Films d'animation TV : 60 000 euros (base 26')
 - # Séries de fiction TV 52' : 60 000 euros
 - # Séries de fiction TV 26' : 50 000 euros
 - # Séries de fiction TV 13' : 30 000 euros
 - # Fiction TV 52' : 100 000 euros
 - # Fiction TV 90' : 180 000 euros
 - # Majoration possible de 30 000 euros (soit un plafond unitaire total de 210 000 euros) pour Fiction TV 90', dans la limite d'une aide publique maximale de 50 %, pour les projets remplissant l'ensemble des critères suivants :
 - *Un budget total supérieur à 1 500 000 euros
 - *Un montant de dépenses locales supérieur à 500 000 euros
 - *Un nombre total d'emploi de personnels locaux supérieur à 400 j/h ;
 - # 140 000 € pour une série saison 2
 - # 110 000 € pour une série saison 3
 - # 80 000 € pour une série saison 4
 - L'aide sélective n'excédera pas 4 saisons.
 - **Cinéma :**
 - # Plafond pour long-métrage documentaire : 100 000 € ;
 - # Plafond pour long-métrage de fiction en prise de vue réelle ou en animation : 300 000 €

Les cadres d'intervention
et dossiers de demandes
d'aides sont disponibles
en téléchargement sur le site
du Conseil régional de La Réunion :

www.regionreunion.com

Vos interlocuteurs à La Réunion



LE CONSEIL RÉGIONAL DE LA RÉUNION

Le Conseil régional de La Réunion soutient la filière à travers des aides financières entrant dans le POE mais aussi diverses actions visant au développement de la filière : soutien à la formation professionnelle, développement des infrastructures et notamment du haut débit...

© Pour en savoir + : www.regionreunion.com



AGENCE FILM RÉUNION

L'Agence Film Réunion accueille les tournages sur l'île et accompagne les porteurs de projets réunionnais en soutien au cinéma, à l'audiovisuel et aux nouveaux médias afin d'en favoriser la diversité et l'émergence.

© Pour en savoir + : www.agencefilmreunion.com



DIGITAL RÉUNION

L'Association Réunionnaise des Technologies de l'Information et de la Communication traite de toute l'actualité du numérique et fédère les acteurs de la filière autour d'actions concrètes.

© Pour en savoir + : www.digitalreunion.com



LA TECHNOPOLE DE LA RÉUNION

La Technopole de La Réunion accueille et soutient les activités technologiques et innovantes, notamment dans le domaine du numérique.

© Pour en savoir + : www.technopole-reunion.com



L'AGROALIMENTAIRE

Un territoire d'excellence en zone tropicale

Ces dernières années le secteur de l'Industrie Agroalimentaire (IAA) réunionnais n'a cessé d'évoluer.

Premier secteur industriel de La Réunion, l'IAA a renforcé son savoir-faire notamment par une diversification de la production agricole locale et par un développement croissant des compétences agro-industrielles à travers la performance de l'outil industriel.

Aujourd'hui, la capacité d'innovation du secteur IAA permet d'améliorer constamment ses expertises et l'ouverture de ses filières sur de nouveaux horizons sectoriels et géographiques.



→ L'Agroalimentaire en quelques chiffres...

- # 1^{er} poste à l'exportation en valeur, soit 197,4 millions d'euros en 2016
- # Quatre secteurs principaux : sucre, lait, boissons, viandes
- # 100 grandes surfaces à dominante alimentaire avec une densité moyenne de 194 m² pour 1 000 habitants (2016)

Sources : Douanes / Insee – ESANE / SSP / DAAF Réunion

→ Des entreprises de l'agro-industrie dynamiques

- # 391 entreprises
- # 4148 salariés
- # Chiffre d'affaires HT : 1 249,8 M€
- # Chiffre d'affaires à l'export : 108 M€
- # Etablissements : 437

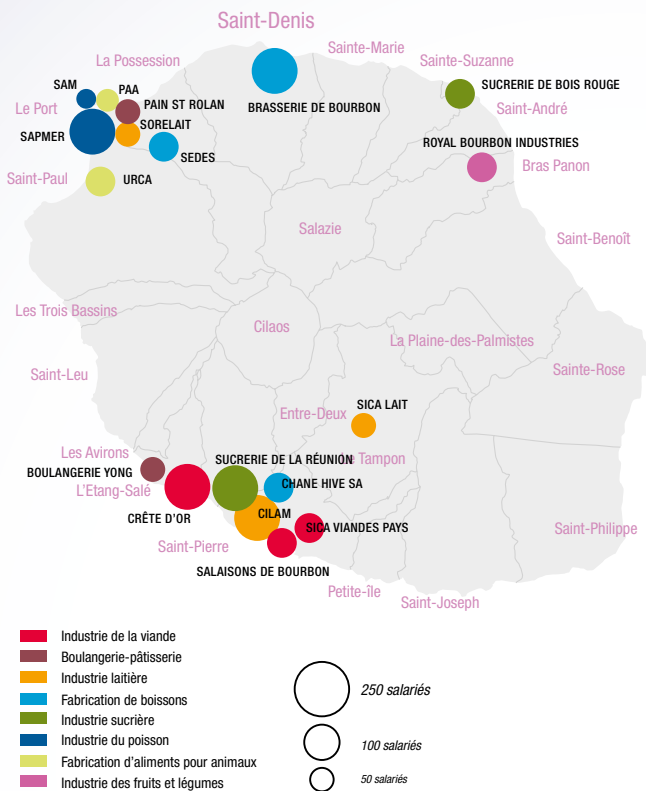
→ 1^{er}
secteur industriel
de La Réunion

→ + de 4 100
emplois

→ 100
grandes surfaces

Sources : Insee – ESANE / SSP / DAAF Réunion en 2014
(entreprises de 20 salariés et plus, hors artisanat commercial)

PRINCIPALES INDUSTRIES AGROALIMENTAIRES (effectifs salariés supérieurs à 50)



Source : INSEE / CLAP 2010 - Réalisation de la carte : SISE / DAAF Réunion



Une répartition des Industries Agroalimentaires (IAA) très étendue sur le territoire :

Les principales industries agroalimentaires se concentrent sur 3 zones géographiques identifiées

- # Le Sud, plus diversifié, s'étale de l'Étang-Salé à St-Pierre
- # L'Ouest, très concentré sur le Port, la Possession et St Paul
- # Le Nord-Est, de St Denis à Bras-Panon



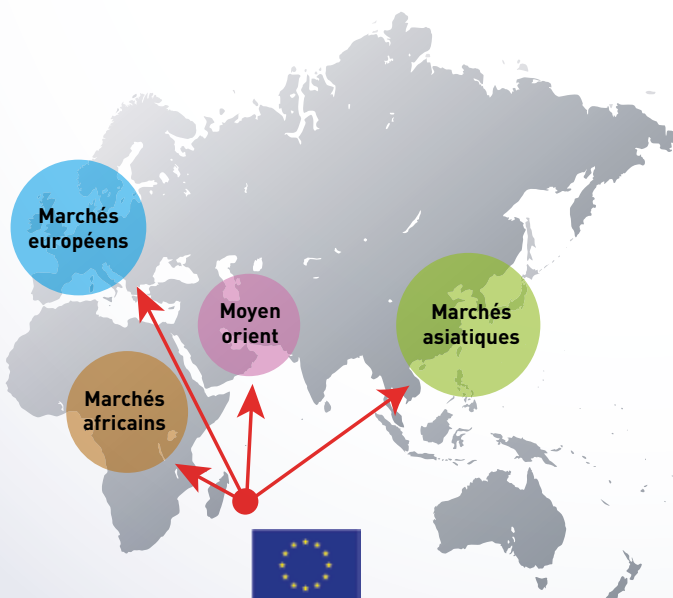
QUALIREG, Réseau agroalimentaire de l'océan Indien

Animé à La Réunion par le CIRAD, le réseau technique et scientifique QUALIREG réunit différents organismes de La Réunion, de Madagascar, des Comores, de Maurice et des Seychelles.

Il travaille à l'amélioration de la qualité des productions agricoles et agroalimentaires dans la zone océan Indien :

- # Sécurité des aliments
- # Valorisation des produits de qualité
- # Intensification des échanges dans la zone
- # Emergence de filières de qualité, compétitives, durables et responsables

LA RÉUNION, AU COEUR DE L'Océan Indien





Un secteur innovant en R&D

Le seul pôle de compétitivité de l'Outre-mer français Qualitropic « innovations et ressources naturelles tropicales », un outil unique au service de la compétitivité et de la diversification des filières agricoles

@ **Pour en savoir +** : www.qualitropic.com

Un centre de ressources technologique en agroalimentaire

Deux centres de ressources technologiques en aquaculture et en biologie marine

Des laboratoires et plateformes techniques dédiés à l'agroalimentaire ou à la valorisation des ressources naturelles

Un centre de recherche européen sur la canne à sucre : **eRcane**

@ **Pour en savoir plus** : www.ercane.re



Avec des ressources humaines qualifiées

Le système éducatif réunionnais offre des formations spécialisées de qualité :

Bac pro spécialisé en bio-industries de transformation

BTS Qualité dans les industries alimentaires et bio-industries

DUT Génie Biologique, option industries agroalimentaires et biologiques

Licence professionnelle filières agroalimentaires et biologiques spécialité qualité, hygiène, sécurité et environnement

Diplôme d'ingénieur spécialité agroalimentaire

UN TERRITOIRE UNIQUE et des savoir-faire reconnus

L'industrie agroalimentaire dispose d'un fort potentiel pour des productions « de niche » à forte valeur ajoutée, de qualité supérieure.



L'ANANAS VICTORIA

Cet ananas réunionnais de petite taille (Label Rouge), qui se récolte quasiment toute l'année, présente une saveur et des parfums uniques : il est considéré comme l'un des meilleurs ananas au monde.



L'HUILE ESSENTIELLE DE GÉRANIUM BOURBON

Elle présente des propriétés uniques et reconnues à l'international. Elle est notamment utilisée par une société canadienne pour produire un médicament destiné aux diabétiques.



LA VANILLE BOURBON

L'histoire veut qu'un Réunionnais du nom d'Edmond Albius soit à l'origine de la mise au point du procédé de fécondation de la vanille aujourd'hui utilisé partout dans le monde. Son parfum intense est incomparable.



LES PLANTES AROMATIQUES & MÉDICINALES (PAM)

La Réunion compte 835 espèces indigènes de la zone océan Indien, dont 234 sont strictement endémiques de La Réunion. Elle abrite 200 plantes médicinales et de nombreuses plantes aromatiques. La ressource PAM ouvre de nombreux débouchés : médicaments et tisanes, produits cosmétiques, alimentaires, phytosanitaires et vétérinaires, de parfumerie.



LE LITCHI LABEL ROUGE

Beau fruit rouge récolté à bonne maturité, particulièrement charnu et savoureux, à la chair idéalement sucrée et parfumée, il se distingue largement des autres litchis produits au niveau mondial.



LA CRÉATION VARIÉTALE DE CANNE À SUCRE

Il faut 15 ans pour créer une nouvelle variété de canne à sucre. A travers ses différents microclimats, La Réunion a su expérimenter et créer des variétés spécifiquement adaptées aux conditions climatiques des zones de production. Ces cannes « réunionnaises » sont vendues dans les pays sucriers.



LE CAFÉ BOURBON POINTU

Un café unique introduit à La Réunion à la fin du XVIII^e siècle et ayant reçu la rare appellation de "Premium Coffee" par l'association japonaise des cafés spéciaux, destinée aux produits sans défauts et présentant des saveurs typiques marquées.



LES SUCRES SPÉCIAUX LES RHUMS ET ALCOOLS

La Réunion dispose d'un savoir-faire reconnu et demandé pour les sucres spéciaux, blonds et roux de cannes spécifiquement raffinés. L'île est également reconnue sur son expertise en matière d'élaboration de Rhums qui présentent différentes gammes existantes maintes fois primées au niveau national et international.



UNE GASTRONOMIE UNIQUE

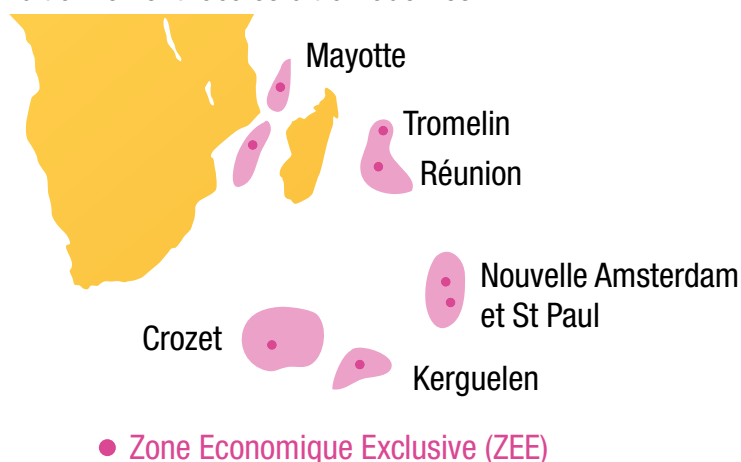
Une gastronomie hors pair, qui tire ses racines des cultures africaines, asiatiques et européennes, et qui commence à attaquer quelques niches à l'export (Asie, Moyen Orient).

L'île de La Réunion, un océan de ressources

La filière pêche à La Réunion évolue dans un environnement riche en ressources et présente un potentiel de croissance important.

La grande pêche industrielle réunionnaise se déploie vers les eaux subantarctiques de Kerguelen et de Crozet où se pêchent les très prisés légines, langoustes, raies et grenadiers.

Avec une **Zone Economique Exclusive (ZEE)** qui s'étend sur **2,8 millions de km²**, la filière pêche réunionnaise est la **2^{ème} source de revenus à l'export, soit 64 M€ en 2016**. La quasi-totalité de la production est écoulee principalement vers l'Asie, après transformation dans les usines de conditionnement locales ultramodernes.



Une agriculture biologique locale, en pleine croissance

UNE NICHE À FORTE VALEUR AJOUTÉE

Le marché bio à La Réunion connaît depuis une dizaine d'années une forte expansion.

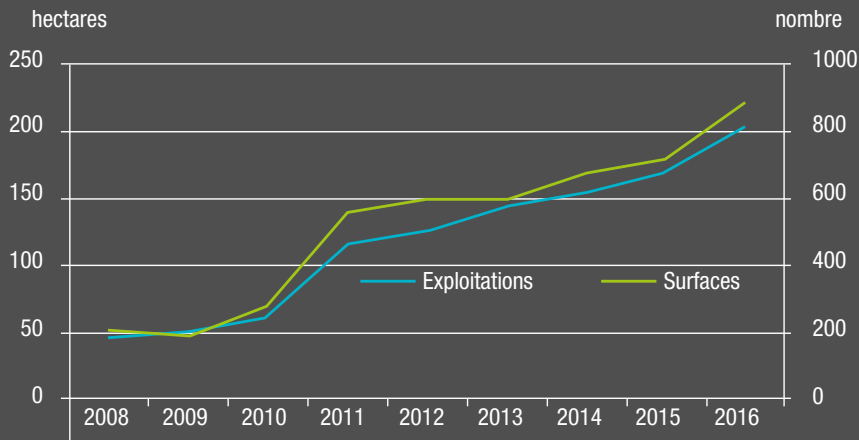
Elle se traduit par une augmentation de la surface et du nombre d'exploitations certifiées ou en conversion bio, une production de fruits et légumes bio diversifiée et de qualité, des agriculteurs dynamiques et en nombre croissant ainsi qu'une implication efficiente des acteurs du secteur agribio.

Riche de ses ressources agricoles, l'île de La Réunion jouit d'une réelle capacité à développer et structurer sa filière bio locale.

La production biologique à La Réunion a bénéficié d'une forte évolution du nombre d'exploitations «certifiées» ou en «conversion» depuis 2010 soit 22 % de croissance annuelle moyenne. Elle est également dotée d'une surface totale en mode de production biologique de 881 ha en 2016 soit 21 % de progression annuelle (2010/2016).

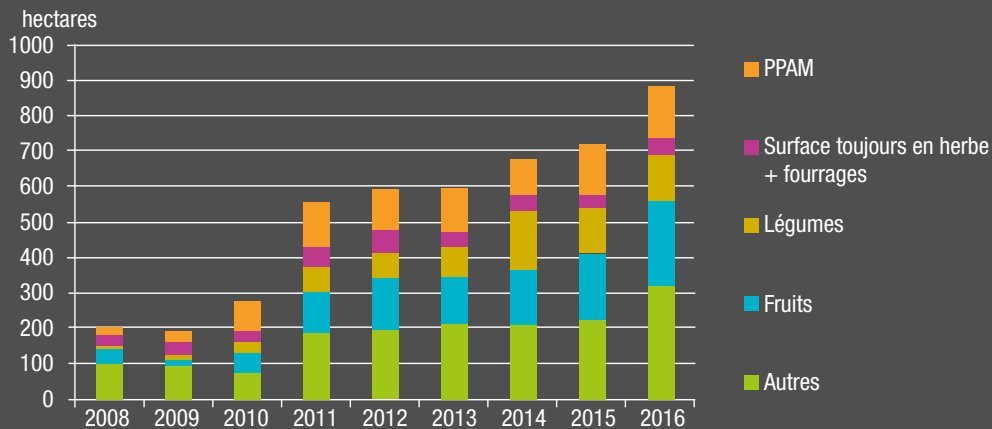
SURFACES ET EXPLOITATIONS CERTIFIÉES AGRICULTURE BIOLOGIQUE OU EN CONVERSION

Source : Agence Bio



SURFACES CERTIFIÉES OU EN CONVERSION BIO PAR PRODUCTION VÉGÉTALE

Source : Agence Bio



Ces atouts placent l'île de La Réunion en première position parmi les DOM en terme de potentiel agricole biologique.

LES AIDES RÉGIONALES spécifiques à l'agroalimentaire

L'agroalimentaire fait partie des secteurs prioritaires accompagnés par Le Conseil régional de La Réunion et permet aux entreprises du secteur de bénéficier de dispositifs de soutien à l'investissement attractifs.

Aides aux investissements pour la création des entreprises*

MONTANT
jusqu'à
50 %
de l'assiette éligible

OBJECTIFS

Réduire le coût du capital afin d'offrir au secteur industrie-artisanat un environnement favorable susceptible de favoriser la création de nouvelles entreprises.

BÉNÉFICIAIRES

Entreprise régulièrement inscrite au RCS (Registre du Commerce et des Services) ou au RM de La Réunion, ayant moins de 3 ans d'activité.

MONTANT DE L'AIDE

- # Le programme d'investissement devra au minimum être de 10 000 € (dépenses éligibles HT)
- # Taux de subvention : de 20 à 50%
- # Plafond : 1,5 M€

Cf. page 47 - « Focus sur quelques aides régionales à l'innovation »

* Cette aide s'applique à l'ensemble des secteurs de l'industrie et de l'artisanat



Création ou modernisation des unités de production animale*

OBJECTIFS

Poursuivre l'effort entrepris depuis 2007 par les filières animales de se doter d'outils de productions animales plus performants et en relation avec les objectifs stratégiques de développement fixés (projet DEFI pour Développement de l'Élevage et des Filières des Interprofessions, conquête de nouveaux marchés, faire face aux importations, augmentation du nombre d'animaux produits localement).

Permettre l'adaptation technique et technologique des unités de productions en référence aux modes de production plus efficaces, moins énergivores, respectueux des bonnes pratiques agricoles, agronomiques, sanitaires et environnementales.

Accompagner la modernisation ou l'adaptation des unités de production animale existantes, renforçant ainsi la durabilité des exploitations agricoles associées.

Mettre en place les unités de traitement et/ou valorisation des effluents d'élevage (au-delà des obligations réglementaires) dans le cadre du développement de la bio économie agricole (valorisation économique des sous-produits et des déchets agricoles) et d'une réduction de l'emprunte environnementale de l'activité agricole insulaire.

BÉNÉFICIAIRES

Agriculteur (personne physique ou morale) exerçant une activité agricole.

Groupement d'agriculteurs réunis juridiquement et dont l'objet principal réside dans le développement des productions agricoles animales ou végétales. Les groupements d'agriculteurs sont constitués de 100% d'agriculteur

DÉPENSES ÉLIGIBLES

Travaux, matériaux et équipements neufs de construction, d'aménagement ou d'extension des bâtiments d'élevage et de leurs annexes

Travaux de modernisation des bâtiments d'élevage, équipements et de leurs annexes destinées à la production animale

Investissements liés à l'amélioration de la conduite de l'élevage

Frais généraux directement liés aux dépenses visées et nécessaire à leurs préparations ou leurs réalisations tels que notamment : ingénieries, études de faisabilité et/ou d'impacts économiques et/ou environnementales, études réglementaires, assistance à maîtrise d'œuvre.

Investissements immatériels : l'acquisition ou le développement de solutions informatiques (logiciel, progiciel).

MONTANT DE L'AIDE

1. Investissements (hors frais généraux) :

Taux de base : 65%

Majoration (cumulative dans la limite de 80%)

2. Frais généraux :

Plafonné à un montant d'aide global de 5 000 € pour l'ensemble du projet. Les frais généraux ne pourront pas excéder 10% des dépenses éligibles.



*Les projets seront sélectionnés par le Comité de Programmation sur avis du service instructeur formulé notamment à partir de l'évaluation du projet.

**Ce dispositif est combinable avec un financement national complémentaire de défiscalisation dans la limite des taux d'aides publiques mentionnés dans le règlement (UE) n°1305/2013.

Mécanisation et équipement des exploitations agricoles*

OBJECTIFS

Poursuivre l'effort de modernisation des exploitations agricoles par la mécanisation, l'automatisation des itinéraires de production en favorisant notamment les démarches collectives de type CUMA ainsi que par l'acquisition de technologies nouvelles ou innovantes, ayant prouvées leur efficacité et conformes aux usages agricoles au sein des exploitations.

BÉNÉFICIAIRES

Agriculteurs inscrits à titre principal à l'AMEXA et dont le siège d'exploitation est basé à la Réunion.
Pour les sociétés agricoles : le capital social devra être détenu à plus de 50 % (ou 100%) et dont le siège d'exploitation est majoritairement basé à la Réunion.

DÉPENSES ÉLIGIBLES

Les catégories de matériels, tractés ou autoportés et d'équipements destinées aux opérations suivantes au sein de l'exploitation agricole :

- traction
- transport exclusivement à usage agricole
- travail du sol
- plantation
- récolte
- traitement
- opérations culturales
- manutention
- élevage ou manipulation du bétail ou autre animaux de rente
- automatisation des itinéraires techniques

Frais généraux directement liés aux dépenses visées et nécessaire à leurs préparations ou leurs réalisations tels que notamment : ingénieries, études de faisabilité et/ou d'impacts économiques et/ou environnementales, études réglementaires, assistance à maîtrise d'œuvre.

Investissements immatériels : l'acquisition ou le développement de solutions informatiques (logiciel, progiciel).

MONTANT DE L'AIDE**

1. Investissements (hors frais généraux) :

Taux de Base de 65%

Majorations (Cumulative dans la limite de 75%)

2. Frais généraux :

Taux unique de 75%, plafonné à un montant d'aide global de 5 000 € pour l'ensemble du projet. Les frais généraux ne pourront pas excéder 10% des dépenses éligibles.



*Les projets seront sélectionnés par le Comité de Programmation sur avis du service instructeur formulé notamment à partir de l'évaluation du projet.

**Ce dispositif est combinable avec un financement national complémentaire de défiscalisation et de TVA NPR dans la limite des taux d'aides publiques mentionnés dans le règlement (UE) n°1305/2013.

En cas de différence de taux d'aide entre celui prévu par le règlement 1305/2013 et celui prévu par les règles d'aide d'Etat, c'est le taux le plus faible qui s'applique.

Outils agro-industriels*

OBJECTIFS

Cette mesure vise à encourager l'amélioration de la transformation et de la commercialisation des produits agricoles locaux (produits de l'annexe I du Traité sur le Fonctionnement de l'Union Européenne), en soutenant les investissements à réaliser dans les entreprises agro-alimentaires, afin :

- # De préserver et encourager la création d'emplois et d'accroître le niveau global de leurs résultats tant en matière d'efficacité technique, de compétitivité commerciale et de valeur ajoutée.
- # De stimuler l'innovation par la mise en œuvre de nouveaux débouchés commerciaux aux profits de la qualité des produits.
- # De promouvoir la maîtrise des ressources et le recours aux énergies renouvelables.
- # De soutenir des processus et itinéraires techniques qui devront respecter les normes communautaires en matière de prévention des pollutions industrielles, d'environnement et d'hygiène (et de bien-être des animaux),

BÉNÉFICIAIRES

Toutes les entreprises du secteur agro-alimentaire, y compris les grandes entreprises, assurant la transformation, la commercialisation et/ou le développement de produits agricoles relevant de l'annexe I du traité de l'Union à exclusion des produits de la pêche sont éligibles à l'exception des associations.

DÉPENSES ÉLIGIBLES

Coût liés à la réalisation du projet, notamment :

- # construction, acquisition ou modernisation de biens immeubles
- # achat d'équipements productifs neufs ; le matériel reconditionné est éligible mais obligatoirement sur la base d'une certification technique de bon fonctionnement et de conformité aux normes en vigueur (appréciation du service instructeur) ainsi que d'une vérification que le matériel ne soit pas associé à un engagement juridique dans le cadre d'un financement public
- # frais généraux liés à l'investissement, notamment les honoraires d'architectes et rémunérations d'ingénieurs et de consultants, les dépenses liées au conseil en matière de durabilité environnementale et économique, y compris les coûts liés aux études de faisabilité.

MONTANT DE L'AIDE**

Taux d'aide publique

- # 20 % à 70 % pour les autres projets.

Réunion et sera âgé de 5 ans ou plus et de moins de 30 ans inclus lors du dépôt de la demande de subvention.



*Les projets seront sélectionnés par le Comité de Programmation sur avis du service instructeur formulé notamment à partir de l'évaluation du projet

**Pour cette catégorie de projets, ce taux pourra être majoré de 20 % supplémentaires (dans la limite des taux maximum autorisés) pour les bénéficiaires qui pourront démontrer lors du dépôt du dossier, qu'aucun montage juridique ne leur permet de bénéficier des dispositifs dits de « déscalisation » (bénéfice d'une réduction du taux d'imposition sur le revenu ou d'une réduction de la base d'imposition correspondant à des investissements productifs neufs réalisés par des entreprises installées dans La Réunion), notés par la France.

Pour les projets ne relevant pas de l'article 42 du TFUE dont le nancement est soumis aux règles d'aide d'Etat, sera utilisé :

- un régime d'aides exempté de notation au titre du règlement (UE) n° 651/2014 de la Commission du 17 juin 2014, ou au titre du règlement (UE) n° 702/2014 de la Commission du 25 juin 2014,
- ou un régime noté en vertu de l'article 108, paragraphe 3 du Traité,
- ou le règlement (UE) n° 1407/2013 de la Commission du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis.

Ce dispositif est combinable avec un nancement national complémentaire de déscalisation et de TVA NPR dans la limite des taux d'aides publiques mentionnés dans le règlement (UE) n°1305/2013.

En cas de différence de taux d'aide entre celui prévu par le règlement 1305/2013 et celui prévu par les règles d'aide d'Etat, c'est le taux le plus faible qui s'applique.

Investissements productifs aquacoles

TAUX
50 %
de
l'assiette éligible

OBJECTIFS

Développer une aquaculture européenne réglementée, compétitive et respectueuse des milieux.

DÉPENSES ÉLIGIBLES

La construction, l'extension et la modernisation des entreprises de production aquacole

- Investissements visant à améliorer la qualité des produits de l'aquaculture ou à les valoriser
- Investissements pour la diversification des revenus des entreprises aquacoles
- Investissements pour la réduction de l'impact négatif ou le renforcement des effets positifs sur l'environnement et une utilisation plus efficace des ressources
- Investissements dans l'augmentation de l'efficacité énergétique et la promotion de la conversion des entreprises aquacoles à des sources d'énergies renouvelables

BÉNÉFICIAIRES

- Les entreprises aquacoles et leurs groupements constituant des entreprises au sens de l'UE (pour les pisciculteurs d'étang, le chiffre d'affaires doit provenir pour plus de 30 % de l'activité piscicole).
- Les exploitations des établissements de formation aquacole peuvent être éligibles pour des projets se rapportant à leur activité de production donnant lieu à une commercialisation (si leur budget fait l'objet d'une division séparée au sein de celui de leur établissement de formation et si elles peuvent être considérées comme des entreprises).

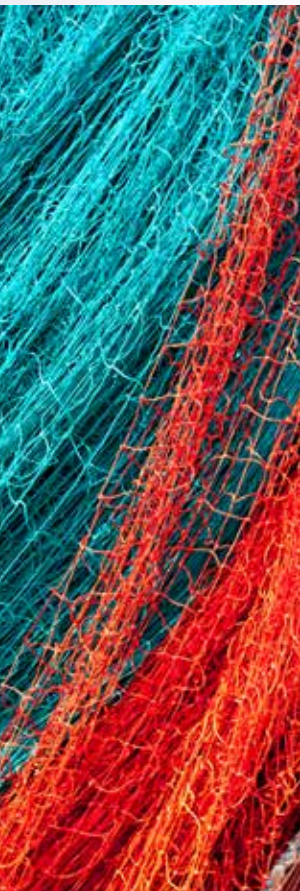
MONTANT

Taux de 50 % de l'assiette éligible

CONDITIONS

Les actions ne doivent pas relever de la mise en conformité avec un réglementation ou une norme de l'Union déjà applicable. Les dossiers doivent comporter un plan d'entreprise démontrant la faisabilité technique du projet, sa rentabilité et sa faisabilité financière à l'appui de données objectives.





Transformation et commercialisation des produits de la pêche et de l'aquaculture



OBJECTIFS

Cette mesure a pour objectif le soutien au développement de la transformation des produits de la pêche et de l'aquaculture qui devra permettre d'améliorer leur valorisation, avec un effet de levier sur l'amont de la filière.

DÉPENSES ÉLIGIBLES

Sont éligibles les dépenses relatives aux investissements matériels (bâtiments, aménagements de locaux, acquisition d'équipements et de matériels et aménagement de locaux) et immatériels (logiciels études actions de formation ...).

BÉNÉFICIAIRES

Entreprises (au sens communautaires), disposant d'un établissement faisant l'objet d'un agrément sanitaire pour la manipulation des produits de la pêche et de l'aquaculture notamment :

- Les entreprises de la filière pêche et aquaculture (et leurs groupements)
- Les organisations de producteurs en association avec d'autres maillons de la filière.
- Les gestionnaires de ports de pêche équipés ou non de halle à marée.
- Les gestionnaires des halles à marée.
- Les concédants de ports de pêche et autorités portuaires.
- Les centres techniques pour des opérations menées en partenariat avec des structures socioprofessionnelles.
- Les collectivités territoriales et leurs groupements

CONDITIONS

Le dossier doit comporter un plan d'entreprise

Le plan d'entreprise démontre la faisabilité technique du projet, sa rentabilité et sa faisabilité financière à l'appui de données objectives.

La nature des matières premières utilisées en volume dans le projet devra être supérieure à 50 % en produits de la pêche ou de l'aquaculture.

Vos interlocuteurs à La Réunion

LE CONSEIL REGIONAL DE LA REUNION

Investir dans l'agroalimentaire à La Réunion, c'est profiter du soutien renforcé offert par le Conseil régional de La Réunion à ce secteur prioritaire à travers la mise en place de dispositifs d'aides spécifiques notamment pour la diversification de la production agricole, la création ou le développement de produits de découvertes touristiques et pédagogiques, l'évolution de l'outil agro-industriel, etc.

@ Pour en savoir + : www.regionreunion.com



CHAMBRE D'AGRICULTURE DE LA REUNION

Elle a pour missions générales d'animer et développer les territoires ruraux de La Réunion, afin de développer le potentiel agricole du territoire, grâce à l'élaboration et le suivi de plans et schémas directeurs de Développement Agricole

@ Pour en savoir + : www.reunion.chambagri.fr



ARIPA

L'Association Réunionnaise Interprofessionnelle de la Pêche et de l'Aquaculture assure la promotion et le développement de la filière et de ses différents cœurs de métiers.

@ Pour en savoir + : www.aripa.re



DAAF RÉUNION

La Direction de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt de La Réunion concentre en une même organisation l'ensemble des missions du ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire. Elle assure le développement de la production locale et contribue à une agriculture durable, via des politiques alimentaires dynamiques.

@ Pour en savoir + : www.dAAF974.agriculture.gouv.fr



ADIR

Association pour le Développement Industriel de La Réunion, l'ADIR assure la promotion des industries locales, existantes et en création, de leurs produits et des hommes qui y travaillent. Elle a également pour rôle l'engagement de moyens d'études et de recherches sur le développement industriel, ainsi que l'accompagnement technique au service de la performance globale.

@ Pour en savoir + : www.adir.info



QUALITROPIC

Son rôle est de soutenir les projets de R&D visant à mettre au point des produits et process respectueux de l'environnement à partir des ressources naturelles tropicales dans les secteurs de l'agroalimentaire, des biotechnologies et de la santé.

@ Pour en savoir + : www.qualitropic.fr





ENERGIES RENOUVELABLES & ENVIRONNEMENT

une île naturellement renouvelable

La Réunion bénéficie d'atouts privilégiés (soleil, mer, houle, vents,...), offrant ainsi un territoire d'opportunités et de compétences pour le développement des énergies renouvelables, et un contexte favorable à la création de projets environnementaux innovants.



LES ENERGIES RENOUVELABLES

→ La Réunion, laboratoire des solutions d'avenir

La Réunion présente des atouts considérables dans les domaines des énergies renouvelables (ENR) et de la biodiversité.

De par sa taille, son relief et son histoire, l'île de La Réunion se révèle être un véritable laboratoire d'expérimentations pour les technologies et procédés énergétiques.

Un ensoleillement important, une exposition idéale au vent ainsi qu'un potentiel intéressant pour les énergies marines ont permis le développement de nombreux projets.

Les projets novateurs lancés aujourd'hui à La Réunion pourront se développer demain à plus grande échelle sur la planète.



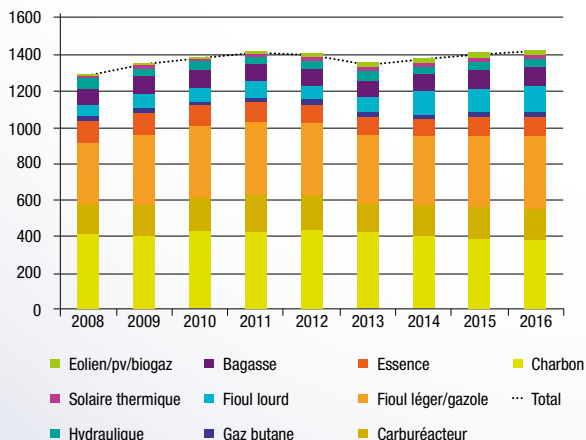
→ **34 %** de la production électrique de source renouvelable

→ **200** entreprises

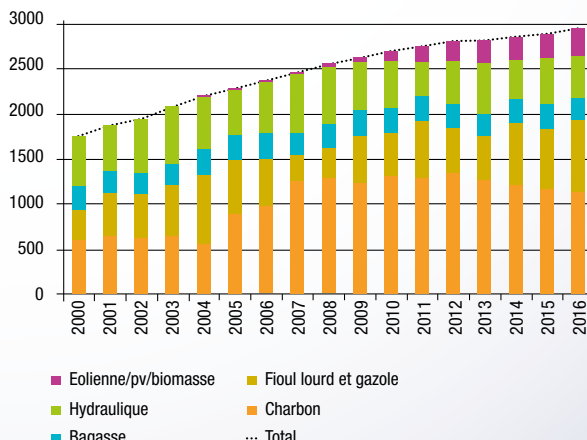
→ **2 821** emplois dans le secteur de l'énergie

Auteur : oer (Observatoire Energie Réunion)

ÉVOLUTION DE LA CONSOMMATION d'énergie primaire

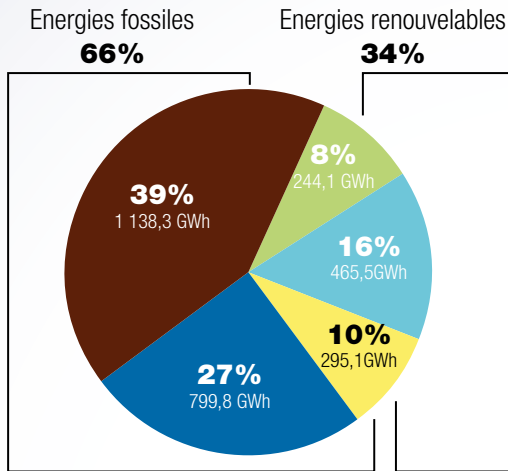


ÉVOLUTION DE LA PRODUCTION ÉLECTRIQUE par type d'énergie

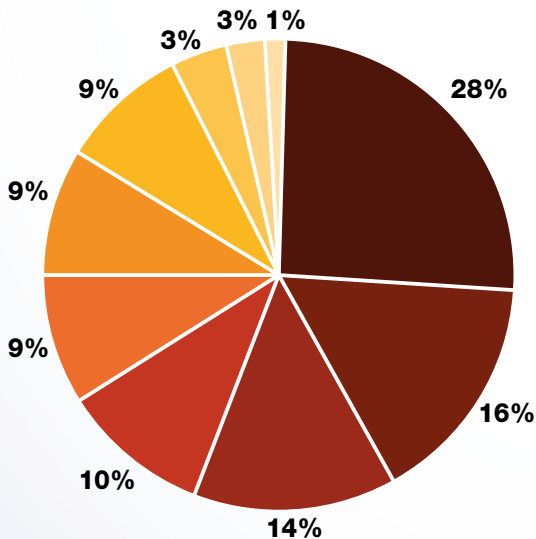


PRODUCTION ÉLECTRIQUE TOTALE

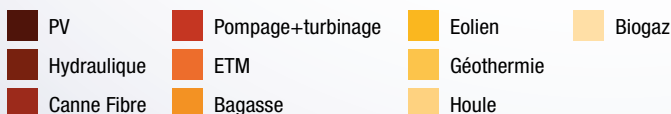
par type d'énergie en 2016



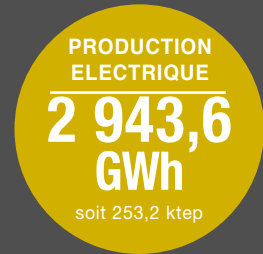
MIX ÉNERGÉTIQUE 2030



Auteur : oer (Observatoire Energie Réunion)



La production électrique à La Réunion



Les ENR, l'ambition du territoire

Fort des atouts naturels de l'île, le **Conseil régional de La Réunion** s'est engagé depuis 2002 dans la mise en œuvre d'une politique volontaire en matière de développement durable dans le cadre du **PRERURE**, Plan Régional des Energies Renouvelables et de l'Utilisation Rationnelle de l'Énergie.

L'objectif phare est d'atteindre l'**autonomie électrique d'ici 2030**. Cette volonté s'est traduite par la mise en place en 2009 du projet **STARTER** ou Stratégie d'Autosuffisance énergétique pour la Relance et la Transition de l'Économie Réunionnaise. Ce programme stratégique étudie les possibilités de mise en œuvre d'un mix énergétique totalement libéré de l'emprise fossile à l'horizon 2030 par l'exploitation des différentes sources d'énergies renouvelables.

Investir dans les énergies renouvelables à La Réunion, c'est investir durablement vert et de manière parfaitement fiable.

Sources : SPL ENERGIES REUNION

UNE ÎLE d'opportunités et de compétences

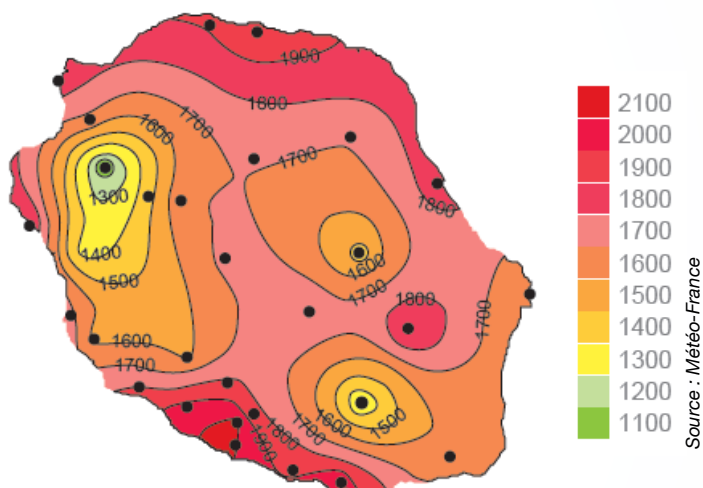
Riche de ses ressources naturelles, La Réunion est devenue un territoire d'excellence pour le développement des Energies Renouvelables (ENR) et de la maîtrise de l'énergie.

Cumul moyen annuel du rayonnement global à l'horizontal en kWh/m²

L'Énergie solaire

Le développement de l'énergie solaire grâce à un excellent ensoleillement

La Réunion bénéficie d'un rayonnement 30 % plus important qu'en métropole et pouvant atteindre jusqu'à 1 900 kWh/m². La durée d'ensoleillement moyenne est de 1 350 h/an, avec des pics de plus de 2 000 h/an.



La Biomasse

La valorisation des gisements de biomasse

Les gisements de biomasse, notamment le bois et la bagasse (cane à sucre et fibre de canne), pourraient offrir un potentiel de production de 756 GWh/an d'ici 2020.

L'Énergie éolienne

Un potentiel éolien important

La Réunion présente un potentiel éolien à 30 mètres de hauteur avec 62 % de la surface de l'île qui est ventée et des vitesses de vents comprises entre 6 et 7 m/s. Un objectif de production de 60 à 70 MW maximum est envisagé à l'horizon 2025.

Un potentiel pour le développement des « Smartgrids »

La Réunion en tant que territoire insulaire présente des spécificités énergétiques et environnementales amplifiées et des enjeux complexes, ce qui en fait un lieu idéal d'expérimentation pour le développement de nouvelles technologies énergétiques, tels que les réseaux intelligents ou « Smartgrids ».

Les Énergies des mers

Un potentiel pour le développement de nombreuses technologies

L'exposition de La Réunion aux houles d'alizés australes, la structure des fonds marins, les propriétés des courants, le relief de l'île et ses nombreux cours d'eau lui destinent un avenir prometteur pour le développement des énergies des mers.





LES DISPOSITIFS D'AIDES spécifiques au secteur ENR

Les ENR font partie des secteurs prioritaires accompagnés par le Conseil régional de La Réunion. Les entreprises de la filière bénéficient, dans le cadre des mesures « Promouvoir les projets de valorisation des énergies renouvelables, notamment de la biomasse et du biogaz » et « Installations photovoltaïques en autoconsommation tertiaires et industrielles », de dispositifs de soutien à l'investissement attractifs.

OBJECTIFS

L'objectif poursuivi par les politiques publiques est de diminuer la dépendance énergétique de l'île en agissant sur tous les leviers susceptibles d'y concourir. Ces efforts concernent non seulement la mise en œuvre de technologies existantes mais aussi la recherche et le développement de technologies et ressources nouvelles.

DÉPENSES ÉLIGIBLES

- # Projets de valorisation énergétique de la biomasse et déchets organiques selon différentes voies (combustion, méthanisation, gazéification...).
- # Projets de valorisation d'énergies renouvelables et/ou énergie fatale (y/c climatisation solaire)
- # Réalisation de centrales photovoltaïques en autoconsommation sans stockage dans les secteurs tertiaires et industriels, et les études de maîtrise d'œuvre nécessaire à la réalisation de ces opérations (hors études de faisabilité)

BÉNÉFICIAIRES

- # Pour la mesure «Promouvoir les projets de valorisation des énergies renouvelables, notamment de la biomasse et du biogaz» : Entreprises, collectivités territoriales.
- # Pour la mesure «Installations photovoltaïques en autoconsommation tertiaires et industrielles» : Entreprises, associations, Établissements publics, collectivités territoriales et leurs regroupements.

PROMOUVOIR LES PROJETS DE VALORISATION DES ENERGIES RENOUVELABLES - BIOMASSE ET BIOGAZ

DÉPENSES ÉLIGIBLES :

Les coûts admissibles sont les coûts d'investissements supplémentaires nécessaires pour promouvoir la production d'énergie à partir de sources renouvelables et sont déterminés comme suit :

a) si les coûts de l'investissement dans la production d'énergie à partir de sources renouvelables peuvent être identifiés comme investissement distinct dans les coûts d'investissement totaux (par exemple parce qu'ils peuvent être rattachés à un élément aisément identifiable rajouté à une installation préexistante) : ces coûts liés à des sources d'énergie renouvelables constituent les coûts admissibles ;

b) si les coûts de l'investissement dans la production d'énergie à partir de sources renouvelables peuvent être déterminés par référence à un investissement similaire, moins respectueux de l'environnement, qui aurait été plausible en l'absence d'aide : la différence entre les coûts des deux investissements représente les coûts liés à l'utilisation d'énergies renouvelables et constitue les coûts admissibles ;

c) dans le cas de certaines petites installations pour lesquelles il est impossible d'imaginer un investissement moins respectueux de l'environnement du fait qu'il n'existe pas d'installations de taille limitée, les coûts d'investissement totaux supportés pour atteindre un niveau supérieur de protection de l'environnement constituent les coûts admissibles.

Les coûts non directement liés à une augmentation du niveau de protection de l'environnement ne sont pas admissibles.

Intensité de l'aide : dans les cas a) et b) décrits ci-dessus :

Pour Petites Entreprises : 80 % des coûts admissibles

Pour Moyennes Entreprises: 70 % des coûts admissibles

Pour Grandes Entreprises: 60 % des coûts admissibles

Intensité de l'aide : dans le cas c) décrit ci-dessus :

Pour Petites Entreprises : 65 % des coûts admissibles

Pour Moyennes Entreprises: 55 % des coûts admissibles

Pour Grandes Entreprises: 45 % des coûts admissibles

PLAFONDS :

- Le montant de subvention FEDER par projet est plafonné à 3 M€.
- Pour la climatisation solaire, l'assiette éligible est plafonnée à 4 000 euros/kWfroid et les subventions au titre de l'action sont plafonnées à 50 000 € par site équipé.»

INSTALLATIONS PHOTOVOLTAÏQUES EN AUTOCONSOMMATION TERTIAIRES ET INDUSTRIELLES

DÉPENSES ÉLIGIBLES :

Les coûts admissibles sont les coûts d'investissements supplémentaires nécessaires pour promouvoir la production d'énergie à partir de sources renouvelables et sont déterminés comme suit :

a) si les coûts de l'investissement dans la production d'énergie à partir de sources renouvelables peuvent être identifiés comme investissement distinct dans les coûts d'investissement totaux (par exemple parce qu'ils peuvent être rattachés à un élément aisément identifiable rajouté à une installation préexistante) : ces coûts liés à des sources d'énergie renouvelables constituent les coûts admissibles ;

b) si les coûts de l'investissement dans la production d'énergie à partir de sources renouvelables peuvent être déterminés par référence à un investissement similaire, moins respectueux de l'environnement, qui aurait été plausible en l'absence d'aide : la différence entre les coûts des deux investissements représente les coûts liés à l'utilisation d'énergies renouvelables et constitue les coûts admissibles ;

Taux de subvention : 35 %

Taux maximum des aides (toutes aides publiques directes et indirectes confondues) :

Pour Petites Entreprises : 80 % des coûts admissibles

Pour Moyennes Entreprises : 70 % des coûts admissibles

Pour Grandes Entreprises : 60 % des coûts admissibles

L'ENVIRONNEMENT

La Réunion est une île moderne et volontaire en matière environnementale. Le renforcement des lois européennes, la croissance rapide de la population et de l'économie réunionnaise ont favorisé le développement de ce marché stratégique.



Quelques chiffres...

- # Un des 10 « hotspots » de la biodiversité marine
- # Un parc national qui couvre 42 % de la surface du territoire, soit 105 509 ha
- # 11 réserves biologiques
- # Un important gisement de déchets à valoriser : 522 000 tonnes de déchets ménagers et assimilés et 1 640 000 tonnes de déchets d'activités économiques en 2015. Près de 2 millions de tonnes de déchets inertes du BTP*
- # 3000 emplois salariés et 243 établissements dans la production, la distribution d'eau, l'assainissement, la gestion des déchets et la dépollution; dont 1 630 uniquement dans la collecte et le traitement des déchets**



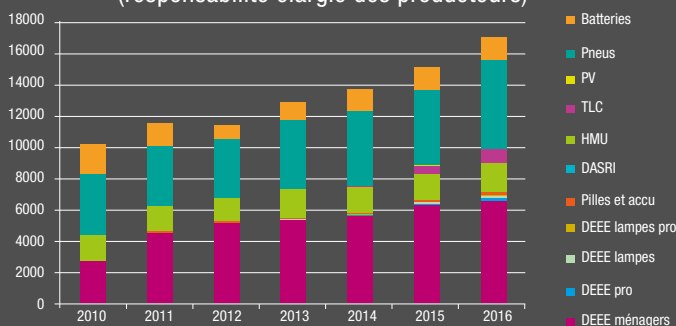
→ Un des **34**
HOTSPOTS de la
biodiversité mondiale

→ **35 km²**
de réserves
naturelles

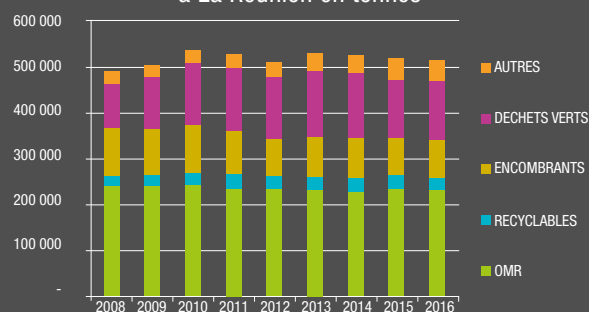
Sources : Insee // CERBTP Réunion**

** Cellule Economique Régionale
du BTP de La Réunion

FILIÈRES REP
(responsabilité élargie des producteurs)



**GISEMENT DES DÉCHETS MÉNAGERS
ASSIMILÉS COLLECTÉS**
à La Réunion en tonnes





Un territoire d'opportunités

Dans le domaine de l'environnement, La Réunion, véritable pôle d'excellence environnemental, présente de vastes champs d'opportunités pour la recherche et l'innovation.

Pôle d'excellence environnemental

UNE ÎLE EXEMPLAIRE

en matière de développement durable

UN LIEU D'ACCUEIL DE LA RECHERCHE

en énergie, environnement et biotechnologies

UN TERRITOIRE D'INVESTISSEMENTS

pour les projets innovants verts

*Véhicules Hors d'Usage. **source : Douanes.
***Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques

Réduction, valorisation, recyclage des déchets

Un important gisement de déchets à valoriser, de nombreuses opportunités en termes de renforcement des filières existantes (bois, métal, papier carton, plastique, pneus, déchets médicaux, VHU*, cartouches d'encre...) et de développement des filières inexploitées (huiles alimentaires usagées...).

La Réunion, soumise à la Convention de Bâle, doit exporter les déchets dangereux non valorisés localement vers l'Union européenne. En raison des 109 000 tonnes de déchets exportées en 2017, représentant 19 millions d'euros, la création de filières de valorisation locales est fortement encouragée.

Le principe de responsabilité élargie du producteur qui s'applique à La Réunion offre des opportunités pour la mise en place de filières locales de recyclage : batteries, pneumatiques, piles et accumulateurs, DEEE*** ménagers et lampes.

Gestion et mise en œuvre de transports « propres »

Gestion de l'eau, de la qualité de l'air, des écosystèmes

Un potentiel énorme avec la possibilité d'expérimenter des solutions innovantes (micro stations d'épurations, phyto épuration, assainissement biologique,...), grâce notamment à d'importantes ressources et à des besoins grandissants.

Agriculture durable

La Réunion occupe actuellement le 4^{ème} rang français en matière d'agriculture raisonnée, soit 155 exploitations. Elle compte également 31 exploitations certifiées « Agriculture Biologique ».

Source : Agreste, Recensement Agricole 2010

Ecoconstruction durable

La Réunion dispose d'une forte expertise en milieu tropical, très demandée dans les pays de la zone de l'océan Indien et les pays tropicaux.



DES COMPÉTENCES et expertises fortes

Grâce à son développement technologique, ses infrastructures de pointe, son haut niveau de recherche, sa main d'œuvre formée et de qualité, La Réunion possède de fortes expertises dans le domaine de l'environnement.

DES FORMATIONS SPÉCIALISÉES dispensées par des structures de haut niveau

La Réunion dispose d'une main d'œuvre formée par des structures de haut niveau dispensant des formations spécialisées allant jusqu'au grade de master.

Ces formations, proposées par l'Université de La Réunion, l'ESIROI (Ecole Supérieure d'Ingénieurs Réunion Océan Indien), l'IUT, ainsi que certains lycées préparent à des métiers de : responsable, ingénieur, chef de projet, technicien spécialisé, chargé de mission, architecte, conseiller...

Exemples de formations dispensées à La Réunion

- # DUT Génie biologique option génie de l'environnement
- # Licence professionnelle Agriculture et développement durable en milieu tropical insulaire
- # Master Biodiversité et EcoSystèmes Tropicaux
- # Diplôme d'ingénieur en Construction Durable et Environnement

UN TERRITOIRE À LA POINTE DE LA RECHERCHE

La Réunion dispose d'une forte capacité de recherche dans le domaine de l'environnement grâce à :

UNE PRÉSENCE MARQUÉE DES PRINCIPAUX ORGANISMES DE RECHERCHE FRANÇAIS :

IRD (Institut de Recherche pour le Développement), **BRGM** (Bureau de Recherches Géologiques et Minières), **IFREMER** (Institut Français de Recherche pour l'Exploitation de la Mer), **CIRAD** (Centre de Coopération Internationale en Recherche Agronomique pour le Développement)

DES CENTRES DE RESSOURCES LOCAUX FIABLES ET ÉQUIPÉS :

CIRBAT (Centre d'Innovation et de Recherche du Bâti Tropical de La Réunion)

@ Pour en savoir + : www.cirbat.re

CRITT RÉUNION - CENTRE RÉGIONAL D'INNOVATION ET DE TRANSFERT DE TECHNOLOGIE

Il dispose d'un pôle Qualité Sécurité Environnement et Métrologie

@ Pour en savoir + : www.critt.re

LES DISPOSITIFS D'AIDES spécifiques à l'environnement

L'environnement fait partie des secteurs prioritaires accompagnés par le Conseil régional de La Réunion. Les entreprises de la filière bénéficient dans ce cadre, de dispositifs de soutien à l'investissement attractifs.

Investissements d'intérêt collectifs pour la valorisation agronomique des matières résiduelles organiques (MRO)

OBJECTIFS

La finalité de ce dispositif est de favoriser la mise en place de projet d'intérêt collectif de traitement des déchets, effluents, sous-produits organiques dont l'objectif final est la valorisation agronomique.

DÉPENSES ÉLIGIBLES

- # Frais d'études et de prestations de service : études de définition et d'organisation de filières, études préalables, frais de maîtrise d'oeuvre, contrôle liés aux aspects de la réglementation
- # Frais de formation
- # Achat de terrain pour un montant inférieur ou égal à 10 % des dépenses totales éligibles de l'opération
- # Travaux et matériel neuf dans les conditions prévues par l'article 13(b) du règlement UE 807/2014 et dans le décret d'éligibilité des dépenses inter-fonds :
 - Infrastructures, bâtiments techniques et leurs annexes,
 - Équipements, moyens mécaniques et installations nécessaires au fonctionnement du projet (collecte et traitement des MRO)
 - Dispositif de pilotage et de contrôle dédiés au suivi technique de la production et de l'installation

BÉNÉFICIAIRES

Tout porteur de projet collectif, composé d'au moins 2 acteurs, notamment collectifs d'agriculteurs et/ou d'agro-industriels et/ou collectivités territoriales et/ou éventuellement d'autres acteurs gestionnaires de MRO.

Taux de subvention : 75 %

D'AUTRES AIDES RELATIVES AU SECTEUR DE L'ENVIRONNEMENT PEUVENT ÊTRE MOBILISÉES :

L'Office de l'eau propose un éventail d'aides financières pour des opérations relatives à l'amélioration de l'assainissement industriel, la sensibilisation du public aux questions liées à l'eau, ou encore la réalisation des économies d'eau dans le secteur agricole

@ Pour en savoir + : www.eaureunion.fr

L'ADEME propose des aides financières relatives au secteur environnement : aide à la décision (diagnostics, études...), transports propres, investissement en équipements pour le traitement ou la réduction des déchets, réduction des émissions en CO²

@ Pour en savoir + : www.ademe.fr



LE CONSEIL RÉGIONAL DE LA RÉUNION

La Région Réunion a pour ambition d'atteindre l'autonomie énergétique à l'horizon 2025-2030. Pour cela, elle dispose de plusieurs programmes d'actions et met en place de nombreux dispositifs en matière de maîtrise de la demande en énergie et de développement des énergies nouvelles. La Région mobilise ainsi plus de 20 millions d'euros en 2012.

@ Pour en savoir + : www.regionreunion.com



LE DÉPARTEMENT DE LA REUNION

Le Département de La Réunion est propriétaire du domaine forestier départemento-domanial (92 000 hectares, soit environ 40 % de la surface de l'île) et de 80 % du bien classé au patrimoine mondial. En partenariat avec l'Office National des Forêts, et dans le cadre de sa compétence Environnement, il veille, dans ses missions quotidiennes, à l'entretien, l'aménagement et l'équipement des sites et itinéraires forestiers.

A travers son Plan Départemental d'Itinéraires de Promenade et de Randonnée, le Conseil Départemental offre plusieurs centaines de kilomètres de pistes et sentiers situés en forêts et qui constituent un merveilleux support de découvertes et de sensibilisation.

@ Pour en savoir + : www.cg974.fr



TÉMERGIE

Technologie des Energies Maîtrisées, Energies Renouvelables et Gestion Isolée de l'Énergie

Cluster réunionnais de l'énergie qui regroupe une quarantaine de professionnels investis dans les domaines des énergies renouvelables, de la maîtrise et du stockage de l'énergie.

@ Pour en savoir + : www.temergie.com

Vos interlocuteurs à La Réunion



QUALITROPIC

Son rôle est de soutenir les projets de R&D visant à mettre au point des produits et process respectueux de l'environnement à partir des ressources naturelles tropicales dans les secteurs de l'agroalimentaire, des biotechnologies et de la santé.

@ Pour en savoir + : www.qualitropic.fr



L'ADEME

Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie

En tant qu'établissement public national, l'ADEME est étroitement associée à la mise en œuvre des politiques de l'Etat dans les domaines de l'énergie et de l'environnement. Elle propose aux entreprises un accompagnement technique et financier.

@ Pour en savoir + : www.ademe.fr



ENERGIES REUNION SPL

La SPL énergies réunion est chargée de promouvoir l'utilisation des énergies renouvelables dans le cadre du développement durable de La Réunion, notamment auprès des particuliers et des collectivités locales.

@ Pour en savoir + : www.energies-reunion.com



CLUSTER GREEN

Le Groupement Régional des Entreprises engagées pour l'Environnement - GREEN est une association Loi 1901, qui rassemble des entreprises multi-filières, des organismes publics et privés souhaitant faire de l'environnement un levier de développement économique, écologique et sociétal pour la Réunion.

@ Pour en savoir + : www.clustergreen.re





BIEN VIVRE à La Réunion

3

Choisir La Réunion...

C'est profiter tout au long de l'année d'un cadre de vie exceptionnel, au sein d'un joyau du patrimoine mondial de l'UNESCO

Des lieux remarquables...

L'île de La Réunion réunit une infinie variété de paysages sur 2 512 km² : plages de sable blanc, mer et lagon, montagnes fabuleuses, sentiers pédestres balisés, eaux-vives, cascades, forêts, volcan...

Vivre sur l'île de La Réunion, c'est se laisser surprendre, apprécier la beauté des sites, partager des moments inoubliables...



Un climat agréable et ensoleillé toute l'année

La Réunion ne connaît que deux saisons (inversées par rapport à l'Europe) :

- L'hiver austral, sec et doux, de mai à octobre
- L'été austral, humide et chaud, de novembre à avril





Un faible décalage horaire avec la métropole

Malgré la longue distance entre la métropole et La Réunion, le décalage horaire est peu significatif :

+2h
en ÉTÉ

+3h
en HIVER



Une harmonie des cultures

La Réunion, c'est aussi une population chaleureuse dont le métissage est la force, un art de vivre ensemble unique, une culture d'une richesse inestimable.

Un riche patrimoine culturel

Plus de 140 monuments historiques dont 20 classés, 5 musées de France, des théâtres départementaux, des festivals culturels, de musique...



Alliant un environnement des affaires privilégié et un cadre de vie idyllique,

*La Réunion est
une destination unique !*



NEXA,
accélérateur
de projets
d'avenir

4



NEXA

Agence Régionale de Développement, d'Investissement et d'Innovation

VISION

En tant qu'accélérateur de projets de La Réunion, NEXA a pour rôle d'accompagner le développement économique du territoire et d'en accroître l'attractivité.

MISSIONS

Les missions de NEXA s'orientent vers :

- # La structuration de filières fortes pour plus de compétitivité,
- # Le développement du potentiel d'innovation des entreprises,
- # Le pilotage et la mise en œuvre de la stratégie d'attractivité,
- # Le renforcement de l'information économique et de la connaissance du territoire,
- # La contribution à l'élaboration et la mise en œuvre des stratégies territoriales.

L'action de NEXA vise à renforcer la compétitivité et la durabilité de l'économie réunionnaise dans les domaines piliers de la stratégie régionale :



Energies renouvelables
Environnement



Agroalimentaire



Numérique



Tourisme

DES MÉTIERS INTERCONNECTÉS

Pour assurer ses missions, NEXA s'appuie sur des métiers interconnectés et centrés sur la prospective, l'animation de réseaux, la veille, l'ingénierie de projets, la mise en œuvre d'actions de promotion et la contribution à la structuration de nouvelles filières.



A

**Aéroport de La Réunion
Roland Garros**
Tél : (+262) 262 48 80 00
Mail : contact@reunion.aeroport.fr
www.reunion.aeroport.fr

Aéroport de Pierrefonds
Tél : (+262) 262 96 80 00
Mail : info@pierrefonds.aeroport.fr
www.pierrefonds.aeroport.fr

**Agence de Gestion des Initiatives Locales
en matière Européenne (AGILE)**
Mail : celluleurope@agile-reunion.org
www.reunioneurope.org

**Agence de l'Environnement
et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME)**
Tél : (+262) 262 71 11 30
Mail : ademe.reunion@ademe.fr
www2.ademe.fr

Agence Film Réunion (AFR)
Tél : (+262) 262 92 29 18
Mail : courrier@agencefilmreunion.com
www.agencefilmreunion.com

**Agence Française
de Développement (AFD)**
Tél : (+262) 262 90 00 90
Mail : afd@reunion.afd.fr
www.reunion.afd.fr

APLAMEDOM
Tél : (+ 262) 262 93 88 18
Mail : contact@aplamedom.org
www.aplamedom.org/

**ARIPA - Association Réunionnaise
Interprofessionnelle de la Pêche
et de l'Aquaculture**
Tél : (+ 262) 262 42 23 75

**Assurance Maladie des Exploitants
Agricoles (AMEXA)**
Tél : 0 811 300 974
www.cgssmsa974.fr

**Association Nationale de la
Recherche et de la Technologie (ANRT)**
Tél : 01 55 35 25 50
www.anrt.asso.fr

B

Banque de la Réunion (BR)
Tél : (+262) 262 40 01 23
www.banquedelareunion.fr

**Banque Française Commerciale
Océan Indien (BFCOI)**
Tél : (+262) 262 40 55 55
www.bfcoi.com

Banque Postale
Tél : (+262) 262 479 479
www.labanquepostale.fr

BNP Paribas Réunion
N° à tarif spécial : 0 820 84 08 30
N° à tarif spécial : 0 810 252 252
www.reunion.bnpparibas.net

BRED BP / BRED Cofilease
N° à tarif spécial : 0 820 33 64 91
www.bred.fr

**Bureau de Recherches
Géologiques et Minières (BRGM)**
Tél : (+262) 262 21 22 14
www.brgm.fr

C

CAFINEO - société de financement
Tél : (+262) 262 92 13 13
www.commerce.cafineo.fr

**Caisse d'Épargne
et de Prévoyance
Provence-Alpes-Corse (CEPAC)**
Tél : 0 821 010 043
www.caisse-epargne.fr

Caisse des Dépôts et Consignations (CDC)
Tél : (+262) 262 90 03 00
Mail : dr.reunion@caissedesdepots.fr
www.valoffre.caissedesdepots.fr

**Caisse Régionale de Crédit
Agricole Mutuel de La Réunion**
Tél : (+262) 262 40 81 81
www.ca-reunion.fr

**Caisse Régionale du Crédit
Maritime Mutuel (CRCMM)
d'Outre-mer**
Tél : (+262) 262 42 12 25
www.creditmaritime-outremer.com

CASDEN Banque Populaire
Tél : (+262) 262 21 08 40
www.casden.fr

CENTHOR-CCI Réunion
Tél : (+262) 262 22 85 00
www.cciformation.re

**Centre de coopération Internationale
en Recherche Agronomique pour le
Développement (CIRAD)**

- **Direction**
Tél : (+262) 262 52 80 00
- **Centre de Recherche et de Veille sur
les maladies émergentes dans l'Océan
Indien (CRVOI)**
Tél : (+262) 262 93 88 05
- **Laboratoire agroalimentaire du Cirad**
Tél : (+262) 262 92 24 47
- **Plate-forme de Protection des Plantes (3P)**
Tél : (+262) 262 49 92 00
Mail : bernard.reynaud@cirad.fr
www.umr-pvbm.cirad.fr

**Centre de Formation Métiers
Automobile et Transports (CFAT)**
Tél : (+262) 262 70 08 60

**Centre d'Innovation et de
Recherche du Bâti Tropical
(CIRBAT)**
Tél : (+262) 262 58 87 90
Mail : jerome.vuillemin@cm-reunion.fr
www.cirbat.re

**Centre National de la Recherche
Scientifique (CNRS)
Unité Mixte de Recherche (UMR)**
Tél : (+262) 262 48 33 66
Mail : contact@univ-reunion.fr
www.univ-reunion.fr

**Centre Régional d'Innovation et
de Transfert de Technologie (CRITT)**
Tél : (+262) 262 92 24 00
Mail : critt@reunion.cci.fr
www.critt.re

**Centre Technique Interprofessionnel
de la Canne et du Sucre de
La Réunion (CTICS)**
Tél : (+262) 262 30 33 44
www.ctics.fr

CGPME
Tél : (+ 262) 262 96 43 16
Mail : contact@cgpme-reunion.com
cgpme-reunion.com

**Chambre d'Agriculture
de La Réunion**
Tél : (+262) 262 94 25 94
www.reunion.chambagri.fr

**Chambre de Commerce et
d'Industrie de La Réunion (CCIR)**
Tél : (+262) 262 94 20 00
Mail : sg.dir@reunion.cci.fr
www.reunion.cci.fr

**Chambre des Métiers et
de l'Artisanat de La Réunion**
Tél : (+262) 262 90 81 92
Mail : cdm@cm-reunion.fr
www.artisanat974.re

Club du Tourisme
Tél : (+262) 262 58 30 47
www.clubtourisme.re

**Cluster Green - Groupement
Régional des Entreprises Engagées pour
l'Environnement**
Contact : Christiane ALBERT - SICR
www.sicr.re

**Compagnie Financière
de Bourbon (CFB)**
Tél : (+262) 262 71 13 71

**Compagnie Générale
d'Affacturage (CGA)**
Tél : 01 71 89 99 99
www.c-g-a.fr

Conseil général de La Réunion
Tél : (+262) 262 90 30 30
www.cg974.fr

Conseil régional de La Réunion
Tél : (+262) 262 48 70 00
Mail : region.reunion@cr-reunion.fr
www.regionreunion.com

**Conservatoire National des Arts
et Métiers (CNAM) de La Réunion**
Tél : (+262) 262 42 28 37
Mail : info@cnam.re
www.cnam.re

Crédit Moderne Océan Indien (CMOI)
Tél : (+262) 262 92 04 04
Mail : igp974@creditmoderne.re
www.credit-moderne.com

Cyclotron Réunion Océan Indien (CYROI)
Tél : (+262) 262 53 88 10
Mail : c.meriau@cyroi.fr
www.cyroi.fr

D

**DDAF - Direction de l'Alimentation, de
l'Agriculture et de la Forêt
de La Réunion**
Tél : (+262) 262 938 800
Mail : daaf974@agriculture.gouv.fr
www.daf974.agriculture.gouv.fr

LE DEPARTEMENT DE LA REUNION
Tél : (+ 262) 262 90 30 30
www.facebook.com/CGREUNION
www.cg974.fr

**DEAL - Direction de l'Environnement, de
l'Aménagement et du Logement**
Tél : (+ 262) 262 40 26 26
deal-reunion@developpement-durable.gouv.fr

**DIECCTE - Direction des
Entreprises, de la Concurrence,
de la Consommation, du Travail
et de l'Emploi de La Réunion**
Tél : (+262) 262 90 21 41
www.reunion.dieccte.gouv.fr

DIGITAL REUNION
Tél : (+ 262) 262 92 24 50
Mail : mail@artic-asso.org
www.digitalreunion.com

E

Ecole d'Apprentissage Maritime (EAM)
Tél : (+262) 262 42 00 61
Mail : eamr@wanadoo.fr
www.ecolemaritime.fr

**Ecole d'Architecture
du Port**
Tél : (+262) 262 45 71 70
Mail : ecole.d-architecture@wanadoo.fr
www.montpellier.archi.fr/reunion

École de Gestion et de Commerce de La Réunion (EGC)
Tél : (+262) 262 48 35 12
www.egc-reunion.re

École d'ingénieurs en informatique (SUPINFO)
Tél : (+262) 262 28 79 01
Mail : reunion@supinfo.com
www.reunion.supinfo.com

École du BTP, du Centre d'Études Supérieures Industrielles (EI-CESI)
Tél : (+262) 262 70 08 65
Mail : eibtp@reunion.cci.fr
www.eibtp.re

École Supérieure d'Art de La Réunion (ESA)
Tél : (+262) 262 43 08 01
Mail : contact@esareunion.com
www.esareunion.fr

Ecole Supérieure d'Ingénieurs Réunion Océan Indien (ESIROI)
Tél : (+262) 262 48 33 44
Mail : secretariat-esiroi@univ-reunion.fr
esiroi.univ-reunion.fr

École Supérieure du Professorat et de l'Éducation (ESPE)
Mail : contact@univ-reunion.fr
www.espe-reunion.fr

Énergies Réunion SPL - société publique locale
Tél : (+262) 262 257 257
Mail : arer@arer.org
www.arer.org

ercane - groupement d'intérêt économique
Tél : (+262) 262 28 21 29
Mail : siegmund@ercane.re
www.ercane.re

Établissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle Agricole (EPLEFPA)
Mail : reunion.webmaster@educagri.fr
www.reunion.educagri.fr

F

Fédération Réunionnaise de Tourisme (FRT)
Tél : 0810 160 000
Mail : contact@reunion.fr
www.reunion.fr

Fortis Commercial Finance (FCF) Océan Indien - société de financement
Tél : (+262) 262 92 25 55

G

Grand Port Maritime De La Réunion (GPMDLR)
Tél : (+262) 262 42 90 00
www.reunion.port.fr

I

IEDOM
Tél : (+262) 262 90 71 00
www.iedom.fr/la-reunion

Ile de La Réunion Tourisme (IRT)
Tél : 0810 160 000
Mail : contact@reunion.fr
www.reunion.fr

Iles Vanille
Tél : 0810 160 000
www.ilesvanille.com

InfoCom Réunion - formation et enseignement
Tél : (+262) 262 48 33 66
Mail : contact@univ-reunion.fr
www.infocom-reunion.fr

Institut d'Administration des Entreprises (IAE)
Tél : (+262) 262 21 16 26
Mail : iae@univ-reunion.fr
www.iae-reunion.fr

Institut de l'image de L'Océan Indien (ILOI)
Tél : (+262) 262 430 881
Mail : info@iloi.fr
www.iloi.fr

Institut Français de Recherche pour l'Exploitation de la Mer (IFREMER)
Tél : (+262) 262 42 03 40
Mail : delegation.reunion@ifremer.fr
www.ifremer.fr/lareunion

Institut Confucius
Tél : (+262) 262 48 33 66
Mail : contact@univ-reunion.fr
www.univ-reunion.fr

Institut de Physique du Globe de Paris (IPGP)
Tél : (+262) 262 27 52 92
www.ipgp.fr

Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale (INSERM)
Tél : (+262) 262 35 90 00
www.chr-reunion.fr

Institut Universitaire de Technologie (IUT)
www.iut-lareunion.fr

Institut de Recherche pour le Développement (IRD)
Tél : (+262) 262 29 93 41
Mail : coreus@ird.fr
www.coreus.ird.fr

L

Laboratoire d'Énergétique, d'Électronique et des Procédés (LE2P)
Tél : (+262) 262 93 81 60
Mail : doyensc@univ-reunion.fr
www.sciences.univ-reunion.fr

Laboratoire de Physique et Ingénierie Mathématique pour l'Énergie et l'environnement (PIMENT)
Tél : (+262) 262 57 92 45
www.piment.univ-reunion.fr

Laboratoire d'Informatique et de Mathématique (LIM)
Tél : (+262) 262 48 33 95
www.lim.univ-reunion.fr

M

MEDeF
Tél : (+262) 262 20 01 30
Mail : emmanuelle.sardain@medef-reunion.com
www.medef-reunion.com

Météo-France
Tél : (+262) 262 92 11 00
www.meteo-reunion.com

N

NATIXIS FACTOR - société de financement
www.factor-natixis.com

NEXA - Agence Régionale de Développement, d'Investissement et d'Innovation
Tél : (+262) 262 20 21 21
Mail : investinreunion@nexa.re
www.nexa.re

O

Observatoire de Physique de l'Atmosphère de La Réunion (OPAR)
www.opar.univ-reunion.fr

OCEOR Lease
www.lease.natixis.com

Office de l'eau de La Réunion
Tél : (+262) 262 30 84 84
Mail : office@eaureunion.fr
www.eaureunion.fr

OSEO
Tél : (+262) 262 90 00 66
www.oseo.fr

P

Préfecture
Tél : (+262) 262 40 77 77
Mail : courrier@reunion.pref.gouv.fr
www.reunion.pref.gouv.fr

Préfecture - SGAR
Secrétariat particulier
Tél : (+262) 262 40 77 02

Q

Qualitropic - pôle de compétitivité
Tél : (+262) 262 97 10 88
Mail : qualitropic@qualitropic.fr
www.qualitropic.fr

S

Société Réunionnaise de Financement (SOREFI)
Tél : (+262) 262 48 26 25
www.sorefi.fr

SOFIDER Océan Indien
Tél : (+262) 262 40 32 32
www.sofider.re // www.bred.fr

Surveillance de l'Environnement Assistée par Satellite dans l'Océan Indien (SEAS-01)
Tél : (+262) 262 48 33 66
Mail : contact@univ-reunion.fr
www.osur.univ-reunion.fr

T

Technologies des Énergies Maîtrisées, Énergies Renouvelables et Gestion Isolée de l'Énergie de La Réunion (Temergie) - cluster énergie
Tél : (+262) 262 19 05 48
Mail : postmaster@temergie.com
www.temergie.com

Technopole de La Réunion
Tél : (+262) 262 90 71 80
Mail : courrier@technopole-reunion.com
www.technopole-reunion.com

U

UHR
Union des Hôteliers Réunionnais
Tél : (+262) 262 33 10 10
Mail : uhr@orange.fr

UMIH - Union des Métiers et des Industries de l'Hôtellerie
Tél : (+262) 262 55 37 30
Mail : umih@ilereunion.com

Union Réunionnaise des Producteurs de l'Audiovisuel et du Cinéma (URPAC)
Tél : (+262) 262 90 71 80
Mail : contact@urpac.org
www.urpac.org

Université de La Réunion
Tél : (+262) 262 93 80 80
Mail : contact@univ-reunion.fr
www.univ-reunion.fr

Annuaire

NEXA - mars 2019

© **Crédit photos** : Fotolia // Shutterstock // IRT // E. Virin // Serge Gélabert // Cédric Etienne // Conseil régional de La Réunion
Dominique Vienne // Alex How Choong // Hervé Douris et Rémy Ravon // Mairie de l'Etang-Salé // Olivier Colin // CIREST
CINOR // TECHNOPOLE de La Réunion // Jérôme Balleydier pour la S.A. ARRG // Département de La Réunion // CYROI // Run Fablab La Cité du Volcan

The first part of the document discusses the importance of maintaining accurate records of all transactions and activities. It emphasizes that proper record-keeping is essential for ensuring transparency and accountability in financial management. This section also outlines the various methods and tools used to collect and analyze data, highlighting the need for consistency and precision in data collection.

The second part of the document focuses on the analysis of the collected data. It describes the various statistical techniques and models used to interpret the data, including regression analysis, time series analysis, and hypothesis testing. This section also discusses the importance of interpreting the results of the analysis in the context of the research objectives and the broader field of study.

The third part of the document discusses the implications of the research findings. It highlights the key findings of the study and their potential impact on the field of study. This section also discusses the limitations of the study and the need for further research to address these limitations.

The final part of the document provides a conclusion and a summary of the key findings. It emphasizes the importance of the research and the need for continued research in this area. This section also provides a list of references and a list of appendices.



62, Boulevard du Chaudron - BP 60030
97491 Sainte Clotilde Cedex
Tél. (+262) 262 20 21 21 / Fax (+262) 262 41 00 26
investinreunion@nexa.re

www.investinreunion.re



Ce document est cofinancé par l'Union Européenne.
L'Europe s'engage à La Réunion avec le FEDER - Fonds Européen de Développement Régional